

LA VIE INTERNATIONALE

REVUE MENSUELLE
DES IDÉES, DES FAITS
ET DES ORGANISMES
INTERNATIONAUX

TOME IV. 1913. — Numéro 6.
Fascicule 19 de la collection.



PUBLIÉE PAR
Office Central des Associations Internationales
BRUXELLES

La Vie Internationale.
(05)

(∞)

1912..... — *La Vie Internationale*. Revue mensuelle des idées, des faits et des organismes internationaux, publiée par l'Union des Associations Internationales, Bruxelles. In-8°, 100 à 120 p. par fasc. Par an 25 fr., 1 £., 20 Mk., 5 \$.

[RÉDACTEUR EN CHEF : H. *La fontaine* et F. *Oilet*, Directeurs de l'Office Central des Associations Internationales.]

Pour les abonnements et les annonces s'adresser à l'Office Central des Associations Internationales, rue de la Régence, 3bis, Bruxelles.

SOMMAIRE DU FASCICULE 19 :

Albert Eeman. — Une Législature Internationale en Égypte... 477

A. Korn. — Terminologie du Potentiel et de l'Élasticité..... 489

Notices. — Les Prix Nobel, 499 ; — Institut International de Statistique, 505.

Faits et Documents. — Statistique zootechnique mondiale, 515 ; — Population européenne en Tunisie, 518 ; — Dettes des principaux États, 519 ; — Fortune mobilière du monde, 520 ; — Banquet international pour la représentation proportionnelle, 522 ; — Commerce extérieur de la Belgique, 523 ; — Radiotélégraphie météorologique mondiale, 526 ; — Réserves mondiales du charbon, 527 ; — Télégraphie mondiale, 527 ; — Prix pour un récolteur de canne à sucre, 530 ; — Progrès de l'aviation, 530.

Associations Internationales. — Antialcoolisme, 533 ; — Ouvriers du bois, 536 ; — Mutualité libre de rente, 537 ; — Conférence centrale américaine, 538 ; — Opium, 538 ; — Prévention de la détérioration des câbles sous-marins, 539 ; — Défense agricole, 540 ; — Croix-Rouge, 542 ; — Assistance aux Aliénés, 544 ; — Protection de l'enfance du premier âge, 545 ; — Manifestation maçonnique, 547 ; — Écoles du dimanche, 547 ; — Boy-Scouts, 548 ; — Espéranto, 548 ; — Éclairage, 549 ; — Embryologie, 550 ; — Union internationale végétarienne, 552 ; — Ingénieurs-Conseils et Ingénieurs-Experts, 554 ; — Motoculture, 555 ; — Vins, cidres, spiritueux et liqueurs, 557.

Calendrier des Réunions

Internationales..... 561

Union des Associations

Internationales..... 571

Tables du Tome IV de la Vie Internationale :

I Table des matières par fascicule..... 583

II Table systématique des matières (classification décimale)..... 588

III » » des noms cités..... 591

IV Table alphabétique cumulative des matières..... 599

Errata

617

Chronique Internationale.

Une Législature Internationale en Egypte

PAR

Albert EEMAN

Procureur général près les Juridictions mixtes d'Egypte à Alexandrie

[342.53 (∞ : 62)]

En vertu des Capitulations, les étrangers se trouvant en Egypte, et sujets de l'une des puissances jouissant du bénéfice de ces antiques traités, avaient le droit de n'être jugés que par leur autorité consulaire.

Il est aisé de comprendre à quelles difficultés de procédure et de compétence devait conduire l'usage — et, surtout, l'abus inévitable, — de ce droit, quand les progrès économiques du pays, développant les relations d'affaires entre indigènes et étrangers, ont, nécessairement, augmenté les causes et les occasions des conflits judiciaires nés de ces relations. Où porter, par exemple, un procès civil ou commercial qui devait mettre en présence des sujets locaux et plusieurs étrangers, de nationalités différentes?

De la perception nette de ces difficultés et de la volonté de les écarter est sortie la réforme judiciaire. Cette œuvre, due à la haute intelligence et à la patiente et habile ténacité du grand ministre égyptien d'alors, S. E. Nubar Pacha, et au concours des puissances capitulaires, peut se préciser en quelques mots, au point de vue de l'objet de cette étude sommaire : il a été créé des tribunaux — les juridictions mixtes, — composés de magistrats étrangers et de magistrats indigènes, et auxquels a été

attribuée la connaissance de tous les procès d'ordre civil et commercial qui, jusque là, étaient soumis aux divers consuls. De façon générale, ces tribunaux statuent dans les contestations entre indigènes et étrangers, et entre étrangers de nationalités différentes. Ceci en matière mobilière ; leur compétence est beaucoup plus étendue en matière immobilière.

Ces tribunaux étaient institués pour cinq ans, et l'article 40, titre III de leur Règlement d'organisation portait : « Après cette » période, si l'expérience n'a pas confirmé l'utilité pratique de » la réforme judiciaire, il sera loisible aux puissances, soit de » revenir à l'ancien ordre de choses, soit d'aviser, d'accord avec » le Gouvernement égyptien, à d'autres combinaisons. »

Il n'est pas sans intérêt de relever qu'en fait « l'expérience » se poursuit toujours, et que de renouvellements en renouvellements, les tribunaux de la réforme se trouvent, aujourd'hui, après trente-sept ans, en cours d'une « période quinquennale », qui prendra fin le 31 janvier 1915.

A ces juridictions nouvelles, il fallait une législation à appliquer. Et, en quelques mois, phénomène sans doute unique dans l'histoire de la confection des lois, les codes mixtes furent rédigés. Ces codes, adaptation, somme toute fort remarquable, du Code Napoléon et de certaines parties de la législation italienne, aux besoins du pays et des colonies étrangères qui s'y étaient formées, furent acceptés par les puissances et mis en vigueur, du moins en ce qui concerne le Droit civil et commercial, et la Procédure, et la réforme judiciaire put commencer à fonctionner.

Mais, évidemment, une législation faite dans ces conditions aurait eu besoin, plus que toute autre peut-être, de pouvoir se modifier ou se compléter facilement, suivant les nécessités du temps ou des circonstances. Et, cependant, toujours en vertu des Capitulations, aucune loi nouvelle ne pouvait être appliquée aux étrangers, en Égypte, sans le consentement de leurs puissances respectives. Il fallait donc solliciter — et obtenir ! — le consentement de quatorze ou quinze gouvernements étrangers pour pouvoir, pratiquement, introduire une modification quelconque dans le système des codes mixtes.

Les puissances comprirent que les complications d'un pareil régime ne permettaient pas au Gouvernement égyptien de faire

marcher le pays dans la voie du progrès et que les garanties accordées jadis aux étrangers pouvaient, aujourd'hui, nuire aux intérêts, bien compris, de ces étrangers eux-mêmes.

Une première concession fut faite en ce qui concerne la matière des contraventions de police. Un décret du 31 janvier 1889, accepté par les puissances, permit de rendre applicables à tous les étrangers les Règlements de police — ce terme entendu dans son acception la plus large, — à la seule condition que ces Règlements eussent reçu l'approbation de la Cour d'appel mixte, réunie en assemblée générale. De nombreuses matières intéressant l'ordre public purent, ainsi, être réglementées.

Il n'y avait pas encore là, à proprement parler, ce qui s'appellerait, en Belgique, confusion du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire. Car, en réalité, l'examen de l'assemblée générale de la Cour d'appel mixte ne devait porter que sur cette double question : Le règlement proposé n'est-il pas contraire aux principes essentiels de la législation? Est-il applicable à tous les habitants du territoire égyptien?

Il fallait aller plus loin, et, notamment, pouvoir modifier certaines dispositions des codes et certaines règles de procédure, sans l'obligation de recourir au consentement de toutes les puissances capitulaires.

Mais le problème était délicat, disons même insoluble, si l'on s'en tenait à la rigueur des termes des Capitulations et des principes de la séparation des pouvoirs !

Comment, en effet, appliquer aux étrangers des lois faites par un organe législatif purement égyptien? Et, d'autre part, comment créer, en Egypte, un organe législatif qui ne fût pas égyptien et qui pût faire des lois applicables aux indigènes?

L'article 12 du Code civil mixte pouvait fournir une indication. Il portait :

« Les additions et modifications aux présentes lois » — c'est-à-dire à l'ensemble de la législation applicable par les tribunaux de la Réforme, — « seront édictées sur l'avis conforme du corps » de la magistrature et, au besoin, sur sa proposition ».

En vertu de cette disposition, le Gouvernement égyptien pouvait donc, s'il estimait nécessaire, apporter une addition ou une modification aux codes mixtes, soumettre le texte de cette

addition ou de cette modification au « Corps de la magistrature », et « édicter » ce texte si l'avis de ce corps était conforme. « Le Corps de la magistrature » pouvait, de son côté, faire au Gouvernement égyptien, des propositions d'additions ou de modifications, dont le besoin paraîtrait s'imposer.

Mais, cette disposition de l'article 12 était, sans doute, trop peu précise, surtout quant à la manière dont il fallait l'interpréter et l'appliquer. Et puis, l'article portait que « pendant la période » quinquennale, aucun changement ne devait avoir lieu dans le « système adopté » — ce qui était également un peu vague ! — Toujours est-il que la dite disposition semble être restée sans application pratique. D'aucuns sont même allés jusqu'à admettre qu'elle aurait été tacitement abrogée ! Il fallait trouver mieux.

La voie à suivre semblait tout indiquée : faire ce que l'on avait fait pour l'administration même de la justice. On avait créé des tribunaux, où les diverses puissances capitulaires se trouvaient représentées, et on avait remis à ces tribunaux, collectivement, le pouvoir de juger que les divers consuls possédaient individuellement. Il fallait, de même, créer une institution législative, où les puissances capitulaires se trouveraient représentées, et à laquelle on confierait, collectivement, le droit que chacune de ces puissances avait, individuellement, d'examiner et d'approuver, ou de rejeter les propositions de loi que le Gouvernement égyptien entendait rendre applicables aux étrangers résidant en Egypte.

On ne pouvait guère songer à créer, en Egypte, au point de vue dont il s'agit, une assemblée législative proprement dite, qui serait l'émanation ou la représentation des colonies étrangères. Comment, en effet, composer pareille assemblée et, éventuellement, comment en choisir ou en élire les membres ? Mais la Cour d'appel d'Alexandrie paraissait pouvoir s'adapter à ce rôle. Elle était, il est vrai, un puissant corps judiciaire, mais chacun de ses conseillers semblait représenter, cependant, un des gouvernements étrangers intéressés et pouvait, dans une certaine mesure, se considérer comme le délégué de ce Gouvernement. D'autre part, l'expérience du Décret du 31 janvier 1889, en matière de contraventions, était de nature à encourager les initiatives dans le sens de la remise au pouvoir judiciaire de certaines attributions législatives.

C'est dans cette voie qu'entra le Gouvernement égyptien. Une circulaire du Ministère des Affaires étrangères (n° 32), datée du Caire, le 15 janvier 1905, proposait aux puissances une disposition ayant pour but « d'organiser un système d'interprétation de la loi par voie législative ».

Ce texte ne devait pas, d'après l'éminent homme d'État qui avait signé la circulaire, le regretté Soutros Pacha Ghali, constituer « une innovation ». Il ne faisait que « consacrer un principe » déjà contenu dans l'article 12 du Code civil mixte ». L'honorable ministre rappelait le précédent du Décret du 31 janvier 1889, et il signalait les avantages résultant d'une mesure qui offrait toutes les garanties désirables, sans qu'il fût nécessaire de solliciter, chaque fois, par la voie diplomatique, le consentement de toutes les puissances ».

Voici quel était le texte proposé (Annexe G de la circulaire du 15 janvier 1905) :

« ARTICLE PREMIER. — L'article 12 du Code civil mixte est modifié comme suit :

» ART. 12. — En cas de silence, de lacunes ou d'obscurité de la loi, il pourra y être pourvu par des dispositions complémentaires ou interprétatives édictées sur l'initiative du Ministère de la Justice.

» Le projet du Ministère sera transmis, avec un exposé des motifs, à la Cour qui s'adressera aux tribunaux de première instance pour leurs observations, et il pourra être rendu exécutoire par décret khédivial, à la suite et en conformité d'une délibération de la Cour, prise en assemblée générale à la majorité des membres présents. »

Ce texte fut, conformément aux précédents, soumis à la Commission plénière — comprenant les représentants politiques des puissances capitulaires et leurs délégués judiciaires ou techniques, — et renvoyé, par celle-ci, à la sous-commission, composée spécialement des délégués judiciaires.

Il serait sans intérêt de reproduire la discussion qui eut lieu devant cette sous-commission. Nous nous bornerons à préciser, sommairement, les points principaux sur lesquels porta cette discussion.

1° Le texte nouveau était-il nécessaire et ne pouvait-on le considérer comme restrictif du pouvoir qu'avaient déjà les tribunaux de la Réforme, de recourir aux principes généraux du droit, et à l'équité, au cas de silence ou d'insuffisance de la loi écrite?

2° La consultation des tribunaux de première instance, par la Cour, était-elle bien le meilleur mode et le plus équitable, de faire participer à l'œuvre législative nouvelle, les puissances non représentées à la Cour (on sait que les grandes puissances, seules, ont un conseiller de droit) ?

3° Puisque les sujets de toutes les puissances devaient être soumis aux lois acceptées par le nouvel organisme et que, dans l'état, chacune des puissances avait un véritable droit de veto par rapport à tout projet de loi applicable aux étrangers, ne conviendrait-il pas de réclamer plus que la majorité simple pour l'adoption d'une loi nouvelle?

4° Tous les membres indigènes de la Cour devaient-ils être admis à siéger dans la nouvelle assemblée? Leur intervention ne serait-elle pas trop prépondérante en faveur du Gouvernement?

5° Enfin, quels seraient, dans le nouvel organisme, le rôle et les devoirs du procureur général — magistrat étranger, mais dépendant du seul Gouvernement égyptien, — et prenant part aux assemblées générales de la Cour d'appel?

Et il fut admis :

1° Que le nouvel organe législatif aurait pour objet, de façon générale, « les additions et modifications à la législation mixte », mais sans qu'il pût être question de toucher aux principes essentiels de l'institution même de la Réforme judiciaire ;

2° Que les puissances qui n'auraient pas de conseiller à la Cour seraient représentées, à l'assemblée nouvelle, par le plus ancien de leurs juges (chaque puissance ayant deux juges aux tribunaux de première instance) ;

3° Que cette assemblée nouvelle ne pourrait délibérer que si quinze de ses membres, au moins, étaient présents, et que ses décisions devraient réunir les votes des deux tiers des membres présents ;

4° Que tous les conseillers indigènes pourraient siéger à la nouvelle assemblée ;

5° Enfin, que le procureur général, comme intermédiaire entre le Gouvernement égyptien et la Cour, et chargé de défendre la thèse du Gouvernement, ferait partie, de droit, de cette nouvelle assemblée, mais avec voix consultative seulement.

D'autre part, il parut nécessaire de réserver, dans une certaine mesure, les droits de celles des puissances contre la volonté desquelles un projet de loi aurait été adopté. Cette garantie leur fut donnée par le moyen suivant : la loi nouvelle ne peut être promulguée que trois mois après son approbation, et chaque puissance peut demander que cette loi soit soumise à une nouvelle délibération à l'expiration de ce délai. Mais les résultats de cette nouvelle délibération seront définitifs et obligatoires pour tous.

C'est ce que porte la loi du 10 novembre 1911, dont voici le texte :

« Nous, Khédivé d'Égypte, vu les règlements d'organisation judiciaire pour les procès mixtes en Égypte ; vu le Code civil mixte ; après accord intervenu entre notre Gouvernement et les Puissances qui ont adhéré à la Réforme judiciaire ; sur la proposition de notre Ministre de la Justice et l'avis conforme de notre Conseil des ministres ; décrétons :

» ARTICLE PREMIER. — L'article 12 du Code civil mixte est modifié comme suit :

» Les additions et modifications à la législation mixte seront édictées sur l'initiative du Ministère de la Justice à la suite et en conformité d'une délibération de l'assemblée générale de la Cour d'appel mixte, à laquelle sera appelé le juge le plus ancien de chaque nationalité, dont le Gouvernement a adhéré à la Réforme judiciaire de 1875, et qui n'est pas représenté par un conseiller à la Cour.

» L'assemblée ne sera valablement constituée que par la présence d'au moins quinze de ses membres.

» Tout conseiller à la Cour dont l'absence ou l'empêchement est constaté en vertu d'un règlement intérieur à élaborer par l'assemblée générale de la Cour, en séance ordinaire, sera remplacé par le juge le plus ancien de la même nationalité. Le juge le plus ancien absent ou empêché dans les mêmes conditions, sera remplacé par le juge subséquent de la même nationalité.

» La délibération devra avoir été prise à la majorité des deux tiers des membres présents.

» Les projets de loi ainsi approuvés ne peuvent être promulgués que trois mois après leur approbation.

» A la demande d'une ou de plusieurs puissances, formulée au cours de ce délai, ils seront, à l'expiration du dit délai, soumis à une nouvelle délibération. A la suite de cette nouvelle délibération, le projet de loi qui aura réuni la majorité de voix requise pourra être promulgué sans autre formalité ni délai.

» L'assemblée générale de la Cour en séance ordinaire pourra saisir le Ministre de la Justice, de propositions de réformes en matière de législation mixte.

» Toutefois, il ne pourra être apporté, en vertu de cet article, aucune modification ni addition au Règlement d'organisation judiciaire.

» Les lois ainsi préparées entreront en vigueur par la simple publication au journal officiel.

» A défaut de publication dans un délai de trois mois à partir du moment où cette publication peut avoir lieu, le projet de loi sera considéré comme abandonné et ne pourra être repris qu'en se conformant à nouveau aux dispositions du présent article. »

Remarquons que, par cette dernière disposition, le Gouvernement égyptien s'est réservé le droit de ne pas donner suite à tel ou tel vote de la nouvelle assemblée législative. Il lui suffit de ne pas publier la loi nouvelle votée et de laisser s'écouler ainsi le délai prévu de trois mois. Le droit du Gouvernement d'abandonner un projet proposé par lui et voté par l'assemblée, trouverait son application au cas, par exemple, où l'assemblée aurait introduit des modifications essentielles à tel ou tel projet présenté par le Gouvernement, modifications que celui-ci croirait ne pas pouvoir accepter.

*
* *

Il sera intéressant, peut-être, pour terminer cette note sommaire sur le nouvel organisme législatif de l'Egypte, d'examiner à quels résultats pratiques il a conduit. Et pour ce faire, nous nous permettrons de reproduire l'extrait suivant de notre dernier Rapport annuel à S. E. M. le Ministre de la Justice,

relatif aux applications qui ont été faites du nouvel organisme législatif introduit en Egypte, par la loi n° 17 du 20 novembre 1911. Voici cet extrait :

« Le premier projet soumis par le Gouvernement à l'assemblée législative, constituée en vertu de cette loi, a été le projet modifiant l'article 692 du Code civil mixte, relatif aux intérêts garantis par l'inscription au créancier hypothécaire.

» Ce projet, que Votre Excellence avait transmis à l'assemblée législative, en l'accompagnant d'une note explicative, a été examiné en séance du 3 mai 1912, et l'assemblée l'a complété par l'adjonction au texte du Gouvernement — qui ne parlait que des intérêts eux-mêmes, — d'une disposition portant que la transcription faite par un des créanciers profitera à tous les autres.

» Le projet ainsi amendé fut communiqué au Gouvernement, accompagné d'un « Exposé de motifs », et la loi fut promulguée, avec cet amendement, par décret du 7 septembre 1912 et devint la loi n° 24 de 1912.

» Le 8 mai 1912, le Gouvernement soumit à l'assemblée législative, un second projet, celui-ci complétant l'article 792 du Code civil, par une disposition autorisant l'Etat et les administrations publiques, à recourir à l'arbitrage pour leurs contrats de travaux publics, de fournitures et de concessions en général. Ce projet était aussi accompagné d'une note explicative.

» Il fut adopté, sans modification, à la séance de l'assemblée du 17 mai 1912, et devint la loi n° 25 de 1912, par décret khédivial du 28 septembre de la dite année.

» A la même date du 8 mai 1912, le Gouvernement adressait à l'assemblée, également avec une note explicative, un troisième projet de loi, portant des modifications aux dispositions du Code de procédure relatives à la saisie immobilière.

» C'est à l'occasion de l'examen de ce projet, beaucoup plus important que les deux premiers et précisément à la susdite assemblée du 17 mai 1912, que l'assemblée régla la forme pratique de ses travaux, en constituant dans son sein une Commission législative, à laquelle fut adjoint le procureur général, mais sans voix délibérative, et qui fut chargée des études préparatoires du projet.

» Cette Commission discuta les textes et, y proposa certaines modifications, et, le 14 juin, l'assemblée accepta le projet ainsi modifié, qui devint la loi n° 31 de 1912, suivant décret du 28 novembre dernier.

» Enfin, le 4 juin 1912, le Gouvernement soumit à l'assemblée, avec sa note explicative, un projet modifiant l'article 54 du Code civil dans le sens de la création d'une servitude de passage pour les eaux de drainage. Ce projet fut adopté en séance du 14 juin et est devenu la loi n° 27 de 1912, par décret du 28 octobre 1912.

» Le nouveau rouage législatif a donc fait ses preuves. Il s'est, à l'expérience, révélé vraiment pratique et constitue, pour les matières peut-être un peu restreintes auxquelles il peut s'appliquer, un progrès considérable sur la formule ancienne de la communication à faire aux puissances et de l'adhésion à obtenir de chacune d'elles.

» Mais, à l'occasion de la discussion de la loi n° 31, et plus spécialement de la partie de cette loi qui consacre l'insaisissabilité de la propriété agricole des cultivateurs qui ne sont propriétaires que de cinq feddans ou moins — question qui a soulevé dans le pays, une assez vive émotion et fait naître de graves controverses au triple point de vue juridique, économique et social, — diverses difficultés se sont présentées, devant l'assemblée et au dehors, au sujet de la première desquelles l'assemblée a, d'ailleurs, demandé qu'une solution officielle intervînt.

» Je précise ces difficultés :

» 1° Ne serait-il pas bon que les projets de loi à soumettre à l'assemblée — surtout les projets importants, — reçoivent une certaine publicité préalable, de manière à ce que les intéressés soient en mesure de faire valoir leurs observations et les membres de l'assemblée, de s'éclairer par la consultation de l'opinion publique?

» 2° Ne serait-il pas utile d'entourer aussi les délibérations de l'assemblée d'une certaine publicité?

» 3° Ne conviendrait-il pas de régler la forme en laquelle les puissances représentées à l'assemblée auront connaissance des projets soumis à cette assemblée, des résultats de ses délibérations, et du point de départ des délais qu'elles ont pour provoquer un nouvel examen de ces projets, une fois ceux-ci adoptés?

» Je ne verrais, pour ma part, aucune objection à une solution affirmative donnée à la première et à la troisième question, sauf en ce qui concerne la publicité préalable, à laisser au Gouvernement le soin d'apprécier si la nature spéciale ou l'urgence, de tel ou tel projet n'exigerait pas, dans tel ou tel cas, la renonciation à toute publicité préalable.

» Mais quant au second point, je suis adversaire absolu, pour les débats de l'assemblée, de toute publicité autre que celle à donner à l'exposé des motifs qu'elle rédigera et qui sera un élément important des travaux préparatoires de la loi, en vue de l'interprétation éventuelle de celle-ci.

» Je crois qu'il est indispensable d'éviter tout ce qui pourrait donner à cette réunion de magistrats compétents, chargés d'une véritable mission de confiance et ne songeant, dans leurs délibérations, qu'aux intérêts supérieurs du pays et de la justice, la moindre ressemblance avec une assemblée politique parlementaire. Les discussions n'y gagneraient ni en précision ni en sérénité, ni en célérité, et il y aurait à craindre d'avoir à compter avec des éléments de controverse étrangers aux conditions normales d'une discussion juridique vraiment pratique et utile. »

Terminologie du Potentiel et de l'Elasticité

PAR

le D^r A. KORN

Secrétaire du Comité International pour l'Unification
de la Terminologie du Potentiel et de l'Elasticité

[539 (014)]

Les efforts tendant à unifier la terminologie dans les différentes sciences se heurtent à des difficultés spéciales, quand il s'agit d'arriver à une entente entre des savants parlant des langues différentes. Quoique la nécessité de conventions de ce genre soit universellement reconnue, et malgré les efforts d'un grand nombre de congrès internationaux, on n'est arrivé à des résultats positifs que dans les domaines où des intérêts sociaux et économiques sont en jeu. Ainsi des résultats très importants ont déjà été obtenus dans les sciences techniques, spécialement en électrotechnique, et les travaux du Comité International des Poids et Mesures et de la Commission Électrotechnique Internationale pourraient servir de modèle à tous les travaux analogues. Comme les divergences de vues sont souvent déjà assez marquées dans ces domaines-là, on ne doit pas trop s'étonner que l'unification des notions plus abstraites se fasse encore bien plus lentement. Plus les notions sont générales et plus sont nombreuses les applications dont elles sont susceptibles dans les différentes sciences, plus sera grand le danger de résolutions

votées par une majorité accidentelle ; il semble donc plus utile que les savants de chaque domaine spécial arrivent d'abord à une entente entre eux et qu'à l'occasion de la délimitation des frontières, des concessions réciproques amènent une entente plus générale. Les organisateurs de ces travaux devront naturellement dès le commencement compter avec la possibilité et la nécessité d'ententes plus générales. Des efforts internationaux peuvent être faits en même temps que des travaux d'unification se restreignant à un même pays ; pour les derniers on pourra choisir les unités plus grandes que pour les travaux d'unification internationale.

On pourra ainsi distinguer trois méthodes différentes :

1° Les efforts d'unification internationale dans des domaines très restreints ;

2° Les efforts d'unification nationale pour des pays de même langue dans des domaines moins restreints ;

3° Médiations entre les différents domaines et entre des pays de langues différentes, en même temps médiations entre 1° et 2°.

On peut prédire avec certitude que l'Union des Associations Internationales rendra un jour les plus grands services aux travaux que j'ai mentionnés en troisième lieu, et pour lui fournir des fondements solides, il faut favoriser activement les efforts que j'ai indiqués en premier et deuxième lieu.

A part les travaux extrêmement importants du Comité International des Poids et Mesures et de la Commission Électrotechnique Internationale, des organisations nationales, qui ont travaillé à cette œuvre d'unification dans des pays de même langue, ont aussi déjà rendu des services appréciables dans les Mathématiques, les Sciences naturelles et techniques ; il faut citer ici surtout les travaux de la Commission Allemande pour les Unités et les Formules (Ausschuss für Einheiten und Formelgrößen), dirigés par M. Strecker, et on peut espérer le même succès des travaux qu'entreprendra une semblable organisation nationale, en train de se former en Angleterre, sous l'égide de la Société Anglaise de Physique. Déjà l'exemple des travaux d'unification en Allemagne a montré qu'il serait difficile d'étendre les efforts dirigés par M. Strecker, qui embrassent les vastes domaines des Mathématiques, de la Physique, de l'Électrotech-

nique et même de la Chimie, de manière qu'Os aient un caractère international ; mais en tout cas l'unification internationale d'une telle extension peut être préparée d'une manière efficace par des travaux mentionnés en premier lieu, se bornant d'abord à des domaines plus restreints, mais prenant dès le début un caractère international. C'est dans cet ordre d'idées que le Comité d'Organisation pour l'unification de la Terminologie dans la théorie du Potentiel et de l'Élasticité s'est formé en 1913. Nous avons surtout dans les fondements mathématiques de la théorie du Potentiel, une science bien élaborée, arrivée à une certaine maturité, où les divergences de vues ne sont plus bien profondes, et où l'on rencontrera plutôt des difficultés relatives à l'unification des notations que celles qui pourraient tenir à une véritable divergence d'opinions. D'autre part, les notions de la théorie du Potentiel jouent un rôle tellement important dans tant de sciences particulières que l'utilité de l'œuvre d'unification paraît tout à fait évidente.

Nous nous restreindrons d'abord aux fondements mathématiques, et nous ne nous occuperons pour ce qui concerne les applications en astronomie, en physique et en électrotechnique, que des notions et des notations les plus importantes. La première notion à considérer, celle du potentiel, est une notion purement mathématique ; nous pouvons, si nous voulons, la classer parmi les notions purement analytiques, indépendantes de la géométrie. Néanmoins, eu égard aux applications du potentiel en astronomie et en physique, on peut recommander l'introduction géométrique de cette notion sous la forme

$$\sum \frac{c_j}{r_j}$$

où les r_j désignent les distances d'un point variable (x, y, z) , aux points donnés (ξ, γ, ζ) , les c_j étant des nombres donnés. On serait tenté de croire que cette définition géométrique du potentiel est si simple qu'elle devrait être universellement adoptée ; mais les divergences apparaîtront dès que l'on voudra préciser la définition précédente. En effet, en essayant de préciser la définition considérée, nous serons amenés à la suivante :

On appellera potentiel des quantités c_j attachées aux points

donnés (ξ, η, ζ) en un point variable (x, y, z) de l'espace, l'expression suivante :

$$(1) \sum_j \frac{c_j}{r_j}$$

Or, chacun jugera utile de donner un nom aux quantités c_j ; l'astronome regardera les c_j comme proportionnels à des masses m_j , et il introduira le potentiel sous une de ces quatre formes suivantes :

$$(2) \sum_j \frac{m_j}{r_j}, \quad - \sum_j \frac{m_j}{r_j}, \quad f \sum_j \frac{m_j}{r_j}, \quad - f \sum_j \frac{m_j}{r_j}$$

où f désigne la constante de la gravitation. L'électricien, surtout dans le domaine de l'Électrotechnique, remplacera, pour les applications de la loi de Coulomb, les nombres c_j par des masses électriques e_j , il introduira le potentiel sous la forme :

$$(3) \sum_j \frac{e_j}{r_j}$$

Beaucoup de savants ne verront là que des différences bien superficielles, et pourtant ces petites différences ont déjà très souvent occasionné des erreurs très désagréables, et surtout, elles ont provoqué le gaspillage d'un temps précieux ; il est à désirer que la définition fondamentale du potentiel soit purement mathématique, qu'elle soit donnée par l'expression (1), qu'on désigne une des expressions (2), par exemple, — on aura à choisir laquelle, — comme le potentiel Newtonien, l'expression (3) comme le potentiel électrostatique et que l'omission des adjectifs ne soit permise que dans les cas où aucune confusion ne serait à redouter.

A cette occasion, une entente devra intervenir pour décider s'il sera utile d'introduire en physique le potentiel en tant que travail. Considérons la définition de la différence des valeurs du potentiel en deux points A et B telle qu'elle est, par exemple, proposée en Électrotechnique par la Commission allemande des Unités et Formules. D'après cette définition, la différence des valeurs du potentiel en deux points A et B serait le travail

nécessaire pour transporter l'unité de la masse électrique positive du point B au point A, en supposant que ce travail soit indépendant du chemin parcouru. Pour arriver à la valeur du potentiel au point A lui-même, on propose de placer le point B dans la terre, à laquelle on attribue le potentiel zéro. Des définitions antérieures regardaient, pour arriver à la valeur du potentiel lui-même à l'aide de la différence du potentiel, le point B comme infiniment distant, de sorte qu'il fallait considérer comme valeur du potentiel en un point A, le travail nécessaire pour transporter l'unité de la masse électrique positive de l'infini au point A, en supposant toujours que ce travail soit indépendant du chemin suivi. On doit admettre qu'une définition de ce genre est très bonne pour les notions « tension électrique entre deux points A et B » — « tension électrique d'un point par rapport à la terre ou à un point infiniment distant », sans avoir égard à la question de savoir, si le travail est indépendant du chemin parcouru ou non, mais on doit admettre aussi qu'il serait recommandable de ne pas se servir du mot « potentiel » tout court, même pour le cas où le travail serait indépendant du chemin. En électrostatique, la notion ainsi définie coïnciderait avec celle du potentiel électrostatique, mais cette définition ne pourrait être adoptée ni par les mathématiciens, ni par les astronomes ; dans le cas des phénomènes électrodynamiques, la définition du potentiel à l'aide de l'expression compliquée du travail, demanderait la discussion préalable de la question assez difficile de savoir, sous quelles conditions le travail considéré peut être regardé comme indépendant du chemin suivi.

On dit souvent en Mécanique que des forces X, Y, Z possèdent un potentiel, lorsque l'on a

$$(4) \quad \frac{\partial Z}{\partial y} - \frac{\partial Y}{\partial z} = 0, \dots$$

Quoique l'emploi du mot « potentiel » dans ce sens soit assez bien justifié par l'histoire de la Mécanique, il peut aussi provoquer des confusions, et il serait bien préférable, dans le cas (4), de dire : Les forces X, Y, Z dérivent d'une « fonction des forces », ou si l'on veut absolument se servir du mot « potentiel » : Les forces X, Y, Z dérivent d'un « potertiel des forces », comme on

dit dans la théorie des liquides : Les composantes de la vitesse u , v , w dérivent d'une fonction des vitesses ou d'un potentiel des vitesses, dans le cas où l'on a :

$$(5) \quad \frac{\partial w}{\partial y} - \frac{\partial v}{\partial z} = 0, \dots$$

Il est donc indiqué, ce qui paraît impossible en ce moment, a moins de bouleverser la terminologie, de remplacer dans la théorie de l'électricité le terme « potentiel », par l'expression « potentiel électrique », quitte à supprimer l'adjectif « électrique », lorsqu'aucune confusion ne sera à craindre.

Il y a donc lieu de soumettre à une décision internationale les questions suivantes : Ne devrait-on pas appeler « potentiel » tout court uniquement l'expression :

$$\sum \frac{c_j}{r_j},$$

et ne devrait-on pas remplacer le terme de « potentiel » dans les domaines spéciaux par des expressions telles que les suivantes :

- Potentiel Newtonien ;
- Potentiel électrostatique ;
- Potentiel électrique ;
- Potentiel des forces ;
- Potentiel des vitesses ;

en tolérant l'omission des adjectifs dans les cas où une confusion est absolument impossible? On peut faire la même remarque pour les termes « potentiel magnétique », « potentiel vectoriel », etc., etc., dont la définition exacte n'offre pas de difficultés sérieuses. Je n'ai pas besoin non plus de m'occuper particulièrement du potentiel logarithmique et des potentiels à plus de trois dimensions, parce qu'il est facile de s'entendre au sujet de toutes les définitions correspondantes ; mais j'insiste sur l'utilité de réserver le terme simple pour le potentiel à trois

$$\sum_i \frac{c_i}{r_i};$$

nous pouvons encore

dimensions

de points, de potentiels de lignes, de potentiels de surfaces ou de potentiels de volumes selon que les quantités c_i correspondent à des points isolés, aux éléments d'une ligne, à ceux d'une surface ou à ceux d'un volume. Rien de tout cela ne donnera lieu à des divergences d'opinions.

Il y a, au contraire, quelque difficulté à fixer le sens précis de l'expression « fonction potentielle ». Autrefois, cette expression était regardée par certains auteurs comme synonyme de celle de « fonction des forces », d'autres auteurs s'en servaient pour dénommer l'expression (1), regardée comme fonction des coordonnées x, y, z , du point variable ; plus tard, la propriété du potentiel (1) de satisfaire dans tous les points de l'espace distincts des points (ξ, η, ζ) , à l'équation de Laplace

$$(6) \quad \frac{\partial^2 \varphi}{\partial x^2} + \frac{\partial^2 \varphi}{\partial y^2} + \frac{\partial^2 \varphi}{\partial z^2} = 0$$

a été prise pour propriété caractéristique de la fonction potentielle, et l'on disait qu'une fonction $\varphi(x, y, z)$, d'un certain domaine était une fonction potentielle de ce domaine, lorsqu'elle vérifiait l'équation (6) dans ce domaine et possédait certaines propriétés de continuité. Il serait utile de s'entendre au sujet du nom à donner à celles des intégrales de (6), qui satisfont à certaines conditions importantes de continuité ; dès maintenant, on est presque universellement d'accord d'appeler « fonctions harmoniques » celles de ces intégrales qui sont continues avec toutes leurs dérivées en tout point *intérieur* au domaine où elles vérifient l'équation (6). Il y aurait assurément intérêt à distinguer par des dénominations particulières les fonctions harmoniques dont la continuité s'étend jusqu'à la frontière du domaine considéré, celles dont la continuité satisfait aux conditions de *Lipschitz-Hoelder*, celles possédant des dérivées premières dont la continuité s'étend jusqu'à la frontière du domaine considéré, etc., etc.

Dans la théorie du potentiel et de ses applications on est conduit à admettre dans la grande majorité des cas, que les domaines, les surfaces et les lignes que l'on a à considérer satisfont à certaines conditions déterminées de régularité. Il y aurait, sans doute, grand avantage à introduire des termes spéciaux

pour indiquer brièvement que l'on regarde ces conditions comme remplies ; peut-être pourrait-on appeler domaines réguliers, surfaces régulières et lignes régulières, les domaines, les surfaces et les lignes jouissant des propriétés précédentes, quitte à introduire, au besoin, plus d'un seul genre de régularité. Des conventions de cette espèce rendraient superflue rénumération répétée des hypothèses, que l'on adopte, dans les démonstrations, quant à la nature des domaines, des surfaces et des lignes considérées.

On devrait aussi s'entendre au sujet des symboles servant à représenter les intégrales de surfaces et les intégrales de lignes ; par exemple, en désignant toujours par ds des éléments de lignes, par dS ou par $d\omega$ les éléments de surfaces, comme on se sert déjà presque partout de $d\tau$ pour les éléments de volumes ; ce sont des choses futiles en apparence, mais très propres en réalité à faciliter la lecture de travaux écrits en langues étrangères ; lorsque dans un travail on trouve des formules écrites de la manière même dont on les écrit soi-même, on peut très souvent arriver à le comprendre sans savoir traduire le texte.

Au point de vue où nous venons de nous placer, il semble aussi nécessaire de fixer par voie d'entente internationale, le sens du système fondamental de coordonnées rectangulaires, ainsi que le côté positif d'une surface en correspondance avec le sens attribué à la courbe frontière, en se bornant aux surfaces « régulières ». Il serait pareillement bon de désigner toujours par la même lettre (v ou n), la normale intérieure d'une surface fermée, et aussi par la même lettre la normale intérieure de la courbe frontière d'une aire dans le plan ou sur une surface courbe.

Il y a un manque d'unité très gênant dans la terminologie des différentes espèces de fonctions sphériques et des différentes espèces de fonctions fondamentales suivant lesquelles on a coutume de développer en séries les fonctions potentielles de certains domaines simples. Le terme « fonction de Green », d'une surface fermée dans l'espace ou d'une courbe fermée dans le plan par rapport à un point intérieur ou extérieur est employé par les différents auteurs dans des acceptions bien différentes ; on entend par « problème de Dirichlet », quelquefois le premier problème aux limites, quelquefois le deuxième. Le nom de

« théorème de Green » est employé pour dénommer plusieurs théorèmes très différents.

L'introduction de l'analyse vectorielle a beaucoup ajouté à l'hétérogénéité de la terminologie et des notations dans la théorie du potentiel et dans la théorie de l'élasticité, mais il sera bon de ne pas toucher encore à ces questions, avant que les savants qui se servent de l'analyse vectorielle ne soient arrivés à une entente internationale entre eux pour les formules correspondantes ; ils ont la bonne intention d'y arriver, et, lorsque cette unification sera en bonne voie, il ne sera pas bien difficile d'introduire la terminologie unifiée de l'analyse vectorielle dans la théorie du potentiel et dans celle de l'élasticité, ce qui est à désirer à cause de l'élégance que l'on peut donner à un grand nombre de formules par l'emploi de l'analyse vectorielle.

La théorie récente des équations intégrales a pris une place assez importante dans la théorie du potentiel et dans la théorie de l'élasticité pour attirer l'attention des mathématiciens sur l'utilité d'une entente relative aux notations et à la terminologie de cette théorie.

Comme dans la théorie du potentiel, on devra aussi dans la théorie de l'élasticité, commencer par l'unification des définitions et des notations mathématiques fondamentales, et il sera bon de se borner d'abord aux équations de l'équilibre élastique dans les corps isotropes ; là il n'y aura qu'une seule constante élastique, pour laquelle on devrait adopter une même définition. On devrait s'accoutumer à se servir toujours des mêmes symboles pour les efforts et pour les grandeurs

$$\frac{\partial u}{\partial x} + \frac{\partial v}{\partial y} + \frac{\partial w}{\partial z}; \frac{\partial w}{\partial y} - \frac{\partial v}{\partial z}, \dots;$$

l'analyse vectorielle pourrait aider ici, mais comme nous l'avons déjà dit, l'analyse vectorielle n'est pas encore unifiée elle-même, de sorte qu'il serait utile de s'entendre sur les symboles à choisir dans le cas, où l'on ne se servirait pas de l'analyse vectorielle.

Le modeste programme esquissé dans les pages précédentes suffira, sans doute, à amorcer l'œuvre d'unification dans la théorie du potentiel et dans celle de la théorie de l'élasticité,

mais les progrès de cette œuvre élargiront sûrement, par la force même des choses, le programme primitif.

D'une façon générale, on peut prédire que les comités d'unification de la terminologie et des notations dans les différentes sciences deviendront des institutions permanentes. Les Congrès internationaux des Mathématiciens, lesquels se réunissent tous les quatre ans, appuieront puissamment tous les travaux concernant l'unification internationale dans le domaine des sciences mathématiques, et bien que des congrès internationaux des physiciens et des astronomes aient lieu moins souvent, ils contribueront certainement, eux aussi, pour une large part à assurer le succès de ces travaux.

Un modeste progrès de l'œuvre d'unification constituera déjà une belle récompense du travail qu'elle aura coûté.

NOTICES

Les Prix Nobel

[079 (∞)]

Un Hindou, un Hollandais, un Suisse, un Français, un Américain et un Belge viennent d'être proclamés lauréats des différents prix institués par Alfred Nobel, l'industriel suédois, inventeur de la dynamite. Une notice est consacrée ci-dessous à chacune de ces personnalités.

LITTÉRATURE. — Pour la première fois, le prix Nobel de littérature a été attribué à un écrivain oriental. Rabindranath Tagore naquit à Calcutta en 1861 ; il dirige, au Bengale, une école dans une grande et belle propriété que lui légua son père. C'est un Hindou dans toute l'acception du mot. Il en porte le costume, même dans ses voyages en Europe. Musicien autant que poète, son premier ouvrage fut un opéra. Il le composa à l'âge de dix-huit ans. Il publia ensuite des pièces de théâtre, des romans, des nouvelles, des poèmes, mais la plus importante de toutes ses oeuvres est sans doute *Gitanjali*, traduite en anglais, sous le titre de *Song Offerings*. Jusqu'à la parution de ce travail le poète était à peu près inconnu en Europe. La traduction anglaise de son *Gitanjali* l'a révélé en Angleterre et l'enthousiasme qu'elle provoqua fut tel que l'éditeur en publie sans interruption des éditions nouvelles. L'écrivain est néanmoins très peu connu sur le continent. Il a exercé une influence énorme dans son pays où les habitants l'appellent le grand sage. On chante ses vers depuis l'occident des Indes jusqu'en Birmanie, partout où l'on parle le Bengali. Tous ses poèmes se chantent en effet. Airs et paroles sont intimement liés. C'est surtout par l'étendue et la profondeur de la pensée, la pureté de leur signification, la portée de leur souffle lyrique que valent ses strophes

bien plus que par leur qualité littéraire. Elles inspirent la bonté, l'amour de la nature. Elles émeuvent.

Voici quelques rares passages de l'auteur, qui ont été traduits en français, en prose rythmée :

La Bayadere

Ougapouta, un disciple de Bouddha, dormait, couché dans la poussière, au pied des murs de la ville de Matoura.

Les feux étaient éteints et toutes les portes de la cité, closes. Dans le ciel trouble d'août, les nuages cachaient les étoiles.

Soudain, un pied agita bruyamment des bracelets d'argent et effleura la poitrine d'Ougapouta.

Le jeune homme se réveilla en sursaut, la clarté vacillante d'une lanterne frappa ses yeux, pleins de bonté.

Il aperçut une bayadere, ivre du vin de sa jeunesse, couverte de pierres de toutes couleurs et enveloppée d'une mante bleu pâle.

Elle baissa la lanterne pour éclairer le visage, beau, mais sévère, du jeune ascète.

— Pardonne-moi, jeune anachorète, de t'avoir éveillé, dit la bayadere. Daigne venir chez moi. La route poussiéreuse n'est pas le lit qui te convient.

— Passe ton chemin, belle des belles ! répondit l'ermite. Lorsque le moment sera venu, j'irai te trouver.

Subitement, la nuit noire, dans un éclair éclatant, montra ses dents, et la bayadere trembla de peur.

L'année nouvelle n'a pas encore sonné. Le vent gronde. Les branches des arbres pleurent en faisant tomber une pluie de pétales.

Une douce brise printanière apporte de très loin les sons du chalumeau. Les hommes courent dans les bois pour célébrer la fête des fleurs.

Sur les toits de la ville endormie tombe du ciel la clarté de la lune à son plein.

Le jeune anachorète marche sur la route déserte en écoutant les plaintes amoureuses d'un oiseau, posé sur les branches d'un magnolier.

Ougapouta approche des portes de la ville et suspend sa marche.

Quelle est cette femme couchée dans la poussière, près des fortifications ?

C'est la bayadere, couverte de plaies, en proie à la peste noire et qu'on a chassée de la ville.

Le jeune ermite s'assied à côté de la bayadere ; il pose la tête de la malade sur ses genoux, il humecte d'eau fraîche ses lèvres brûlantes et oint son corps d'huile.

— Qui es-tu, doux ange de miséricorde? dit la bayadere en gémissant.

— Le moment est venu pour que je vienne vers toi et me voici comme je te l'ai promis.

A l'Enfant

Quand je t'apporte des jouets coloriés, mon enfant, je comprends pourquoi il y a un tel chatoïement de couleurs sur la nue et pourquoi les fleurs sont diaprées de si riches nuances — quand je te donne des jouets coloriés, mon enfant.

Quand je chante pour te faire danser, je sais vraiment pourquoi il y a de la musique, sous les branchages, et pourquoi les vagues font retentir le chœur de leur voix jusqu'au sein de la terre attentive — quand je chante pour te faire danser.

Quand je tends de douces choses vers tes mains avides, je sais pourquoi il y a du miel dans la cupule de la fleur et pourquoi les fruits s'emplissent secrètement de suc savoureux — quand je tends de douces choses vers tes mains avides.

Quand je baise ton visage pour te faire sourire, mon enfant chéri, je comprends l'allégresse qui irradie du ciel au matin et le délice que la brise d'été apporte à mon corps — quand mes lèvres t'effleurent pour te faire sourire.

Le sourire qui voltige sur les lèvres de l'enfant qui sommeille, sait-on où il est né? Oui. On raconte qu'un rayon pâle du croissant de la lune nouvelle a effleuré le bord d'une nue fuyante de l'automne et que dans le rêve d'un matin frais de rosée naquit le sourire qui tremble sur les lèvres de l'enfant qui dort.

PHYSIQUE. — Le prix a été attribué au professeur H. Kamerlingh Onnes, directeur du Laboratoire cryogène de Leyde (Pays-Bas). Depuis plus de quarante ans, il a patiemment édifié son laboratoire, qui constitue l'unique instrument dont les hommes de science du monde entier peuvent se servir lorsque leurs recherches se dirigent sur les phénomènes physiques et chimiques aux très basses températures. Nombreux sont les savants qui visitèrent Leyde et y exécutèrent des travaux scientifiques : le professeur Mathias, Jean Becquerel, Weiss, M^{me} Curie, etc.

Parmi les corps rebelles à la liquéfaction figure l'hélium. Kamerlingh Onnes en triompha. Il suppléa aux modestes ressources de son laboratoire par une patience minutieuse. Le point critique de l'hélium permit à ce savant d'arriver à environ 4° (— 270°) du 0 absolu (— 273°). Grâce aux basses températures, un nouveau champ s'ouvrait à l'investigation des chercheurs. Il l'explora : isothermie des gaz, tension des vapeurs, chaleur spécifique des solides, propriétés optiques des cristaux, variation du magnétisme, conductibilité électrique des métaux, toutes ces questions furent successivement abordées avec succès. En ce qui concerne la conductibilité des métaux notamment, il confirma la prophétie d'Ampère disant qu'au 0 absolu la conductibilité électrique des métaux est illimitée. Il établit

qu'au voisinage du 0, elle était déjà dix millions de fois plus grande qu'à la température ordinaire.

Le professeur Kamerlingh Onnes a joué un rôle important dans les congrès du froid. Nul doute que les ressources nouvelles dont il dispose actuellement et les sommes recueillies par l'Association Internationale du Froid, lui permettront d'entreprendre dans son laboratoire, des recherches plus importantes encore.

Homme de cœur autant qu'homme d'esprit, il fonda au moment de la guerre anglo-boer. un comité destiné à venir en aide aux Boers, victimes des hostilités.

CHIMIE. — En décernant le prix Nobel au savant professeur de l'Université de Zurich, Alfred Werner, l'Académie Royale des Sciences de Suède a récompensé non seulement un labeur infatigable de plus de vingt années, mais aussi et surtout la pensée géniale qui a réussi à bouleverser et à rajeunir complètement les vieux cadres de la chimie minérale. On sait, en effet, que l'œuvre de Werner, complétant admirablement celles de Pasteur, de Van 't Hoff et de Lebel, a étendu l'application des méthodes stéréochimiques, jusqu'alors réservées à la chimie organique, au domaine qui paraissait si bien connu, de la chimie inorganique.

Werner a introduit la notion d'*isomérisation stéréochimique* dans ce domaine ; il a introduit aussi la notion d'*indice de coordination*. A l'aide de ces deux notions, il a pu faire, avec ses élèves, une étude approfondie des isomérisations inorganiques, et il a ouvert ainsi un chapitre entièrement neuf de la chimie. Nul ne peut prévoir encore quel retentissement ces recherches auront dans l'avenir ; qu'il nous suffise de dire qu'elles sont intimement liées aux problèmes les plus complexes que soulève l'étude de la constitution chimique des corps, ce qu'on appelle la stœchiométrie.

Alfred Werner a exposé intégralement ses travaux et ses idées dans un ouvrage intitulé *Neuere Anschauungen auf dem Gebiete der anorganischen Chemie*, publié par Fr. Vieweg und Sohn, à Braunschweig, dans la collection *Die Wissenschaft* (1^{re} édition, 1905 ; la deuxième édition a paru en 1909 ; peut-être en a-t-il paru une troisième depuis). De plus, il a résumé ses idées dans un article intitulé « Les phénomènes d'isomérisation en chimie organique » (*Revue Générale des Sciences*, XVII p. 538-546 Paris, 1906).

Alfred Werner est le quatorzième lauréat du prix Nobel pour la chimie (il y en a eu deux en 1912). Il est intéressant de noter que les deux premiers lauréats furent Van 't Hoff et Fischer, et qu'ainsi le prix Nobel a été décerné à trois des fondateurs de la stéréochimie. Il faut ajouter, toutefois, que le prix Nobel n'a pas été donné à Van 't Hoff pour sa contribution à la stéréochimie, sinon il aurait fallu le donner aussi à Le Bel.

MÉDECINE. — M. Charles Richet, né à Paris, le 26 août 1850, professeur de physiologie et de médecine à l'Université de Paris, est titulaire du prix Nobel de médecine pour 1913. L'éclectisme de ce savant est tellement grand qu'on pouvait se demander de quel prix Nobel il était devenu détenteur : littérature, paix ou médecine, trois domaines où ses travaux le rendent également digne d'une aussi grande récompense. Comme c'est le prix de médecine qui lui est octroyé, on s'en tiendra à une nomenclature de ses recherches dans cette branche d'activité. La plus retentissante de ses découvertes est sans conteste l'anaphylaxie, qui a ouvert à la médecine une voie nouvelle, encore peu explorée. C'est un phénomène par lequel un sujet ayant reçu une injection en quantité donnée de substance toxique de l'ordre des albuminoïdes animaux et y ayant résisté, succombe à une deuxième injection même minime du même produit. C'est donc un phénomène contraire à l'immunisation de Pasteur. Cette découverte a donné l'explication de bien des accidents toxiques succédant à l'administration de serums curatifs. Richet montra également que le suc gastrique contient de l'acide chlorhydrique sous deux formes ; il étudia la construction musculaire des invertébrés, il découvrit la polypnée thermique, sorte de phénomène de régulation de la température dans les corps vivants, et démontra que les combustions respiratoires sont réglées par le système nerveux et sont proportionnelles non au poids mais à la surface cutanée du corps. Ses mémoires sur la période réfractaire des excitations nerveuses l'ont conduit à des recherches d'une portée pratique considérable. Il introduisit la chloralose dans la pharmacopée et dans la physiologie expérimentale, établit les effets diurétiques des sucres et préconisa la lactose ; enfin, il contribua avec le D^r Toulouse, à d'importantes constatations de chimie biologique capables d'empêcher, dans certaines conditions, les crises épileptiques sans troubles pour les malades. Ajoutons que le professeur Richet s'est occupé également d'occultisme et d'aviation.

Bref, un esprit à culture générale très étendue, un penseur remarquable et original, un savant jouissant d'une considération scientifique indiscutable.

PAIX. — Le Comité du Storting norvégien chargé d'accorder le prix Nobel de la paix, avait à distribuer ceux des années 1912 et 1913. On se souvient, en effet, que pour des raisons peu expliquées (1), ce prix n'a pas été attribué l'an dernier.

M. Elihu Root, titulaire du prix pour l'année 1912, est né le 15 février 1845. Il fut secrétaire d'État des États-Unis d'Amé-

(1) *La Vie Internationale*, t. II, p. 309.

rique de 1899 à 1904 et membre du Gouvernement de 1905 à 1909. Il est encore actuellement sénateur de New-York, président de la Société américaine de Droit international, président du Board of Trustees et du Comité exécutif de la Fondation Carnegie pour la Paix Internationale. Les titres spéciaux de l'éminent homme d'État à l'obtention du prix de la paix, sont les suivants : en 1903, alors qu'il était secrétaire au Département de la Guerre, il engagea les Etats-Unis à régler par la voie de l'arbitrage, le différend avec le Canada, relatif aux pêcheries de Terre-Neuve. Nommé juge au tribunal de l'Alaska, appelé à solutionner le litige, il y joua un rôle pacificateur important. Comme membre du Gouvernement, il dota les Etats-Unis de vingt-trois traités permanents d'arbitrage avec d'autres Etats. C'est en cette qualité qu'il donna également, en 1907, aux représentants des Etats-Unis, à la Conférence de la Paix, des instructions formelles en ce qui concerne la création d'un tribunal permanent d'arbitrage. Récemment encore, en tant que sénateur, il a prononcé un discours très énergique, invitant les Etats-Unis à ne pas abandonner leur politique habituelle dans la question du canal de Panama. Comme juriconsulte, il a publié, en 1908, un travail important sur la sanction du droit international.

Le prix Nobel de la paix pour l'année 1913 a été accordé à M. Henri La Fontaine, sénateur belge, né le 22 avril 1854. C'est en 1899 qu'il commença à s'occuper activement du mouvement pacifiste. A l'intervention de M. Hodgson Pratt, fut fondée la Société Belge de l'Arbitrage et de la Paix, dont M. La Fontaine devint le secrétaire et l'est encore actuellement. A partir de ce moment, il assista à presque tous les Congrès universels de la Paix et organisa même celui qui eut lieu à Anvers en 1894. La nouvelle réglementation de ces congrès, introduite à Anvers en 1894, est due à son initiative. Il participa à la fondation du Bureau international de la Paix, dont il est membre depuis sa création et, en 1907, il en devint le président, en remplacement de M. Frédéric Bajer ; au sein des Congrès universels de la Paix, il préside la Commission de Droit international.

Dès son entrée au Parlement belge, en 1895, il devint membre de l'Union Interparlementaire, assista à toutes ses sessions et fut nommé rapporteur des Commissions de réorganisation et de juridiction internationale.

M. Henri La Fontaine est un des promoteurs de ce que l'on appelle le pacifisme constructif ou pacifisme scientifique. En tant qu'adepte de cette tendance nouvelle, il est l'un des fondateurs, en 1895, à Bruxelles, de l'Institut International de Bibliographie, dont il est actuellement le directeur. Pour réunir autour d'un organisme central toutes les institutions internationales,

rique de 1899 à 1904 et membre du Gouvernement de 1905 à 1909. Il est encore actuellement sénateur de New-York, président de la Société américaine de Droit international, président du Board of Trustees et du Comité exécutif de la Fondation Carnegie pour la Paix Internationale. Les titres spéciaux de l'éminent homme d'Etat à l'obtention du prix de la paix, sont les suivants : en 1903, alors qu'il était secrétaire au Département de la Guerre, il engagea les Etats-Unis à régler par la voie de l'arbitrage, le différend avec le Canada, relatif aux pêcheries de Terre-Neuve. Nommé juge au tribunal de l'Alaska, appelé à solutionner le litige, il y joua un rôle pacificateur important. Comme membre du Gouvernement, il dota les Etats-Unis de vingt-trois traités permanents d'arbitrage avec d'autres Etats. C'est en cette qualité qu'il donna également, en 1907, aux représentants des Etats-Unis, à la Conférence de la Paix, des instructions formelles en ce qui concerne la création d'un tribunal permanent d'arbitrage. Récemment encore, en tant que sénateur, il a prononcé un discours très énergique, invitant les Etats-Unis à ne pas abandonner leur politique habituelle dans la question du canal de Panama. Comme jurisconsulte, il a publié, en 1908, un travail important sur la sanction du droit international.

Le prix Nobel de la paix pour l'année 1913 a été accordé à M. Henri La Fontaine, sénateur belge, né le 22 avril 1854. C'est en 1899 qu'il commença à s'occuper activement du mouvement pacifiste. A l'intervention de M. Hodgson Pratt, fut fondée la Société Belge de l'Arbitrage et de la Paix, dont M. La Fontaine devint le secrétaire et l'est encore actuellement. A partir de ce moment, il assista à presque tous les Congrès universels de la Paix et organisa même celui qui eut lieu à Anvers en 1894. La nouvelle réglementation de ces congrès, introduite à Anvers en 1894, est due à son initiative. Il participa à la fondation du Bureau international de la Paix, dont il est membre depuis sa création et, en 1907, il en devint le président, en remplacement de M. Frédéric Bajer ; au sein des Congrès universels de la Paix, il préside la Commission de Droit international.

Dès son entrée au Parlement belge, en 1895, il devint membre de l'Union Interparlementaire, assista à toutes ses sessions et fut nommé rapporteur des Commissions de réorganisation et de juridiction internationale.

M. Henri La Fontaine est un des promoteurs de ce que l'on appelle le pacifisme constructif ou pacifisme scientifique. En tant qu'adepte de cette tendance nouvelle, il est l'un des fondateurs, en 1895, à Bruxelles, de l'Institut International de Bibliographie, dont il est actuellement le directeur. Pour réunir autour d'un organisme central toutes les institutions internationales,

en 1907, fut créé à son initiative l'Office Central des Associations Internationales. A côté de différents services permanents, cet Office organise, tous les trois ans, un Congrès Mondial des Associations Internationales, où des questions d'intérêt international sont discutées ; il publie, tous les deux ans, un *Annuaire de la Vie Internationale*, recueil de monographies consacrées à toutes les institutions, et une revue mensuelle *La Vie Internationale*. M. La Fontaine préside à la direction de ces divers services.

Professeur de droit international public à l'Université Nouvelle depuis sa fondation en 1894, le lauréat a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels il y a lieu de signaler tout particulièrement *La Pasicrisie internationale* ou Histoire documentaire des arbitrages internationaux.

Quatorzième Session de l'Institut International de Statistique

[31 (062) (∞)]

L'Institut International de Statistique, fondé en 1885 par une réunion de statisticiens des divers pays assemblés à Londres, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la *Royal Statistic Society*, se réunit tous les deux ans dans l'une ou l'autre capitale. Successivement, il a siégé à Rome, à Paris, à Vienne, à Chicago, à Berne, à Saint-Petersbourg, à Christiania, à Budapest, à Berlin, à Londres, à Copenhague, à Paris et à La Haye.

Cette année, c'était de nouveau à Vienne que l'Institut tenait ses assises : 88 membres de l'Institut et autant d'invités y ont pris part, représentant 21 pays.

La session s'ouvrit le 8 septembre 1913, dans la grande salle du Palais de l'Industrie, sous la présidence de M. le sénateur Luigi Bodio. S. A. I. et R. l'Archiduc Leopold Salvator, protecteur de la session, dans la séance d'ouverture, signala l'importance acquise en Autriche par les services de la statistique et le rôle que remplit la Commission Centrale de Statistique, qui célèbre en 1913, le cinquantième anniversaire de sa création ; il salua l'assemblée et ses membres venus en grand nombre et souhaita à la session un succès brillant.

Le Ministre des Cultes et de l'Instruction Publique, M. Max Ritter Hussarek von Heinlein rendit hommage à *l'Institut International de Statistique* à qui sont dus, dans une mesure notable, les progrès déjà réalisés dans les statistiques internationales.

M. le sénateur Luigi Bodio, président de l'Institut, évoqua le souvenir des membres décédés depuis la dernière session, tenue à La Haye, en 1911 : de M. Mischler, président de la Commission Centrale de Statistique, à Vienne, de M. de Foville, vice-président de l'Institut International de Statistique, de lord Avebury, de M. le docteur Jean Kummer, de M. Edouard Milhaud, de M. le docteur John Billings, de M. Hector Denis, de M. Milavan Zoricic, de M. Albin Braf et du général Zolotaref.

M. Bodio exposa sommairement le programme de la session et la nécessité de répartir les travaux en trois sections : la première devant s'occuper de la démographie, des questions de méthodes, de l'enseignement et de la statistique urbaine ; la deuxième, de la statistique économique ; la troisième, de la statistique sociale. Il rappela que, depuis la session de La Haye, la collaboration de l'Institut a été demandée par plusieurs institutions de caractère international : notamment par *l'Institut International d'Agriculture*, de Rome, pour l'étude des méthodes de relèvement des notices de statistique agricole, et par *l'Association Internationale de la Lutte contre le Chômage*. « Les répercussions des variations des salaires à l'étranger sur le marché national, dit le Président de l'Institut, les conditions différentes des migrations temporaires et des migrations permanentes ; les législations du travail, des assurances ouvrières, de l'assistance des émigrants, d'un côté, et la politique du contrôle de l'immigration, de l'autre ; tout cela s'impose à l'attention des hommes d'État et des hommes de bien. Et le souci le plus vif doit être de ne pas décourager l'initiative privée par une ingérence absorbante des pouvoirs publics. »

Le Président exposa ensuite les résultats de l'examen de la proposition, faite en 1909 par M. Vanderborght, concernant l'établissement d'un *Bureau permanent de Statistique Internationale* : une adhésion de principe avait été acquise lors de la session précédente à La Haye, une commission avait été chargée de préparer les détails d'organisation ; cette commission s'est réunie en avril dernier, à Rome, et a formulé des propositions sur lesquelles l'Institut, en sa quatorzième session, est appelé à se prononcer.

Après M. le Président Bodio, le Bourgmestre de Vienne, M. le docteur Richard Weiskirchner, souhaite la bienvenue à l'Institut, au nom de la Municipalité de Vienne, et M. Robert Meyer, président de la Commission impériale et royale de statistique et du Comité organisateur de la quatorzième session de l'Institut, remercia l'assemblée de s'être rendue à l'invitation du comité et de s'associer ainsi à la célébration du cinquantième anniversaire de la Commission Centrale de Statistique de l'Autriche.

Chacune des sections de l'Institut a tenu quatre séances ; deux séances, non comprises les séances d'ouverture et de clôture, ont été consacrées à des assemblées générales.

La première session (démographie, méthodes et enseignement) était présidée par M. von Mayr, sous-secrétaire d'État en disponibilité en Allemagne, recteur magnifique de l'Université de Munich.

La deuxième section (statistique économique) était présidée par M. Yves Guyot, ancien ministre des Travaux Publics en France.

La troisième section (statistique sociale), était présidée par M. Ely, professeur à l'Université de Wisconsin (États-Unis), et par le docteur Gruber Ritter von Menningen, vice-gouverneur de la Banque d'Autriche-Hongrie.

Il serait impossible, sans entrer dans d'interminables développements, d'analyser les nombreux rapports et communications présentés dans chacune des trois sections, mais il peut être intéressant d'en indiquer brièvement l'objet et de résumer, pour chacune des trois sections, les conclusions adoptées, conclusions consistant le plus souvent soit dans l'expression d'un vœu, soit dans l'institution d'une commission ayant pour tâche d'entreprendre ou de poursuivre l'étude de certains points déterminés ayant fait l'objet de rapports individuels ou collectifs, de façon à pouvoir saisir l'Institut, dans sa prochaine session, de travaux mûrement élaborés ou complétés.

* * *

En ce qui concerne la première section (démographie, méthodes, enseignement), des rapports ont été présentés sur les sujets suivants :

La Fécondité des mariages et le nombre des enfants par famille (M. NICOLAI) ;

La Durée des mariages en France ; les décès et divorces (M. HUBER) ;

La Diminution des naissances de garçons parmi les enfants légitimes (M. TSCHUPROW) ;

La Répartition des événements fortuits dans le temps (M. BORTKIEWICZ) ;

La Mortalité des assurés autrichiens à différentes époques (M. BLASCHKE) ;

L'Application du calcul des probabilités à la statistique mathématique (M. FORCHER) ;

La Statistique internationale du mouvement de la population (M. MARCH) ;

L'Enregistrement des naissances et des décès (M. DUDFIELD) ;

La Mesure des agglomérations urbaines et les migrations intérieures, à Paris et à Londres, à l'époque contemporaine (M. MEURIOT) ;

La Mesure de la densité des agglomérations urbaines en général et, en particulier, des agglomérations italiennes (M. GIUSTI) ;

L'Organisation statistique au Canada (M. GODFREY) ;

L'État de la statistique religieuse des États européens (M. MEURIOT) ;

L'Apparition de l'annuaire statistique des grandes villes (M. THIRRING) ;

La Technique et les résultats du recensement général en Roumanie (M. COLESCO) ;

La Statistique de la population dans les pays non recensés (M. KIAER) .

En outre, M. Schmidt a présenté une proposition tendant à procéder à une enquête relative à l'enseignement statistique dans

les universités, et M. Echegaray a présenté quelques notes sur la population des États-Unis Mexicains.

Les discussions qui ont suivi la présentation de ces rapports et propositions ont amené la section à adopter certains vœux ou à constituer des commissions spéciales :

1. Vœu de voir développer la statistique des mort-nés et celle des avortements.

2. Vœu que les organisations médicales internationales soient invitées à donner une définition du mort-né, de façon à assurer des bases meilleures à la statistique des naissances et des mort-nés et à permettre une statistique des avortons.

Une commission est chargée d'examiner la statistique actuelle des naissances et des mort-nés et de proposer les améliorations désirables.

La discussion des rapports de MM. Paul Meuriot, Thirring et Giusti, sur la mesure des agglomérations urbaines, s'est terminée par la nomination d'une commission de 12 membres chargée de rechercher les moyens d'étudier les questions de la population urbaine, en prenant surtout pour base la densité foncière, soit le rapport de la population à la surface occupée par les habitations privées. Une commission permanente de statistique des grandes villes est chargée d'examiner les moyens de développer cette statistique, de la rendre mieux comparable et de faciliter la publication d'un annuaire international.

Sur la proposition de M. Schmidt, une commission est chargée d'une enquête sur l'enseignement de la statistique dans les universités. La collaboration des universités est jugée nécessaire aux progrès de la science.

M. Meuriot, qui avait présenté une étude sur l'état présent de la statistique religieuse en Europe et hors d'Europe, a été invité à continuer ses travaux sur ce sujet. Il n'a pas été jugé utile de nommer une commission, des doutes ayant été exprimés sur la

possibilité de faire une statistique sur des faits d'ordre moral ; il faut éviter tout ce qui est tendancieux.

* * *

En ce qui concerne la deuxième section (statistique économique), des rapports ont été présentés sur les sujets suivants :

- Statistique des états de cultures (M. MARCH) ;
- Statistique du mouvement coopératif (M. ANZIFEROFF) ;
- Les facteurs des prévisions économiques (M. YVES GUYOT) ;
- Les chiffres indices des conditions économiques de l'Italie (M. MORTARA) ;
- Quelques chiffres indices sur le développement économique de l'Autriche (M. SORER) ;
- La statistique internationale des finances (M. ZAHN) ;
- La répartition des revenus et fortunes privées (M. KIAER) ;
- La question de la statistique des revenus (M. WURZBERGER) ;
- L'évaluation de la richesse nationale de la Suède (M. FAHLBECK) ;
- La fortune nationale de l'Autriche et de la Hongrie (M. FELLNER) ;
- La nécessité d'une conférence internationale sur le coût de la vie (M. IRVING FISHER) ;
- La statistique des budgets de ménage (M. SCHIFF) ;
- La statistique internationale des superficies et des productions agricoles (M. RICCI) ;
- Les mouvements des prix du XVI^e au XVIII^e siècle dans l'Europe occidentale (M. SIMIAND).

A la suite des rapports présentés par M. March, sur les divers systèmes de classification des états de culture, et par M. Ricci, sur la statistique internationale des superficies et des produits agricoles, la deuxième section a adopté les vœux suivants :

1. Que, dans chaque pays, des observateurs suffisamment nombreux, et munis d'instructions uniformes, opèrent sur des circonscriptions de dimensions restreintes, en rapport avec les moyens dont ils disposent dans chaque pays.
2. Que, dans la récapitulation des estimations locales, on tienne compte des superficies et des rendements correspondant à chaque culture.
3. Que la publication d'un indice unitaire des états de cultures soit accompagnée de chiffres de détails et des explications qui permettent d'en apprécier la valeur.
4. Que le plus souvent possible et tous les dix ans au moins, il y ait un recensement des superficies cultivées et une estimation particulièrement précise des rendements pour servir de contrôle aux estimations annuelles.

En outre, la section a institué, sous le nom de Commission de Statistique Agricole, un comité auquel est adjoint l'ancienne commission chargée de l'étude de la statistique des états de culture.

M. Anziferoff, dans son rapport sur la statistique du mouvement coopératif, avait proposé de mettre à l'ordre du jour l'organisation de la statistique coopérative ; la section accepta, dans la forme suivante, sa proposition :

1. L'Institut International de Statistique attache une grande importance scientifique et pratique à l'étude statistique du mouvement coopératif, sous toutes ses formes et en reconnaît la nécessité.

2. L'Institut décide la nomination d'une commission chargée d'étudier les questions relatives à la statistique de la coopération agricole.

Après discussion des rapports de MM. Yves Guyot, Mortara et Sorer, sur les indices économiques, M. Julin proposa l'institution d'une commission spéciale, chargée d'étudier les méthodes se rapportant à la sémiologie statistique. Cette proposition fut adoptée.

Après discussion du rapport de M. Zahn, la deuxième section prorogea la Commission de la Statistique Internationale des Finances ; cette commission est invitée à prendre pour base de ses travaux les cadres proposés par M. Zahn, dont le questionnaire comprend l'ensemble des finances. M. Zahn établit les grandes divisions suivantes :

1. Entreprises productives de l'État et fortune de l'État (domaines, forêts, mines, chemins de fer, postes, monnaies, entreprises industrielles et commerciales, etc.).

2. Recettes et dépenses résultant du droit de perception des impôts et des droits de douane de l'État.

3. Administration de l'État (pouvoir central, ministères, défense du pays, assistance, instruction publique, etc.).

4. Dettes consolidées et flottantes, etc.

Le rapport de M. Kiaer aboutit aux conclusions suivantes, qui ont été adoptées :

1. Continuation des études par le comité spécial sur la statistique des revenus et fortunes privées ;

2. Établissement d'une statistique des revenus *non taxés*, à côté de la statistique complète et détaillée des contribuables ; il est recommandé de tenir compte des professions et de l'âge, tant des contribuables que des personnes *non taxées* et de rechercher une définition uniforme de l'unité « revenu ».

Après la discussion des rapports de MM. Fahlbeck et Fellner, sur l'évaluation de la fortune des États, la deuxième section a

adopté la proposition d'employer parallèlement, pour cette évaluation, les deux méthodes : objective et subjective, ces deux méthodes étant, l'une et l'autre, susceptibles d'être améliorées et de fournir des conclusions qui se contrôlent les unes par les autres.

Une commission est instituée pour l'étude des questions se rapportant à la statistique des budgets de ménage (proposition de M. Schiff).

* * *

En ce qui concerne la troisième section (statistique sociale), les rapports présentés avaient pour objet :

La statistique des exploitations industrielles des États et des municipalités (M. SCHELLE) ;

La statistique des causes de la criminalité (M. HOEGEL) ;

La statistique internationale des transports (M. DE WENDRICH) ;

La statistique internationale des habitations (M. VAN DER BORGH) ;

La statistique internationale du chômage (MM. VON MAYR et VARLEZ) ;

La femme dans la vie professionnelle des principaux États (M. ZAHN) ;

La statistique des accidents du travail en Belgique (M. JULIN) ;

La statistique internationale de l'assurance contre l'invalidité (M. BELLOME).

En outre, des communications ont été faites sur :

Le relevé, par périodes, de la dépense des grands travaux de Paris (M. CADOUX) ;

La statistique de l'alcool (M. MARCH) ;

La statistique concernant les accidents du travail (M. FUSTER).

La section a prorogé de nouveau les pouvoirs de la commission, instituée en 1909, pour l'établissement d'une statistique des exploitations industrielles des États et des municipalités, émettant le vœu que des statistiques de ce genre soient dressées dans les différents pays, d'après le plan indiqué par le rapporteur, M. Schelle. Il s'agit notamment de définir les avantages qui sont faits au public par les entreprises et faire connaître si les avantages obtenus par le public consommateur ne sont pas obtenus au détriment du public contribuable.

Une commission est instituée pour l'étude des questions se rattachant à l'établissement d'une statistique des logements, des pièces composant l'habitation, du nombre d'habitants par pièce, du loyer, etc. (proposition de M. Van der Borgh) ; on devra notamment chercher à préciser le terme « habitation » et la question du loyer.

Le rapport de MM. von Mayr et Variez, sur la statistique internationale du chômage, a fait l'objet de vives discussions. Il a été décidé de tenir compte spécialement du chômage des employés des entreprises privées et la section a émis le vœu que cette statistique soit dressée dans les divers pays, d'après certains éléments communs : profession, âge, état civil, traitement, etc. ; le bureau de l'Institut est chargé de mettre à exécution les conclusions du dit rapport, d'accord avec *l'Association Internationale pour la Lutte contre le Chômage*.

Un comité est institué pour l'étude des méthodes employées dans les statistiques professionnelles et industrielles concernant les femmes. La section émet le vœu que les indications relatives aux femmes soient prévues dans un plus grand nombre des rubriques comprises dans les tableaux statistiques.

Il est institué une commission spéciale en vue de l'établissement d'une statistique de l'invalidité. Cette commission se mettra en rapport avec le Comité permanent des Assurances Sociales ; elle aura à élaborer un cadre de statistique et à déterminer les conditions à observer pour permettre la comparaison des statistiques nationales. Cette décision est prise à la suite des discussions ouvertes sur le rapport de M. Bellome et sur la communication de M. Fuster, au sujet de la statistique concernant les accidents du travail.

La communication de M. Cadoux, sur le relevé par périodes de la dépense des grands travaux de Paris, a abouti à l'expression d'un vœu tendant à ce que, dans d'autres grandes villes, des relevés statistiques du même genre soient dressés de manière à permettre de mesurer et de comparer l'importance et les effets utiles des dépenses de même nature.

La communication de M. March sur la statistique de l'alcool, a amené la création d'un comité spécial pour l'étude de cette question.

* * *

Dans les assemblées générales qui se sont tenues les 10 et 13 septembre, M. Fernand Faure a donné lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. de Foville, et M. Alfred Neymarck a présenté son dixième rapport sur la statistique internationale des valeurs mobilières, rapport concluant à la nécessité, de plus en plus urgente, de l'établissement d'un droit public financier international.

Une discussion s'est ouverte sur le projet de créer un Bureau permanent de l'Institut. Ce projet a été adopté après diverses modifications. L'assemblée maintient sa décision de faire de ce Bureau permanent, auquel est donné le nom «d'Office», un organe non autonome mais dépendant de l'Institut. L'Office sera dirigé

par le secrétaire général de l'Institut et son siège sera celui de l'Institut lui-même ; c'est-à-dire, d'après les statuts, au lieu du domicile de son secrétaire général. En fait c'est donc La Haye, résidence de M. Methorst, secrétaire général actuel de l'Institut, qui, jusqu'à nouvel ordre, sera le siège du nouvel Office, à qui sont déjà acquises des subventions du Gouvernement des Pays-Bas (6,000 francs par an), de la ville de La Haye (4,000 francs pour les premières années), et de la Société d'Economie politique (5,000 francs).

Dans la séance de clôture, présidée par M. von Mayr, l'assemblée a décidé, à l'unanimité, d'accepter l'invitation que lui adressait M. Sauveur, au nom du Gouvernement belge, de tenir à Bruxelles sa prochaine session, en 1915. « Tous, dit le Président, nous irons, le cœur battant, à la ville de Quetelet, à Bruxelles. »

Le programme de la quatorzième session comprenait, à côté des séances de travail, des fêtes et réceptions nombreuses : réception par l'Archiduc Leopold Salvator, au Palais Impérial, réception et banquet offert par la municipalité de Vienne, à l'Hôtel de Ville, raout au Palais de l'Instruction Publique, soirée musicale au Ministère des Finances, offerte par le Comité des dames, représentations théâtrales, excursion au Semmering, etc.

Le lendemain de la clôture de la session, la plupart des membres de l'Institut et des invités se retrouvaient à Prague, où la municipalité leur avait réservé le plus aimable accueil.

MAURICE SAUVEUR,

Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur de Belgique.

FAITS ET DOCUMENTS

SOMMAIRE : Statistique zootechnique mondiale ; — Population européenne en Tunisie ; — Dettes des principaux États ; — Fortune mobilière du monde ; — Banquet international pour la représentation proportionnelle ; — Commerce extérieur de la Belgique ; — Radiotélégraphie météorologique mondiale ; — Réserves mondiales en charbon ; — Télégraphie mondiale ; — Prix pour un récolteur de canne à sucre ; — Progrès de l'aviation.

Statistique Zootechnique Mondiale. — *L'Institut International d'Agriculture* de Rome a publié, dans son Bulletin de statistique agricole, un relevé général, qui est reproduit ci-après, de la richesse du monde en animaux domestiques. Cette statistique n'a pas été faite simultanément dans tous les pays. Les chiffres ont été empruntés aux derniers relevés statistiques de chacun des pays. Le plus ancien en date est celui de la Belgique, qui remonte déjà à 1895. Le plus récent est celui de l'Allemagne, daté du 2 décembre 1912.

Ceux qui ont intérêt à pouvoir consulter de bonnes statistiques agricoles, en vue de la sécurité de leurs opérations commerciales, se rendent compte combien la diversité, le manque de cohésion dans l'élaboration des statistiques leur est préjudiciable. Moins est approximatif le relevé statistique, moins est grande la sécurité de celui qui doit se livrer à des opérations internationales. On est donc en présence ici d'un relevé aussi consciencieux que possible fait par l'Institution la mieux à même d'être renseignée, et, néanmoins, les chiffres se répartissent sur un espace de dix-sept années. L'Institut International d'Agriculture ayant été fondé principalement dans le but d'enrayer les spéculations malhonnêtes dues au défaut de statistiques sérieuses, il serait peut-être utile qu'il songe à amener les divers gouvernements à apporter un peu de cohérence dans leurs relevés de statistique agricole.

PAYS	CHEVAUX	ANES ET MULETS	ESPÈCES BOVINES	MOUTONS	CHÈVRES	FORCS
Europe :	4.516.297	12.832	20.158.738	5.787.848	3.383.971	21.885.073
Allemagne.....						
.....						
Autriche-Hongrie	4.375.476	102.196	17 787 077	13.474.565	3.076.821	14.538.041
Belgique.....	271.527	6.915	1.420.978	235.722	241.045	1.163.133
Bulgarie.....	538.271	136.027	1 605 533	8.130.997	1.384.116	465.333
Danemark.....	535.018	—	2 253 982	726.879	40.257	1.467.822
Espagne.....	546.035	1.741.466	2.541.112	15.725.882	3.369.624	2.472.416
France.....	3 236.110	554.990	14 552 130	16.425.330	1.424.180	6.719.570
Grande-Bretagne, Irlande.....	2.243.724	278.093 (1)	11.825.984	30.402.428	258.474	4-237.273
Italie.....	955.566	1.237.908	6.195.966	11.162.768	2.714.845	2.506.970
Luxembourg.....	18.625	29	04 183	5.580	10.315	128.035
Norvège.....	172.468	—	1.094.101	1.393.488	296.442	318.556
Pays-.....	327.377	—	2 026 943	889.036	224.231	1.259.844
Portugal.....	87.765	201.736	703 198	3.072.988	1.034.218	1.110.957
Roumanie.....	824.714	4.248	2 666 045 (2)	5.269.493	186.515	1.021.465
Russie d'Europe(63 gouvern.)	24.795.151	—	37 317 182	45.988.702 (3)	—	12.422.966
Serbie.....	174.363	1.986	962.503	3.160.166	510.063	908.108
Suède.....	588.485	—	2.592.609	945.709	66.136	951.164
Suisse.....	143.723	—	1.443.371	159.727	339.997	569.253
Amérique du Nord :						
Canada (Colombie britanni- que non	2.266.400		7.086.600	2.360.600	—	2.656.400
États- Mexique.....	23.015.902	4.602.340	63.682.648	52.838.748	3.029.795	59.473.636
.....	859.217	622.426	5.142.457	3.424.430	4.206.011	616.139
.....						

Amérique Centrale et du Sud :						
Argentine	8.894.031	854.128	28.786.168	80.401.486	4.301.955	2.900.000
Chili	516.764	83.092	2.303.659	4.224.266	343.810	216.360
Costa- Cuba.....	59.173	4.126	361.045	742	176	111.539
Nicaragua	613.042	64.344	3.212.087	—	—	—
Uruguay	28.276	7.421	252.070	338	979	11.591
	556.307	22.099	8.192.602	26.286.296	19.951	180.099
Asie :						
Japon propre	1.564.643	—	1.384.183	3.357	91.730	279.101
Japon Taiwan	170	—	458.668	—	143.568	1.268.256
Empire Indo-Britann. pro- vinces	1.310.740	1.374.647	77.404.664	18.872.339	22.350.610	—
Empire Indo- Britann. États indigènes.....	109.286	146.877	8.817.686	6.818.727 (3)	—	—
	7.194.538		8.319.074	17.185.204 (3)		1.132.537
Russie d'Asie (10 gouvernem.)						
Australie	2.165.866	—	11.744.714	92.047.015	—	1.025.850
Nouvelle- Zélande.....	363.259	519	1.773.326	22.449.053	—	245.092
Afrique :						
Algérie.....	226.764	471.799	1.113.952	8.528.610	3.861.847	110.012
Egypte.....	50.675	25.077	656.166	—	—	—
Érythrée	29.789 (4)	—	250.891	736.132 (3)	—	—
Maurice	694	135	12.442	1.409	6.732	4.123
Tunisie.....	39.441	100.240	191.450	686.730	468.828	17.898

(1) Irlande seulement.

(2) Y compris les buffles.

(3) Moutons et chèvres.

(4) Chevaux, ânes et mulets.

[31 : 63.61/63 (∞)

Population européenne en Tunisie. — Le Gouvernement tunisien vient de publier, sous le titre : *Dénombrement de la population européenne civile en Tunisie, au 15 décembre 1911*, les résultats du recensement quinquennal. Voici les résultats comparés des deux derniers dénombrements :

PAYS	ANNÉES		AUGMENTATION OU DIMINUTION	
	1906	1911	POUR 100	
Italiens.....	81.156	88.082	+	8,5
<u>Français.....</u>	<u>34.610</u>	<u>46.044</u>	+	33,0
<u>Malgais.....</u>	<u>10.330</u>	<u>11.300</u>	+	9,4
<u>Grecs.....</u>	<u>683</u>	<u>696</u>	+	2,0
<u>Espagnols.....</u>	<u>600</u>	<u>587</u>	—	2,0
Autres Européens.....	1.516	1.767	+	16,5
TOTAUX ..	128.895	148.476	+	15,2

La population européenne de la Régence de Tunis comprend donc 150,000 personnes, dont 46,000 Français. Elle a augmenté de 15 p. c. de 1906 à 1911. Il est à remarquer que l'on compte encore deux fois plus d'Italiens que de Français dans cette colonie. Proportionnellement cependant, le nombre d'Italiens a plutôt diminué. Cette diminution continuera vraisemblablement à s'accroître : les Italiens se rendant de préférence en Tripolitaine.

Si l'on analyse, d'après la durée du séjour, la fixité de la population, on verra que sur cent Français, quarante-deux sont fixés en Tunisie depuis plus de dix ans, 56 Italiens sur 100 et 68 Malgais sur 100.

Les Français sont originaires, en majeure partie, de la Corse et des départements du Midi : Bouches-du-Rhône, Rhône, Isère, Gard, Aude. Les Italiens viennent presque tous de la Sicile : 41,500 sur 49,000.

Pour compléter les données du recensement de la population européenne, ajoutons, d'après la statistique générale de la Tunisie, que le nombre des musulmans est évalué en 1911, à 1,730,000, celui des israélites, à 50,000. Avec les 150,000 Européens, la population totale de la Tunisie ressort ainsi à 1,930,000 habitants.

La ville de Tunis compte 165,000 habitants, dont 18,000 Français, 11,000 Italiens, 6,000 Anglo-Malgais, 26,000 israélites et 67,000 musulmans.

[313.9 (611 : 4)]

Dettes des principaux Etats. — D'après les statistiques publiées par le Ministre du Commerce des États-Unis, les dettes nationales des pays du monde entier s'élèvent actuellement au chiffre global de 218,400 millions de francs. Ce montant fait ressortir un accroissement de 20 p. c. pour la dernière décade et il est le double de celui qui existait il y a quarante ans. Les intérêts et autres charges annuelles ont absorbé, en 1912, 9,006,400,000 francs, correspondant à un taux moyen légèrement supérieur à 4 p. c. Voici quelle est l'importance de la dette, pour chacune des principales puissances :

PAYS	MILLIONS DE FRANCS
France	32.677
<u>Russie</u>	<u>23.676</u>
Grande-Bretagne	18.127
<u>Italie</u>	<u>14.076</u>
Espagne	9.438
Indes anglaises	7.670
Japon	6.458
<u>États- Empire d'Allemagne</u>	<u>5.346</u> <u>6.126</u>
États allemands	19.427
Autriche- Hongrie	5.465

Dans le tableau suivant se trouvent comparés les montants, en millions de francs, des dettes nationales des principaux pays, en 1902 et en 1912 :

PAYS	1902	1912
France.....	30.456	32.677
<u>Russie</u>	<u>17.753 (1)</u>	<u>23.676 (2)</u>
Grande-Bretagne	20.202 (1)	18.127 (2)
<u>Japon.....</u>	<u>1.362</u>	<u>6.458 (2)</u>
Empire d'Allemagne.....	3.635	6.126
États allemands	13.978	19.427
Indes anglaises	5.736	7.670
Italie.....	13.317	14.076
États- Unis	4.810 (1)	5.346 (2)

(1) Chiffres pour 1903.

(2) Chiffres pour 1913.

Les dettes nationales s'élevaient au total en :

1800 à	13.000 millions de francs		
1850 à	44.200	»	»
1900 à	162.500	»	»
1912 à	218.400	»	»

Les taux d'intérêts varient sensiblement, les nations les plus puissantes assurant à leurs créditeurs un intérêt moins élevé que celui payé par les pays dont la situation économique et financière est moins brillante. C'est ce que montre le tableau que voici :

PAYS	TAUX D'INTÉRÊTS		
États- Unis	de 2	à 4	%
Grande-Bretagne	de 2 1/2	à 2 3/4	%
Russie	de 3	à 6	%
Japon	de 4	à 5	%
Allemagne	de 3	à 4	%
Chine	de 4	à 5	%
Nicaragua	6		%
Panama	7		%
Equateur	de 4	à 10	%
Honduras	de 5	à 10	%
	[336.3 (∞)		

Fortune mobilière du Monde. — M. Alfred Neymarck a rédigé, pour le *Congrès de l'Institut International de Statistique*, récemment réuni à Vienne, un rapport dans lequel il évalue la fortune mobilière mondiale. C'est un document, dont la valeur a été hautement appréciée dans les milieux intéressés et qui a dû demander à son auteur, en même temps qu'une très grande connaissance des marchés mondiaux, une somme considérable de travail. Ce rapport se termine par une dizaine de conclusions, dont nous allons donner ci-dessous un résumé.

1° Fin 1912, il existait dans le monde, cotés et négociables sur les divers marchés financiers mondiaux, 840 à 850 milliards de titres mobiliers.

La même évaluation faite en 1895 n'avait donné qu'un chiffre de 450 milliards. On voit donc que, dans l'espace de dix-sept ans, la fortune mobilière du monde s'est accrue de 400 milliards. Elle a donc presque doublé. Il importe de remarquer aussi que l'année 1912 n'a pas été une année extraordinairement favorable aux affaires et que les valeurs mobilières ont plutôt subi une dépression générale.

2° Sur ces 840 à 850 milliards de titres négociables, 625 à 675 milliards appartiennent en propre aux nationaux des divers pays.

3° Sur ces 625 à 675 milliards de fonds d'États et titres mobiliers, la Grande-Bretagne en détient la plus forte partie : 145 à 150 milliards ; viennent ensuite les États-Unis, 135 à 140 milliards ; la France, 108 à 115 milliards ; l'Allemagne, 100 à 110 milliards.

Ces évaluations ne tiennent évidemment pas compte de la population des différents pays. Si l'on calcule la richesse moyenne par tête d'habitant, on voit que la France vient en tête, suivie de près par la Grande-Bretagne et que tous les autres pays sont assez loin derrière eux. Sur les 100 milliards de valeurs nouvelles émises au cours des quatre dernières années, la part de l'Allemagne a été de 20 à 25 milliards environ, celle des États-Unis de 20 milliards, celle de la Grande-Bretagne de 15 milliards, celle de la France de 10 milliards. On voit donc d'après ces chiffres que :

4° Dans ces dernières années, les progrès économiques et financiers, les placements mobiliers, l'épargne, se sont considérablement accrus en Allemagne, en même temps que le commerce et l'industrie.

L'Allemagne a donc une tendance à accroître, plus que les autres pays, plus que la France et la Grande-Bretagne, les chiffres de ses capitaux.

5° Les autres pays européens et extra-européens peuvent se partager 137 à 160 milliards.

6° Les deux pays qui bénéficient de la plus grande disponibilité de capitaux et peuvent les prêter aux conditions les plus modérées sont la Grande-Bretagne et la France.

7° A aucune époque, le montant des valeurs mobilières existant dans le monde n'a été aussi élevé.

8° A aucune époque, les budgets européens et extra-européens, les dettes publiques, les dépenses pour la guerre et la marine et les armements de toute nature, les dépenses sociales pour l'amélioration du sort de ceux qui travaillent qui souffrent, les impôts n'ont été aussi considérables.

L'accroissement des budgets des grands États a été observé depuis 1890, par M. Neymarck. Les budgets de l'Allemagne et de la Russie sont particulièrement élevés.

Par contre, c'est la France qui a la plus grosse dette publique ; celle-ci se chiffre par 31 milliards 162 et coûte chaque année au Trésor 1,286 millions ; toutefois, cette dette est purement intérieure et son service n'exige aucune exportation d'or. Elle peut donc supporter cette dette sans autant de préjudice que les pays qui ont dû effectuer le placement à l'étranger.

Après la France, vient l'Allemagne avec 25,920 millions et une charge annuelle de 1,190 millions. La Russie, dont la dette est en grande partie extérieure, doit 25,578 millions et paie chaque année 1,072 millions d'intérêts et amortissements. Puis, viennent l'Autriche-Hongrie avec 19,440 millions, la Grande-Bretagne avec 18,105 millions et l'Italie avec 14,024 millions.

Il n'y a pas un seul État qui n'ait aujourd'hui une dette publique.

9° Les relations commerciales, financières, industrielles internationales n'ont jamais été aussi intenses. Jamais, également, il n'a été fait appel au crédit sous toutes ses formes avec une telle intensité.

10° La paix du monde, paix internationale entre les peuples et les gouvernements, la paix intérieure entre les hommes s'imposent pour maintenir l'échafaudage actuel des papiers de crédit et d'affaires qui existe.

Tandis que la fortune du monde en valeurs mobilières s'élève à 850 milliards, son encaisse métallique ne s'élève même pas à 150 milliards. C'est à 150 milliards environ que l'on peut évaluer la valeur de l'or et de l'argent extraits du sein de la terre depuis que le monde existe. Il faudrait encore retrancher de ces chiffres, les parties disparues soit par perte, soit par usure, soit par accident et aussi les parties employées industriellement.

La fortune du monde en billets de banque s'élevait, fin 1912, à 41 1/2 milliards. On voit donc que la circulation monétaire mondiale se chiffrait à 191 milliards. La fortune en actions et obligations s'élève, elle, à 850 milliards, c'est-à-dire un rapport de 78 p. c. de valeurs mobilières et 22 p. c. de valeurs monétaires.

[339.3 (∞)]

Banquet international pour la Représentation proportionnelle. — La Société anglaise de la Représentation proportionnelle a organisé, à Londres, le 3 décembre 1913, un grand banquet auquel étaient conviés des citoyens des divers pays, partisans et défenseurs de ce régime électoral.

Il comprenait plus de 500 convives, venus de tous les points de l'Angleterre et de l'Europe. Les Français étaient particulièrement nombreux, ce qui se conçoit, la France étant le pays où la question se pose en ce moment avec le plus d'actualité. Des discours furent prononcés par lord Courtney of Fonwith, qui expliqua le but du banquet, par les Français Charles Benoist et Groussier, députés de Paris et champions du mouvement en France, par Horace Michail, ancien député au Conseil fédéral Suisse et membre du Comité de la R. P., par les Belges Georges Lorand, député, et le comte Goblet d'Alviella, sénateur.

Rappelons qu'en 1885, déjà, du 7 au 9 août, un Congrès international réunissait à Anvers les partisans de la R. P. C'était alors le début du mouvement. Plusieurs pays, depuis lors, ont appliqué ce régime; dans d'autres on est bien près de tenter l'expérience.

[342.827 (064.5) « 1913 » (∞)]

Commerce extérieur de la Belgique. — Les résultats du commerce extérieur de la Belgique, pendant l'année 1912, ont été publiés, il y a quelques mois, par le Ministère des Finances.

La Belgique a supprimé, depuis 1912, les divisions du commerce extérieur en commerce général et en commerce spécial. Elle a, de plus, adopté comme mode de classement résumé des produits, les subdivisions préconisées par la Conférence internationale de Statistique commerciale, réunie à Bruxelles en 1910.

Voici, en milliers de francs, la répartition des importations entre les classes de produits :

1. Animaux vivants	73.090
2. Boissons et objets d'alimentation	1.139.676
3. Matières brutes ou simplement préparées	2.640.317
4. Produits	807.650
5.	297.276
TOTAL.....	4.958.009

Ces produits importés représentent un tonnage de 31,282,537. Pendant l'année 1911, la Belgique avait importé 29,229,857 tonnes, d'une valeur de 4,508,473,000 francs ; il y a donc eu un accroissement de poids de 7 p. c. et une augmentation de valeur de 10 p. c.

Les exportations, en milliers de francs, réparties entre les mêmes classes, se sont élevées à :

1. Animaux	40.165
2. Boissons et objets d'alimentation	462.615
3. Matières brutes ou simplement préparées.....	1.923.276
4. Produits fabriqués	1.475.544
5.	49.879
TOTAL.....	3.951.479

Ces produits représentaient un tonnage de 20,866,835 tonnes ; en 1911, on constatait un poids de 19,837,725 tonnes et une valeur de 3,580,350,000 francs. Il y a donc eu une augmentation de poids de 5.2 p. c. et une augmentation de valeur de 10.3 p. c.

Le transit en milliers de francs donne les chiffres suivants :

1. Animaux vivants	48.343
2. Boissons et objets	290.659
3. Matières brutes ou simplement préparées	462.977
4. Produits fabriqués	1.618.082
5.	17.234
TOTAL.....	2.437.295

Le poids total du transit fut de 6,591,988 tonnes. En 1911, le tonnage du transit était de 6,123,753 tonnes représentant une valeur de 2,298,932,000 francs. Il y a donc une augmentation de poids de 7.6 p. c. et une augmentation de valeur de 6 p. c.

Voici, en milliers de francs, la répartition de ses importations et de ses exportations, pendant l'année 1912, entre les différents pays :

PAYS	IMPORTAT.	EXPORTAT.	TOTAUX
Allemagne (Zollverein).....	703.120	1.007.469	1.710.589
France.....	908.048	752.314	1.660.362
Grande-Bretagne et Pays-Bas	505.646 356.573	594.625 367.599	1.100.271 724.172
États- Argentine.....	413.829 305.524	145.128 92.661	558.957 398.185
Russie.....	272.327	83.496	355.823
Inde.....	249.551	40.389	289.940
Roumanie.....	200.962	17.771	218.733
Australie.....	164.512	29.048	193.560
Brésil.....	49.437	89.549	138.986
Italie.....	47.037	74.851	121.888
Espagne.....	52.813	44.221	97.034
Chili.....	65.936	25.965	91.901
Congo belge.....	60.945	29.258	90.203
Chine.....	40.736	34.425	75.161
Suisse.....	18.471	52.162	70.633
Turquie.....	24.657	43.946	68.603
Japon.....	28.458	35.114	63.572
Autriche-Hongrie.....	13.995	46.124	60.119
Suède.....	39.144	16.212	55.356
Norvège.....	36.246	17.981	54.227
Canada.....	28.582	19.120	47.702
Bulgarie.....	40.963	4.190	45.153
Egypte.....	12.779	29.025	41.804
Portugal.....	23.988	17.249	41.237
Union Sud-Africaine...	23.994	16.662	40.656

Uruguay	26.700	7.813	34.513
Mexique.....	19.101	8.542	27.643
Grèce.....	16.012	7.027	23.039
Indes néerlandaises	7.063	14.079	21.142
Danemark.....	4.145	16.508	20.653
Algérie.....	15.529	1.311	16.840
Straits.....	11.206	3.011	14.217
Cuba.....	326	13.168	13.494
Pérou.....	2.612	3.740	6.352
Serbie.....	140	2.200	2.340

Les pays ont été rangés d'après l'ordre d'importance de leur commerce spécial.

Le commerce de la Belgique s'est accru considérablement, plus peut-être que celui d'aucun autre pays, au cours du XIX^e siècle. Depuis 1831, c'est-à-dire l'année qui suivit la proclamation de l'indépendance belge, il est devenu plus de quinze fois plus important. Voici un tableau comparatif du commerce spécial de la Belgique avec les pays étrangers depuis 1831. Les chiffres donnent les moyennes décennales :

PÉRIODES DÉCENNALES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAUX
Années	Francs	Francs	Francs
1831 à 1840	180.396.714	128.189.040	308.585.754
1841 à 1850	216.826.322	167.165.667	383.991.989
1851 à 1860	378.934.049	350.657.405	729.591.454
1861 à 1870	741.855.289	596.671.496	1.338.526.785
1871 à 1880	1.413.111.351	1.097.993.658	2.511.105.009
1881 à 1890	1.509.220.191	1.307.104.571	2.816.324.762
1891 à 1900	1.833.683.087	1.568.704.379	3.402.387.466
1901 à 1910	3.163.295.088	2.474.655.745	5.637.950.833

Ce qui s'est développé dans une proportion particulièrement colossale, c'est le commerce de transit. Ainsi que le montre le tableau ci-dessous, donnant également les moyennes décennales, il a presque centuplé :

PÉRIODES DÉCENNALES	MOYENNES DÉCENNALES
Années	Francs
1831 à	23.952.264
1841 à	116.631.119
1851 à	358.361.241

1861 à 1870.....	623.147.549
1871 à 1880.....	999.353.436
1881 à 1890.....	1.364.479.191
1891 à 1900.....	1.270.849.914
1901 à 1910.....	1.953.709.476
	[382 (493)]

Radiotélégraphie météorologique mondiale. — Depuis le 1^{er} septembre dernier, la Tour Eiffel envoie, par télégraphie sans fil, des dépêches météorologiques plus complètes que celles envoyées jusqu'à présent et au sujet desquelles on a donné précédemment des renseignements détaillés (1).

Sont signalées ci-dessous, les principales améliorations apportées en vue surtout de rendre service aux aviateurs. Depuis cette date, le premier télégramme est envoyé immédiatement après le dernier top des signaux horaires de 10 heures 42, le deuxième est envoyé chaque jour à 17 heures. Ces dépêches sont toujours répétées deux fois. La première fois la manipulation est généralement faite très rapidement pour les habitués du Morse et les personnes pressées. La répétition est ensuite donnée lentement. Aux renseignements relatifs à la direction et à la force du vent ainsi qu'à l'état de la mer, on a ajouté un chiffre correspondant à l'état du ciel. Voici, à ce sujet, quels sont les signes conventionnels :

0 = beau,	5 = pluie,
1 = peu nuageux,	6 = neige,
2 = nuageux,	7 = brumeux,
3 = très nuageux,	8 = brouillard,
4 = couvert,	9 = orage.

Les heures auxquelles les observations correspondent sont, pour le premier télégramme et pour toutes les stations données — sauf Saint-Pierre et Miquelon, 7 heures du matin ; pour Saint-Pierre et Miquelon, la veille au soir à 20 heures. Pour le deuxième télégramme 14 heures. Ces télégrammes sont suivis de quelques indications sur la probabilité du vent : direction et force, et de l'état atmosphérique. A la suite des lettres FL, on donne le vent actuel de la Tour Eiffel et le vent probable pour le soir ou le lendemain en mètres par seconde.

[5515 : 654.25 (∞)]

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 395.

Réserves mondiales en Charbon. — Lors du dixième Congrès Géologique International, réuni à Stockholm en 1910, les résultats d'une grande enquête sur les réserves mondiales de fer ont été publiés. Au dernier congrès réuni à Toronto, au Canada, auquel assistaient plus de 600 membres, on s'est occupé spécialement de l'évaluation des ressources mondiales en charbon.

D'après les rapports présentés, l'estimation globale des ressources du monde en charbon peut être évaluée environ à 7,500 milliards de tonnes, dont 4,000 de charbons gras, 3,000 de lignites divers et 500 d'anhracite.

Comme la consommation annuelle internationale est actuellement de 1 milliard 1/4 de tonnes, on voit que, même avec une augmentation du taux d'extraction et en tenant compte des surfaces qui pourront être économiquement exploitées, il y a encore assez de charbon reconnu dans le monde pour suffire à la consommation générale pendant plusieurs siècles, en admettant que les riches gisements d'Asie ou d'Amérique puissent alimenter économiquement les vieux pays d'Europe qui seront les premiers épuisés.

Très peu de contrées, du reste, sont sans ressource aucune et l'on finira par utiliser les combustibles, même les plus inférieurs en qualité.

En anhracite, l'Asie, avec les grands bassins chinois, accuse les plus fortes réserves, comparativement aux principales divisions continentales, avec 407 milliards de tonnes. L'Angleterre se classe avec 190 milliards de tonnes de charbon surtout gras, la France 17 milliards 1/2, l'Allemagne 95 de houille et 9 de lignite à moins de 1,000 mètres de profondeur, la Russie 236 pour les différentes qualités. On fait remarquer au sujet de l'Allemagne que les réserves de la Prusse seule sont évaluées à 77 milliards à moins de 1,500 mètres, et 206 au delà. Alors que la Suisse a des réserves insignifiantes, la Turquie accuse de grosses quantités de lignite et de charbon à gaz.

La Belgique a vu ses réserves s'accroître avec la découverte des gisements de la Campine, qui a eu sa répercussion, d'autre part, en Hollande. En Autriche, le seul bassin ayant un avenir est celui de la Moravie, de la Silésie et de la Galicie orientale.

L'Amérique du Nord constitue le principal réservoir, les 5/7 du chiffre mondial, avec près de 4,000 milliards de tonnes pour les États-Unis et 1,235 pour le Canada. [553.23

(∞)

Télégraphie mondiale. — Le *Bureau International de l'Union Télégraphique* a publié récemment un relevé statistique des services télégraphiques dans les différents pays en 1911. Sont reproduites ci-après les parties essentielles de ce tableau.

PAYS	ORGANISATION			MOUVEMENT DES TÉLÉGRAMMES				RECEP- TES EN MILLIERS DE FRANCS
	DÉVELOP- PEMENT DES FILS	BUREAUX TÉLÉGRA- PHIQUES ET DE DÉPOTS	NOMBRE D'APPA- REILS	SERVICE INTÉRIEUR ET TÉLÉ- GRAMMES DE SERVICE	SERVICE INTERNATIONAL			
					Expédi- tion	Réception	Transit	
	Kilom.			Milliers	Milliers	Milliers	Milliers	
Europe :								
Allemagne.....	1.893.830	56.674	55.770	41.447	8.086	8.396	2.975	47.437
Autriche-Hongrie.....	395 184	11.988	15.376	20.581	6.500	6.675	3.421	27.179
Belgique.....	43.547	2.564	2.828	4.316	1.978	2.094	650	6.623
Bulgarie.....	15.219	374	611	1.744	200	204	19	1.665
Danemark.....	12.959	579	412	1.099	689	784	1.060	2.722
Espagne.....	93.432	1.944	1.792	4.566	765	847	188	10.622
France.....	611.736	21.396	30.591	53.976	4.850	4.800	1.893	16 511
Grande-Bretagne, Irlande.....	605.684	14.185	46.702	78.269	7.695	6.864	1.460	79 322
Grèce.....	15.580	800	1.078	1.327	128	203	¹²⁰	2.098
Italie.....	206.002	7.870	16.376	17.645	1.647	1.675	¹²²	—
Luxembourg.....	1.130	319	293	47	98	84	—	00
Norvège (1910).....	68.310	1.585	1.863	2.067	585	669	^{0.1}	8 152
Pays-Bas.....	37.867	1.452	2.494	3.092	1.579	1.860	³³¹	5 259
Roumanie.....	21.661	3.125	3.449	2.395	602	619	359	3 533
Russie.....	718.197	8.722	9.365	34.705	2.445	2.960	660	80.948
Suède.....	32.247	2.907	4.604	^{2.103}	674	780	931	3 300
Suisse.....	26.306	2.435	2.152	1.908	1.437	1.559	1.305	4 546
Turquie.....	80.304	1.486	2.473	^{9.990}	517	532	60	9.987

Amérique :								
Argentine (1909)	164.287	2.550	4.939	8.292	390	428	213	11.276
Bolivie	7.301	240	220	281	—	—	—	480
Bésil	57.140	2.120	1.148	3.626	68	66	25	14.115
Chili	28.411	352	639	2.247	101	107	9	2.211
Afrique :								
Afrique du	90.995	1.433	1.995	5.119	123	117	40	8.272
Algérie.....	39.772	726	1.019	3.046	83	57	—	2.179
Congo belge	1.837	17	18	67	2	2	0,1	24
Égypte	20.535	384	764	4.356	48	47	28	3.291
Mozambique.....	5.517	94	145	130	53	57	34	227
Tunisie	8.240	216	316	462	328	319	—	657
Asie :								
Chine	82.344	560	1.241	—	—	—	—	24.845
Corée.....	13.323	370	574	2.203	4	3	—	1.492
Inde Office indien.....	478.949	12.658	12.053	13.399	523	502	511	22.839
anglaise Office indo-européen.	15.026	29	82	51	18	20	402	2.283
Indo-Chine française.....	25.630	375	587	1.269	35	40	36	664
Japon propre.....	174.120	4.657	6.402	31.904	253	290	—	20.846
Japon Réseau japonais en Mandchourie	5.208	87	99	869	21	19	1	842
Siam	10.628	136	227	310	38	51	63	1.678
Océanie :								
Australie.....	169.462	4.778	6.913	13.222	272	257	1.017	18.233
Indes néerlandaises.....	23.366	613	1.298	1.125	127	129	07	3.195
Nouvelle-Zélande (1910).....	60.569	1.963	2.531	8.361	123	115	—	10.853

[384.1 (∞)

Prix pour un récolteur de canne à sucre. — *L'Association des Planteurs de Sucre* en Bolivie a décidé d'offrir une somme de 10,000 fr. à l'inventeur d'un appareil pour récolter la canne à sucre. Depuis que ce prix a été annoncé, de nombreux appareils ont été soumis à l'appréciation du jury, mais jusqu'à présent aucun d'entre eux n'a été reconnu suffisant. Celui qui trouverait l'appareil en question réaliserait rapidement une fortune considérable. C'est ce qui explique l'importance minime du prix ainsi que le fait que la propriété de la découverte est maintenue au profit de l'inventeur.

[63.343.1-174.5 (079.1)(∞)]

Progrès de l'aviation. — Il y a trois mois à peine que l'aviateur Pégoud a commencé ses expériences : c'est, en effet, le 1^{er} septembre 1913 que, pour la première fois, il osa donner à son appareil des allures considérées comme éminemment périlleuses et qu'il fit montre de son extraordinaire maîtrise. Aucun aviateur, avant lui, n'avait si bien tenu en main son avion. Ses prouesses l'ont immédiatement rendu célèbre dans le monde entier. Elles lui ont valu aussi des imitateurs.

Il y a actuellement 10 aviateurs, de toutes nationalités : 5 Français, 2 Anglais, 1 Belge, 1 Russe et 1 Suisse, qui s'adonnent à de semblables exercices.

Cette virtuosité nouvelle, qui va permettre aux aviateurs d'affronter l'atmosphère malgré son état d'agitation et qui leur assurera une sécurité inconnue jusqu'à ce jour, donnera un élan incontestable à la navigation aérienne et en fera un mode de locomotion de la vie courante, plus rapide et plus direct qu'aucun de ceux qui ont été appliqués jusqu'à ce jour. La nécessité d'aller vite fera s'évanouir toutes les mesures qui doivent prétendument garantir les pays contre les investigations indiscrettes ; les douanes ne seront plus pour les aéroplanes des barrières sérieuses et les aviateurs se riront des obstacles factices dressés entre les peuples par la malignité de certains hommes.

Déjà une prouesse récente de Védrines a justifié de tels espoirs.

Malgré les refus opposés à sa demande par les gouvernements français et allemand, il a volé de Nancy à Prague sans souci des frontières ni des zones interdites pour des raisons militaires. Parti de Nancy, à 7 h. 30 du matin, il passa par Rastadt, Carlsruhe, Nuremberg et Pilsen, pour arriver à Prague à 14 h. 20. La tendance des gouvernements de vouloir enrayer les progrès d'un moyen de locomotion si merveilleux, sous des prétextes de sécurité nationale, de chercher même à monopoliser les avantages de cette invention au seul profit des services militaires, est profondément regrettable. Les aviateurs

ont raison de ne tenir aucun compte des interdictions officielles. Dans tous les pays, l'opinion publique sera avec eux dans cette nique qu'ils font à des règlements déjà surannés avant d'avoir été sérieusement appliqués. Les vols de nuit que divers aviateurs ont entrepris en ces derniers temps rendront de telles bravades encore plus aisées. L'aviation est destinée à rapprocher les nations, malgré les gouvernements qui s'imaginent pouvoir y mettre entrave.

Un dernier fait est, du reste, venu confirmer notre manière de voir. Le Bureau de la Fédération Aéronautique Internationale, dans sa séance du 15 décembre 1913, a émis le vœu que les gouvernements réunissent à nouveau la conférence internationale chargée de régler la circulation aérienne, notamment en ce qui concerne les zones interdites. Une procédure spéciale a été prévue pour assurer l'exécution de ce vœu.

[797.5 (∞)]

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

SOMMAIRE : Antialcoolisme ; — Ouvriers du bois ; — Mutualité libre de rente ; — Conférence centrale américaine ; — Opium ; — Prévention de la détérioration des câbles sous-marins ; — Défense agricole ; — Croix-Rouge ; — Assistance aux Aliénés ; — Protection de l'Enfance du premier âge ; — Manifestation maçonnique ; — Écoles du dimanche ; — Boy-Scouts ; — Espéranto ; — Éclairage ; — Embryologie ; — Union internationale végétarienne ; — Ingénieurs-Conseils et Ingénieurs-Experts ; — Motoculture ; — Vins, cidres, spiritueux et liqueurs.

Réunions Antialcooliques internationales. — *Congrès Antialcoolique International* (1). — Le quatorzième Congrès Antialcoolique International s'est réuni à Milan, du 22 au 27 septembre 1913, devant une assistance particulièrement nombreuse, dans la *Villa Reale*, gracieusement mise à la disposition des organisateurs par le roi Victor-Emmanuel.

A la séance d'ouverture, les délégués des gouvernements étrangers, officiellement représentés, prirent tour à tour la parole, au nom de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de la Chine, de la Colombie, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne, du Guatemala, de Haïti, du Honduras, de la Hongrie, du Luxembourg, du Monténégro, de la Norvège, de la Nouvelle-Galles du Sud, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Russie, de la Serbie, de la Suède et de la Suisse.

Tous les journaux antialcooliques reconnaissent que cette fois encore, le programme du congrès était trop chargé et que les délibérations ne purent aboutir à aucune résolution pratique. Un temps précieux fut de nouveau perdu à des discussions entre abstinents et tempérants.

Comme les congrès antialcooliques consistent essentiellement en la

(1) *La Vie Internationale*, t. IV, p. 83.

lecture de rapports sur des questions diverses, aucun vœu n'a été émis et la liste des rapports présentés serait trop longue à donner ici. Profitant de la réunion de ce congrès et de la présence à Milan d'un grand nombre d'antialcooliques de tous les pays, de nombreuses réunions par spécialités eurent lieu, soit avant, soit pendant, soit après le congrès.

Ordre Indépendant des Bons Templiers. — L'Ordre Indépendant des Bons Templiers avait organisé deux séances, l'une privée, qui a fourni aux représentants des différents pays, l'occasion de parler de leur travail national, l'autre publique, destinée à la propagande, au Gymnase Beccaria. Dans cette dernière séance, on a entendu les D^s Ferrari, Bertholet et Holitscher, puis M. le D^r Ferrari a fait passer devant les yeux attentifs des projections, faisant partie pour la plupart de la collection du D^r Bertholet.

Ordre International des Bons Templiers. — Cet ordre avait organisé à la Chambre du travail, une conférence publique. Le principal orateur, D^r Legrain, a parlé de l'abstinence avec son entrain habituel. Puis, à l'issue de la conférence, on donna une représentation de films antialcooliques.

Bureau International contre l'Alcoolisme. — La Direction du Bureau a été confiée, à titre provisoire, dès 1907, au Secrétariat antialcoolique suisse. Le Bureau sert avant tout d'agence internationale de renseignements et de bibliothèque centrale concernant la question de l'alcoolisme. Tous les deux ans, les souscripteurs du Bureau se réunissent, à l'occasion des congrès internationaux, pour discuter du travail accompli.

A Milan, le 22 septembre, une cinquantaine de membres étaient présents. M. le professeur Bergman, de Stockholm, présidait. Les pays suivants étaient représentés : Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Ecosse, États-Unis, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Russie, Suède, Suisse.

M. Hercod a parlé rapidement du travail accompli depuis 1911 ; service de renseignements, presse, annuaire, bibliothèque, collaboration à l'organisation du Congrès International de Milan.

Dans la discussion, on a insisté sur la nécessité de réunir des ressources plus considérables, pour faire face aux dépenses qui augmentent, proportionnellement au travail. Les membres présents ont promis de faire, dans leur pays, de la propagande pour le Bureau.

Fédération Internationale des Médecins abstinentes. — La fédération, après une courte séance d'affaires, a entendu, au local des médecins milonais. Via San Paolo, 10, une communication, en français, du

D^r Holitscher, sur l'alcoolisme et la tuberculose et un travail italien du professeur Colucci de Naples, sur l'alcool et les pulsations cérébrales.

Union Universelle des Femmes chrétiennes abstinentes. — La réunion de cette union, destinée à créer en Italie un groupement de l'Union, avait un caractère de propagande très prononcé. L'importance de l'œuvre et son extension ont fait l'objet d'exposés très détaillés qui mirent particulièrement en lumière son activité pour introduire l'enseignement antialcoolique dans les écoles. Une conférence publique fut également organisée.

L'appel aux femmes italiennes a été couronné de succès, car le lendemain de la séance, trente femmes de ce pays se réunirent pour constituer une section nationale.

Fédération Internationale de la Croix-Bleue. — La Fédération Internationale de la Croix-Bleue a réuni toutes les organisations à base religieuse protestante en une assemblée générale où il fut décidé que les associations protestantes doivent s'inspirer des principes suivants :

1° Ne point négliger l'œuvre spirituelle. Se rappeler que c'est principalement à elles que Dieu a confié la tâche difficile sans doute, mais belle et importante de travailler au relèvement des buveurs. Qu'elles ne perdent jamais de vue cette mission, c'est elle qui doit avoir le meilleur de leur temps et de leurs forces. Cette activité législative a parfois quelque chose de fascinant, aussi doivent-elles prendre garde de ne pas se laisser absorber par elle.

2° Dans cette activité législative, elles ne doivent pas faire œuvre de parti. Elles ne doivent pas agir seules, et se séparer des autres sociétés antialcooliques. Ce travail législatif a le grand avantage de permettre à tous les abstinents, quelles que soient leurs convictions au point de vue religieux, d'unir leurs efforts et de donner ainsi une preuve de l'union des antialcooliques.

3° Dans leurs campagnes pour obtenir des réformes législatives, les sociétés antialcooliques à base religieuse auront soin de ne pas s'allier à un parti politique. Il est de toute importance que la lutte antialcoolique ne devienne pas une affaire de parti politique. Cette lutte est avant tout morale ; elle doit rester en dehors et au-dessus des partis politiques. Elle doit pouvoir grouper dans un seul et même effort, tous ceux, quel que soit leur credo religieux ou politique, qui désirent voir disparaître ce fléau des sociétés modernes.

4° Enfin, pour prendre la direction du mouvement et le conduire à la victoire, il sera souvent avantageux que les sociétés antialcooliques à base religieuse provoquent la fondation de comités qui seront

composés non seulement des représentants des diverses sociétés antialcooliques, mais aussi d'hommes de cœur, non abstinents, qui désirent comme nous voir disparaître l'alcoolisme.

Comité International des Prêtres abstinents. — Le Comité International des prêtres abstinents s'est réuni le 24 septembre 1913. L'Allemagne, l'Autriche, les États-Unis, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lithuanie et la Suisse y étaient représentés. Une des caractéristiques de cette assemblée, c'est que, pour se comprendre, les prêtres des différentes nationalités firent usage du latin, langue généralement connue par eux. Il résulte des quelques rapports présentés, que les différentes sociétés de prêtres abstinents réunissent environ 4,000 adhérents. Elles distribuent un organe *Sobrietas*, également rédigé en latin.

Federatio Internationalis Catholica Abstinentiæ Totalis. — Cette fédération, ordinairement appelée tout simplement *Cruce*, s'est également réunie le 24 septembre. Elle vise surtout, sous la direction de prêtres, à inspirer les principes d'abstinence à leurs fidèles. Les diverses sociétés fédérées à cette heure comptent environ un million d'adultes et cinq cent mille enfants. Un Bureau international, provisoirement établi en Suisse, a été créé.

Association Internationale contre l'Alcoolisme. — Cette association également catholique, s'est réunie le 25 septembre, à l'archevêché. Une nombreuse assistance y prit part. Des allocutions nombreuses et impressionnantes furent faites par des orateurs de différentes nationalités.

Le prochain Congrès international antialcoolique aura lieu en 1915, à New-Jersey (Amérique). [178
(063)

Congrès international des Ouvriers du bois. — Le projet du Secrétariat de l'Union internationale des Ouvriers du bois, de réunir le prochain congrès international en été 1914, à Vienne, a été approuvé par la majorité des organisations affiliées. L'époque exacte du congrès ne peut pas encore être indiquée aujourd'hui, mais il aura lieu probablement au mois de juin. L'invitation officielle paraîtra dans les prochains numéros du Bulletin.

La Fédération Suisse des Travailleurs du bois a déjà adressé les propositions suivantes au Secrétariat international :

1. Au sujet du projet relatif à une *légitimation de voyage internationale*, paru dans le n° 51 du Bulletin, la Fédération propose que le projet soit modifié de telle manière que la carte de légitimation puisse être employée

par toutes les organisations non seulement en faveur des membres qui passent les frontières, mais de tous les membres qui voyagent.

2. Le congrès devrait examiner la question de savoir si un *livret uniforme* pour toutes les organisations affiliées ne pourrait être adopté, de sorte qu'en cas de passage dans une organisation étrangère, il ne soit pas nécessaire de se procurer un nouveau livret.

3. Si l'introduction d'un *livret uniforme* n'est pas possible pour toute l'Union internationale, une entente devrait être réalisée entre les organisations dont les membres paient à peu près les mêmes cotisations, qui ont des institutions de secours semblables, et qui ont déjà complètement payé maintenant les cotisations à une organisation étrangère.

4. Une entente est à souhaiter entre les organisations au sujet du paiement des *secours de transfert*, en ce sens que l'organisation à laquelle un membre s'affilie paie cette indemnité, d'après le règlement et pour le compte de l'organisation dont le membre s'est séparé. Le secrétaire de l'Union Internationale doit rassembler les prescriptions qui sont en cours dans chaque organisation pour le paiement des indemnités de transfert et les présenter à chaque organisation. Dans les cas douteux, des informations exactes doivent être réclamées par l'organisation étrangère en question avant d'effectuer le paiement. Un compte des sommes versées sera fait chaque trimestre en y ajoutant les quittances et les livrets des membres échangés.

[331.88 : 674] (063) « 1914 » (∞)

Deuxième Congrès International de la Mutualité Libre de Rente (1). — Le deuxième Congrès s'est réuni à Gand, du 17 au 19 mai 1913, sous la présidence d'honneur de M. Braun, bourgmestre de la ville. Voici la liste des sociétés qui adhèrent au congrès :

La Caja Internacional, de Buenos-Ayres (Argentine).
La Belgique Prévoyante (Belgique).
La Economisadora Paulista, de Sao Paulo (Brésil).
La Previdentia, de Sao Paulo (Brésil).
Les Prévoyants du Canada, à Québec (Canada).
La Coopérative Vitalicia, de Valparaiso (Chili).
Los Previsores del Porvenir, de Madrid (Espagne).
Les Prévoyants de l'Avenir, de Paris (France).
L'Avenir du Proletariat, de Paris (France).
La Colonisation Française.

Le congrès a décidé que les sociétés fédérées seraient représentées au sein du comité, non pas d'après le nombre de leurs sociétaires, mais d'après le nombre des parts souscrites. Chaque pays aura dorénavant le droit de nommer un vice-président.

(1) *La Vie Internationale*, t. III, p. 375.

Le compte rendu du congrès paraîtra en français dans le journal de la fédération. Une clause relative à l'arbitrage entre les sociétés fédérées, en cas de contestation, a été adoptée à l'unanimité.

L'appel suivant a été adressé aux gouvernements :

Le deuxième Congrès de la Fédération Internationale de la Mutualité libre de rente, siégeant à Gand, les 17 et 18 mai 1913, émet le vœu que le gouvernement de chacune des sociétés adhérentes veuille bien prendre en considération les efforts que font ces associations pour diminuer les misères publiques, rapprocher les classes et éviter ainsi les troubles provoqués par les besoins toujours impérieux de l'existence, et en conséquence, n'entraver en rien le développement de ces institutions.

Un vœu en faveur de la création d'orphelinats dans les sociétés de mutualité a été adopté à l'unanimité, de même qu'un vœu en faveur du développement de l'espéranto comme moyen de faciliter les relations internationales.

De nombreuses réceptions, festivités et excursions avaient été organisées à l'occasion de ce congrès. Un cortège comprenant plusieurs centaines de personnes a parcouru les rues de la ville de Gand.

[334.7 (063) « 1913 » (∞)]

Conférence Centrale Américaine. — La conférence, réunie à San José de Costa-Rica, dans les premiers jours de janvier 1913, a abouti à la signature de deux conventions relatives l'une à l'amélioration des relations intérieures entre les cinq républiques de l'Amérique Centrale, tant par voie de terre que par voie de mer, l'autre à l'organisation d'un service consulaire commun aux cinq républiques. Le Guatemala entretiendra à Vigo, un consul commun aux cinq États, le Costa-Rica de même en entretiendra un à Brème, le Honduras à Gênes, le Nicaragua au Havre et le San Salvador à Liverpool.

[341.1 (061) « 1913 » (72.8)]

Conférence internationale de l'Opium. — La Conférence internationale réunie à La Haye, en 1912-1913 (1), dans son article 23, prévoyait que dans le cas où la signature de toutes les puissances invitées n'aurait pas été obtenue à la date du 31 décembre 1912, le Gouvernement des Pays-Bas inviterait immédiatement les puissances signataires à cette date, à désigner des délégués pour procéder, à La Haye, à l'examen de la possibilité de déposer néanmoins leurs ratifications. Cette éventualité s'étant produite, le Gouvernement néer-

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 87.

landais a convoqué une conférence, qui s'est réunie, du 1^{er} au 9 juillet 1913, pour délibérer sur la décision à prendre. La conférence a décidé que le dépôt des ratifications pouvait avoir lieu dès maintenant. Le nombre des pays dont le concours est acquis a paru suffisamment important pour justifier cette décision.

La conférence de 1913 a d'ailleurs émis le vœu de voir convoquer une troisième conférence pour statuer définitivement sur la mise en vigueur de la convention, si, à la date du 31 décembre prochain, la signature de tous les États invités n'a pas été obtenue.

[341.27.61 (061) « 1913 » (∞)]

Conférence internationale pour la Prévention de la Détérioration des Câbles sous-marins par les bateaux de pêche. —

Une Conférence internationale, à laquelle étaient représentés l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède, s'est réunie au mois de juin 1913, à Londres, en vue d'amener les gouvernements à prendre, pour la protection des câbles sous-marins, des mesures identiques à celles appliquées avec succès par le Gouvernement britannique depuis 1908. A la suite des détériorations causées la même année aux 13 câbles transatlantiques atterrissant en Irlande, ce gouvernement avait institué une commission composée en partie de représentants de compagnies de câbles et de pêche avec mission de rechercher les moyens de mettre un terme à ces fréquentes avaries. Un des résultats des travaux de cette commission fut l'exercice d'une surveillance rigoureuse de l'organisation des pêcheries et surtout des engins des bateaux de pêche, mesure qui eut pour effet de réduire considérablement les interruptions des câbles.

Les délibérations de la conférence de juin dernier ont porté principalement sur les mesures de protection suivantes :

1. Tous les pays doivent s'efforcer d'obtenir que les chaluts et autres engins de pêche soient construits de manière à réduire à un minimum la possibilité d'endommagement des câbles sous-marins.
2. Chaque État représenté doit instituer une autorité de surveillance ayant pour tâche d'empêcher l'endommagement des câbles par les bateaux de pêche et d'étudier d'autres questions connexes.
3. Les populations maritimes doivent être éclairées le plus possible en ce qui concerne l'établissement et l'emploi des câbles sous-marins.
4. Les États représentés à la conférence se communiqueront les expériences faites et s'efforceront de les mettre en pratique.

Les délibérations de cette conférence, ainsi que celles de la com-

mission britannique mentionnée plus haut, ont fait l'objet d'un livre blanc rédigé en français. [341.28.17 : 351.828.5 (061) « 1913 » (∞)]

Première Conférence internationale américaine de la Défense agricole. — Sur l'initiative du Gouvernement de l'Uruguay, sous la présidence d'honneur des Ministres des Affaires Étrangères et des Industries, une première *Conférence Internationale pour la Défense Agricole* s'est réunie du 2 au 10 mai 1913, à Montevideo. Les États sud-américains suivants s'y étaient fait représenter par des diplomates et des techniciens : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Paraguay, Pérou et Uruguay.

La conférence approuva définitivement le texte de trois conventions rédigées par une commission technique. La première convention, composée de 15 articles, a spécialement trait à tout ce qui se rattache aux dégâts commis par la sauterelle *Schistocerca paranensis* ; elle prévoit la réunion, avant le 25 août, à Asuncion du Paraguay, d'une Commission internationale chargée d'étudier les foyers initiaux, les zones de concentration et d'irradiation du redoutable orthoptère et de proposer au besoin, à la suite de cette enquête préalable, la création d'une Station internationale centrale et de sous-stations ayant pour but :

1. D'effectuer la détermination géographique définitive des zones de concentration de la sauterelle.
2. D'élaborer et de présenter un plan de lutte applicable à la zone de concentration, et, après l'acceptation de celui-ci, de diriger les travaux nécessaires.
3. D'aviser tous les pays intéressés des mouvements des essaims, afin qu'ils puissent prendre contre eux les mesures convenables.
4. De rédiger et de distribuer fréquemment aux gouvernements respectifs des rapports sur les travaux effectués et sur tout ce qui peut être tenté pour détruire ce redoutable insecte.

On a fixé, en outre, les modalités concernant le concours financier et la collaboration réciproque entre les divers États contractants, en ce qui a trait au fonctionnement de la Commission internationale, à la fondation et au fonctionnement des stations, à l'application du plan commun de lutte, à l'organisation du service d'avertissement télégraphique des migrations de la sauterelle, à l'échange d'informations à la fin de chaque campagne annuelle, etc.

Par la deuxième convention, comprenant 10 articles, les États contractants s'obligent à établir respectivement des services de police sanitaire végétale destinés à la défense des intérêts agricoles contre les fléaux des plantes. Ces fléaux sont ainsi définis : les parasites, les

mauvaises herbes, les oiseaux et animaux nuisibles et toute cause d'état pathologique ou de dégât provenant de cryptogames, insectes et autres animaux, dès qu'ils se sont répandus ou menacent de se répandre de façon à occasionner aux plantes des dommages importants.

Comme conséquence de la création des services susmentionnés et aux effets de l'importation, de l'exportation et du transit des produits agricoles, les États s'obligent à désigner les ports ouverts à l'importation et à arrêter les conditions de contrôle auxquelles seront soumis ces produits ; ils s'obligent à n'autoriser les expéditions vers les autres pays signataires que si les prescriptions des services sanitaires de ces pays ont été observées avant le départ et de n'accepter que des certificats délivrés par des agents officiels ; les États se communiqueront réciproquement quels sont les fonctionnaires autorisés à délivrer ces certificats ainsi que les modifications et les changements ultérieurs y relatifs. Ces certificats devront contenir la déclaration de non existence de maladies dans la plantation ou la pépinière d'origine, le nom du propriétaire ou de l'occupant de fonds, la situation de celui-ci, le nombre et l'espèce des plantes, les ports d'embarquement et de débarquement, le nom et l'adresse du destinataire.

Les États devront, en outre, se communiquer respectivement les lois et règlements de police sanitaire végétale et leurs modifications successives, l'existence et le développement des maladies, l'apparition de nouvelles maladies et la disparition de celles déjà connues et chaque refus ou destruction de produits importés, en faisant connaître la provenance de ces produits et les motifs qui ont nécessité les mesures en question. La seconde convention établit, notamment, que la deuxième Conférence internationale de la Défense Agricole sera convoquée et organisée par le Gouvernement argentin et tenue à Buenos-Ayres. Enfin, elle prévoit l'installation, à Montevideo, d'un Bureau international permanent chargé de veiller à l'exécution des décisions prises et de servir d'intermédiaire entre les divers bureaux des différents pays adhérents. Ce Bureau se composera d'un ingénieur agronome, choisi par le Gouvernement de l'Uruguay et des représentants diplomatiques de tous les pays sud-américains déjà accrédités auprès du gouvernement de cette république. Les frais de fonctionnement seront répartis proportionnellement entre les pays contractants. Le Comité-Directeur du Bureau pourvoira à l'établissement d'un règlement.

La troisième convention énonce que, sur la dénonciation ou à la demande d'un quelconque des gouvernements, les autres pays contractants sont obligés de prendre des mesures prohibitives pour

éviter l'importation des maladies de propagation facile, inconnues dans les pays producteurs signataires et contre lesquelles il n'existe pas de moyens de désinfection efficaces et pratiques des matières qui les peuvent véhiculer. [341.28.231 : 63.2 (061) « 1913 » (∞)]

Comité international de la Croix-Rouge. — *Cinquantenaire.* — Le Comité international de la Croix-Rouge a été fondé à Genève, le 26 octobre 1863. Il célébrait donc cette année le cinquantième anniversaire de sa fondation. La direction a estimé inutile de commémorer cet anniversaire par des festivités quelconques qui emploieraient en pure perte les ressources modestes dont elle dispose. Cette mesure était d'autant plus nécessaire, que pendant les deux dernières années les sociétés de la Croix-Rouge des différents pays ont eu à intervenir sur maints champs de bataille et employer plus utilement leurs ressources.

Il convient seulement de rappeler, en cette circonstance, le nom des personnes qui jouèrent le rôle principal dans l'organisation de la Croix-Rouge. Ce furent le général Dufour, premier président du Comité genevois, mais bientôt, vu son âge, remplacé par Gustave Moynier, président de la Conférence de 1863 et dès lors, président du Comité international jusqu'à son décès, survenu en 1910; Henry Dunant, l'auteur du *Souvenir du Solferino*, qui fut le secrétaire de la Conférence et du Comité et en resta membre jusqu'en 1867, enfin les docteurs Th. Maunoir et Louis Appia, décédés, le premier en 1869 et le second en 1898.

Extension d'activité. — Les contacts fréquents que la Croix-Rouge a pris avec les champs de bataille, l'ont amenée à constater que de nombreux soldats périssent plutôt de maladies et d'épidémies que de blessures occasionnées par l'ennemi. C'est ainsi que le D^r Kraus, de Vienne, a trouvé à Tschorlu 25,000 soldats à peine soignés, faute de médecins, d'infirmiers et de médicaments. Dans ces conditions, il conviendrait d'examiner dans quelle mesure il faudrait que les Sociétés Nationales travaillent pour enrayer ces épidémies et guérir ces maladies. Différents documents ont été publiés à ce sujet dans le *Bulletin International* du mois d'octobre 1913.

Voici, notamment, un extrait du rapport envoyé par le Comité central de la Société Autrichienne de la Croix-Rouge :

1. Les épidémies qui accompagnent presque chaque guerre occasionnent encore aujourd'hui d'immenses pertes d'hommes chez les combattants et menacent les pays voisins neutres.
2. C'est une loi incontestable d'humanité et d'économie politique que de prendre, en temps de paix, des mesures pour la lutte efficace contre les

épidémies pendant ou après la guerre. Ces mesures ne sauront être improvisées, elles seront organisées par un travail de plusieurs années.

3. Aujourd'hui, la science de la bactériologie rend possible une lutte rationnelle contre les épidémies, par la connaissance exacte des instigateurs de maladie, de la désinfection, de l'assainissement, de la vaccination des bien portants, du traitement des maladies par le sérum, etc.

D'innombrables vies pourront être conservées par l'emploi des méthodes éprouvées.

Le Comité International de la Croix-Rouge, de son côté, adresse aux différents groupements nationaux, une lettre dont sont extraits les passages suivants :

1. La statistique démontre que les pertes des armées résultant de maladies sont plus fortes pendant la guerre que celles qui proviennent des blessures. Ces dernières étant représentées par 1, les décès par maladie ont été de 1.5 pour l'armée allemande dans la guerre de 1870-1871, de 2.7 pour l'armée russe dans la guerre russo-turque de 1877-1878. Elles avaient été de 3.7 pour l'armée française dans la guerre de Crimée de 1853-1856.

2. La lutte contre les épidémies ne pourra être efficace en temps de guerre, que si elle est préparée en temps de paix par l'établissement de laboratoires de bactériologie mobiles, par la nomination de médecins hygiénistes et d'infirmiers rompus au service hospitalier, par un approvisionnement constant en vaccine, en sérum antityphique, antidyssentérique, antipesteux, etc.

3. Les Sociétés de la Croix-Rouge ont intérêt à collaborer sur ce terrain avec le service sanitaire officiel de leur pays ; elles pourront aussi rendre de grands services dans la lutte contre les épidémies en temps de paix. La preuve en a été faite et d'une façon admirable, depuis longtemps, par plusieurs Croix-Rouge, dans la lutte contre la tuberculose, contre la malaria, contre la fièvre jaune, etc.

Le Comité international termine sa lettre en demandant s'il n'y aurait pas lieu de réunir, à Genève, en 1914, une conférence où l'on pourrait discuter l'extension de l'activité des sociétés de la Croix-Rouge à la lutte contre les épidémies en temps de guerre.

Une suggestion du même genre a déjà été formulée ici même dans une notice (1) où les secours apportés par les différents pays dans la guerre des Balkans étaient exposés et des suggestions étaient réunies au sujet des améliorations qui pourraient être apportées au service de campagne.

Tout en formulant des vœux pour que la Croix-Rouge parvienne

(1) *La Vie Internationale*, t. III, p. 540.

à enrayer les épidémies occasionnées par la guerre, on souhaite que bientôt l'institution tout entière cesse d'avoir sa raison d'être et dirige ses efforts à lutter contre les maladies et les épidémies qui déciment les hommes en temps de paix. [362.191 (062)

(∞)

Cinquième Congrès international d'Assistance aux Aliénés.

— Ce congrès, primitivement convoqué pour le mois de septembre 1913, à Saint-Pétersbourg, se tiendra à Moscou, du 8 au 11 janvier 1914.

Le Ministère des voies et communications a bien voulu faire aux congressistes la concession suivante : de n'importe quelle gare frontière à Moscou et retour, voyage en première classe avec un billet de deuxième, et voyage en deuxième classe avec un billet de troisième. Par conséquent, il sera utile de se munir d'une carte de membre du congrès avant le départ pour Moscou.

Le Comité international permanent, dans sa réunion à Rome, sous la présidence du professeur Tamburini, sans porter préjudice à des rapports qui seraient déposés sur d'autres questions, a établi comme suit le programme officiel du congrès :

1. Les doctrines de la démence précoce et de la dégénérescence. Rapporteurs : Bagenoff et A. Marie.
2. Les services ouverts pour les délirants hors d'asile. Rapporteurs : Carswell et Van Deventer.
3. Les méthodes thérapeutiques nouvelles contre la paralysie générale. Rapporteurs : Wagner V. Jauregg, Pilez et Donath.
4. Les dégénérescences alcooliques. Rapporteur : Roubinovitch.
5. Les influences cosmiques dans l'étiologie de certains phénomènes mentaux. Rapporteur : A. Marie.
6. Traitement chirurgical de certaines affections mentales. Rapporteurs : Delbet, Perriol, Poussep.

Le prix de la cotisation est fixé à dix roubles — 25 francs, — 20 mark, — 1 livre sterling.

Les dames n'ayant pas le titre de médecin et accompagnant à Moscou des congressistes de leur famille, payent la moitié de la cotisation indiquée et des démarches seront faites par le Comité, auprès du Ministère des voies et communications, pour qu'elles jouissent des mêmes facilités de voyage sur la présentation de leur carte délivrée par le Comité d'organisation.

Le trésorier du Comité d'organisation du Congrès est le D^r Bouneieff : Moscou, Asile Préobrajensky.

Toute correspondance au sujet des rapports et communications au

congrès doit être adressée au secrétariat : D^r Cettline, Krassnoselskaïa, 3, Moscou.

Une exposition psychiatrique sera annexée au congrès.

[3622(063)«1914»(∞)]

Réunion du Bureau Permanent de l'Union Internationale pour la Protection de l'Enfance du Premier Age. — La réunion annuelle du Bureau permanent de cette Union a eu lieu à Londres, le 5 août 1913.

Un certain nombre de résolutions y ont été prises, parmi lesquelles il y a lieu de signaler une protestation concernant la création d'un Office international officiel pour la Protection de l'Enfance, à la suite du Congrès international tenu à Bruxelles en 1913 (1). Le Bureau permanent estime, en effet, que cet office se donne comme programme d'activité, indépendamment d'autres questions, celles dont s'occupe, avec toute la compétence nécessaire, l'Union internationale. Voici la décision qui a été votée à ce sujet :

Attendu que notre Union internationale, fonctionnant à la satisfaction générale, a, jusqu'à présent, rempli largement le rôle qu'elle s'est assigné ;

Attendu que rien ne motive la proposition d'aliéner la liberté et l'autonomie de notre organisme international, représenté par son Bureau permanent, ni d'en faire une section en sous-ordre de n'importe quelle institution ;

Attendu que le fait de chercher à fusionner notre Union internationale avec un autre organisme quelconque serait sans utilité réelle et de nature à nous abaisser à nos propres yeux comme vis-à-vis de tous les collaborateurs de l'œuvre entreprise en faveur des nourrissons et entraînerait probablement pour le Bureau permanent un blâme justifié de la part des membres de l'assemblée générale des congrès internationaux pour la protection de l'enfance du premier âge (Gouttes de lait), dont il tient sa mission ;

Attendu que la demande formulée par quelques membres hollandais du Bureau permanent *ne repose sur aucun argument fondé* ; le congrès, organisé à Bruxelles en juillet 1913, ne devant comporter aucune suite utile à notre action. Du reste, en aucun moment, ni avant, ni pendant, ni après ces assises extraordinaires, il n'a été question de poursuivre, par un second congrès, organisé de la même façon, la tentative faite à Bruxelles ;

Attendu que, parlant au nom de leur comité local, les six membres hollandais, signataires de la lettre du 2 août, envoyée au secrétaire général

(1) *La Vie Internationale*, t. I., p. 597; II, p. 79, 141 ; III, p. 270, IV, p. 165.

et confirmant l'impression fournie par la circulaire envoyée précédemment par eux aux membres du Bureau permanent, déclarent ne pas maintenir l'invitation telle qu'elle a été formulée à Berlin en 1911 ;

Attendu qu'il importe, pour l'organisation des congrès internationaux pour la protection de l'enfance du premier âge, dont le Bureau permanent a la charge et la responsabilité, de fixer d'urgence, en raison des conditions particulières actuelles, la date et le lieu du prochain congrès et de désigner, selon les statuts qui régissent notre institution, un président appartenant au pays dans lequel se tiendront nos prochaines assises ;

Attendu qu'ayant pris connaissance de l'invitation formulée par la Ligue nationale anglaise de tenir le quatrième congrès en Angleterre et par la Ligue espagnole de tenir la réunion annuelle du Bureau permanent à Madrid en 1914,

Les membres du Bureau permanent, réunis en séance statutaire annuelle, ce jour, à Londres, dans la Caxton Hall, décident :

1° Que, sur l'invitation présentée par M. Broadbent, doyen d'âge de l'Assemblée, le quatrième congrès international pour la protection de l'enfance du premier âge (Gouttes de lait), se tiendra à Londres en 1915 ;

2° Que la Ligue nationale anglaise est chargée de désigner, dès qu'elle le pourra, celui qui remplira les fonctions de président de l'Union internationale et du quatrième congrès international ;

3° Que la réunion annuelle du Bureau permanent se tiendra à Madrid, en 1914 ;

4° Que la préparation du prochain congrès, menée de concert avec le comité local d'organisation, se continuera activement et sans que l'incident soulevé par quelques collègues apporte une interruption quelconque aux travaux du Bureau permanent ;

5° Enfin, que les congrès internationaux pour la protection de l'enfance du premier âge (Gouttes de lait), qui dépendent de l'Union internationale pour la protection du premier âge et qui sont organisés par elle (de quatre en quatre ans), sont les seuls réguliers et normaux auxquels il est hautement désirable que les membres collaborent activement.

Le Bureau s'est ensuite occupé de l'élaboration du programme du quatrième Congrès, qui aura lieu à Londres en 1915, et non pas à La Haye ainsi qu'il avait été décidé primitivement.

Sur la proposition du secrétaire général, on décide de dresser un programme bi-partite comprenant d'une part des rapports et d'autre part des communications. La différence entre les deux genres de travaux consiste surtout en ce que comme suite aux rapports, des vœux et des conclusions précis peuvent être soumis aux votes du congrès, tandis que les communications constituent des travaux d'ensemble, de condensation, de synthèse considérés plutôt comme des préparations de travaux pour des congrès ultérieurs. Une communication ne donnera pas lieu à de longues discussions. On ne ferait pas tra-

vailler les sections séparément. Toutes les décisions seraient prises en assemblées générales plénières. Quant aux différentes questions qui seraient mises à l'ordre du jour, elles feront chacune l'objet d'un questionnaire, qui serait envoyé, longtemps avant le congrès, aux différentes associations nationales de façon à ce qu'elles aient le temps de les examiner minutieusement.

La prochaine réunion du Bureau aura lieu à Madrid en 1914, et c'est là que le programme définitif du congrès sera rédigé.

[362.71 (062) « 1913 » (∞)]

Sixième Manifestation Maçonnique internationale. — Cette sixième manifestation a eu lieu à La Haye, du 23 au 25 août 1913. L'assistance était particulièrement nombreuse et la plupart des pays étaient représentés par des délégués. L'attention des participants a été spécialement attirée sur le problème des relations pacifiques entre les peuples et l'opportunité d'amener l'Allemagne et la France à un rapprochement. La septième manifestation aura lieu à Francfort en 1914.

[366 (063) « 1913 » (∞)]

Congrès international des Ecoles du Dimanche. — L'Association Internationale des Écoles du Dimanche est essentiellement une œuvre de mission. Ses réunions consistent principalement en séances de prières, sermons, vote d'adresses, etc.

Le nombre de personnes qui ont adhéré à la convention de Zurich, du 8 au 15 juillet 1913, était de 2,609. Le classement de ces adhérents, d'après leur genre de profession, peut présenter quelque intérêt :

Missionnaires.....	221
Pasteurs.....	447
Superintendants.....	315
Autres efficients.....	286
Instituteurs.....	983
Élèves.....	356

Le nombre de professeurs est particulièrement imposant. Plus du tiers des personnes présentes à Zurich appartenait donc à l'enseignement et ce nombre dépasse de plus du double celui de toutes les réunions antérieures.

Les missionnaires représentaient 58 contrées différentes. Par leur nombre ils sont en augmentation de 26 p. c. sur toutes les prévisions faites par le Comité d'organisation et grâce à ce chiffre imposant, le nombre des pays représentés était également de plus du double de ce qu'il fut à la réunion précédente, en 1910.

L'Association nomme 6 commissions, composées chacune d'environ 100 personnes. Chacune de ces commissions veille à l'extension de l'idée religieuse dans une contrée déterminée.

Voici quelles sont les zones d'obédience de chacune de ces commissions :

- 1° Continent européen ;
- 2° Afrique du Sud ;
- 3° Indes et Malaisie ;
- 4° Orient (Japon, Chine, Corée, Philippines, Hawaii) ;
- 5° Amérique latine ;
- 6° Pays mahométans.

La prochaine réunion aura lieu à Tokyo en 1916. [374.62]

Camp international des Boy-Scouts. — Les différentes associations de boy-scouts ont envoyé des délégations en Hollande au camp d'Ymuiden, du 24 au 30 juillet 1913.

Voici quelles étaient les associations représentées :

Deutscher Pfadfinderbund.....	Charlottenburg.
Les Éclaireurs de France.....	Paris.
Los Exploradores de Espana.....	Madrid.
The Boy-Scouts Association.....	Londres.
Sveriges Scoutförbund.....	Stockholm.
Norske Gutters Speiderkorp.....	Christiania.
Inviazkowe Naczelnictwo Shautowe.....	Pologne.
Boy Scouts of America.....	États-Unis.

Pendant les huit jours qu'ils passèrent ensemble dans ce camp, de nombreuses excursions, festivités et exercices furent organisés. Le Prince Henri des Pays-Bas, notamment, est venu leur faire visite le 29 juillet et passer l'inspection des troupes.

Pendant toute la durée du séjour, la plus grande fraternité n'a cessé de régner entre les boys des différents pays. [374.9 (079.3) (∞)]

Réunions Espérantistes internationales. — A l'occasion du neuvième Congrès international des Espérantistes (1), qui a eu lieu à Berne du 24 au 31 août 1913, la plupart des espérantistes se groupèrent par spécialités dans des réunions particulières.

Il y a lieu de signaler notamment les réunions des abstinents, des bons templiers, des architectes et des ingénieurs, du personnel des

(1) *La Vie Internationale*, t. IV, p. 306.

chemins de fer, des francs-maçons, des juristes, des médecins, de l'Ordre international pour l'Éthique et la Culture morale, des employés des services publics, des libres penseurs et des employés des postes.

Il existe pour la plupart de ces spécialités des associations internationales permanentes, éditant des revues ou des journaux périodiques. [4.089.2 (062) « 1913 » (∞)]

Commission internationale de l'Eclairage. — A la suite du Congrès de l'Industrie du gaz, réuni à Paris en 1910 et auquel avaient pris part neuf pays, possédant des sociétés techniques gazières, à savoir : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suisse, la *Commission Internationale de Photométrie* a été fondée. Cette commission avait pour objet l'étude de toutes les questions photométriques soulevées par l'industrie du gaz et en particulier par l'apparition et l'extension des becs à incandescence qui, à cette époque, étaient en plein développement. Une autre question, qui se présenta de suite à l'examen des membres de la Commission et qui élargissait son champ d'action, fut celle de la comparaison des divers étalons photométriques à flammes en usage dans les différents pays : un étalon à l'acétate d'amyle en Allemagne, étalon au pentane en Angleterre, lampe Carcel en France, etc. Un travail d'unification se fit à ce sujet. La Commission photométrique, qui tint trois séances à Zurich en 1903, en 1907 et en 1911, éprouve en ce moment le besoin de se réorganiser sur des bases nouvelles.

Depuis une quinzaine d'années, l'éclairage électrique s'est développé parallèlement à l'éclairage au gaz. D'autres modes d'éclairage moins importants comme celui de l'acétylène, etc., l'ont mise dans l'obligation d'élargir davantage encore le programme de ses travaux.

A la réunion qui eut lieu à Berlin, du 27 au 30 août 1913, on s'est occupé exclusivement de cette question et la commission a décidé de se transformer en *Commission internationale d'Eclairage*.

Neuf pays étaient représentés : Allemagne, Autriche, Belgique, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas et Suisse.

Voici comment M. P. Janet, directeur de l'École supérieure d'Électricité, dans *La Technique Moderne* (1), a rendu compte des travaux de la commission :

« Les statuts de la nouvelle Commission internationale de l'Éclairage, qui furent adoptés à l'unanimité à la séance de clôture et qui

(1) *Lu Technique Moderne*, 1913.11.01, p. 322.

deviendront officiels lorsqu'ils auront été ratifiés par les sociétés adhérentes, prévoient la formation, dans les différents pays, de comités nationaux de l'éclairage, émanation des principales sociétés gazières, électriques et autres, s'occupant de l'industrie de l'éclairage. Ces comités nationaux procèdent, en règle générale, à la nomination des délégués internationaux ; toutefois, certaines sociétés, d'une importance dûment reconnue, peuvent, après entente avec le bureau du comité national, désigner des délégués pour les représenter directement aux séances de la Commission internationale. Les autres et nombreux articles des statuts, fort importants pour le fonctionnement de la nouvelle commission, n'ont qu'un intérêt secondaire ; nous ne nous y arrêterons donc pas. Signalons, cependant, la formation de sous-comités ayant pour mission l'étude de certaines questions particulières ; parmi ces questions, celle qui se présente immédiatement est la discussion de propositions américaines sur la définition et la nomenclature des grandeurs photométriques ; puis viendra certainement la question difficile de l'étalon lumineux international ; d'importantes études sont en cours à ce sujet. »

[53.524 (062) « 1913 » (∞)]

Institut international d'Embryologie. — Le 4 juin 1911, s'est réuni, à Utrecht, au Laboratoire de Zoologie de l'Université, un groupe d'embryologistes appartenant à différents pays : Belgique, Bohême, France, Grande-Bretagne et Pays-Bas, dans le but de créer un Institut international d'embryologie. Cette commission aboutit à l'élaboration de statuts et d'un règlement dans lesquels le but du nouvel organisme est ainsi défini :

1° L'Institut international d'Embryologie est une association exclusivement scientifique, ayant pour but de faciliter et de répandre l'étude comparée de l'embryologie des animaux vertébrés et tout particulièrement des mammifères, qui sont en danger d'extinction par suite de l'accroissement et de l'immigration des populations ;

2° De créer des relations internationales entre ceux qui s'occupent des études d'embryologie et ceux qui pourraient leur procurer les matériaux nécessaires à ces études ;

3° De réunir les fonds, quelquefois considérables, qu'exigé la collection méthodique d'une série complète de très jeunes stades du développement de mammifères rares, et de ceux que rendent spécialement intéressants leur isolement et leur caractère primitif.

Pour atteindre ce but, l'Institut :

1° S'adressera aux gouvernements, aux corps constitués et aux personnalités qui, par leur situation et leurs goûts, seraient disposées à coopérer à la réalisation du but poursuivi par l'Institut ;

2° Encouragera l'établissement de centres, tant de conservation de matériel brut, que de collections de préparations embryologiques en séries complètes, destinées à servir de base à la connaissance de l'ontogénie animale ;

3° Créera dans chacun de ces centres un fonds de préparations, mis à la disposition des spécialistes qualifiés de toutes les nations ;

4° Tiendra tous les deux ans au moins une session pour la discussion de différentes questions d'ordre à la fois scientifique et administratif ; le programme scientifique de ces réunions comportera des questions relatives à l'ontogénie des animaux vertébrés, avec démonstrations de préparations nouvelles ;

5° S'occupera de l'établissement d'une nomenclature scientifique uniforme et universelle pour l'embryologie comparée.

Une seconde réunion a eu lieu à Fribourg en Brisgau, le 28 mai 1912. Après discussion, il est décidé de reconnaître comme centre de collections : au laboratoire de Fribourg en Brisgau, la collection privée du professeur Keibel ; un autre à Paris, dans le laboratoire du professeur Nicolas (collection privée) ; un à Cambridge, chez le professeur Assheton ; un à Utrecht, au laboratoire du professeur Hubrecht. Parmi les membres présents, plusieurs ont décidé de faire inscrire leurs collections de préparations, souvent moins importantes, sur les inventaires de l'un ou de l'autre des centres susnommés, afin de les rendre, elles aussi, accessibles aux travailleurs.

Il n'y aura pas, à l'Institut, un programme de communications spécialisées et nombreuses : on y représentera, au contraire, des démonstrations de modèles et de séries des coupes ayant trait à des discussions générales sur des points en litige, fixés et proposés à une séance antérieure. Pour ces discussions, des rapporteurs auront été nommés d'avance.

L'Institut d'embryologie ne cherchera pas le moins du monde à faire la concurrence ou à empiéter sur le programme et le champ d'action des congrès internationaux d'anatomie. La question de la nomenclature embryologique notamment, mise à l'ordre du jour de ces congrès, n'attirera pas l'attention de l'Institut, il attendra que le premier rapport de la Commission spéciale, nommée par le Congrès d'Anatomie de Bruxelles, en 1910, ait été déposé. Peut-être alors s'occupera-t-il de la nomenclature spéciale de l'embryologie. Mais il aura bien soin de ne prendre aucune décision sans qu'un accord soit intervenu entre les deux organismes.

La prochaine session aura lieu le 21 mars 1914, à Cambridge.

[59.13 (062) (∞)]

Quatrième Congrès de l'Union internationale Végétarienne.

— Ce quatrième congrès s'est réuni à La Haye, du 24 au 27 août 1913, mais en réalité les séances n'ont eu lieu que le lundi matin et après-midi et le mardi 26 au matin.

Voici quel fut le programme de ces séances :

Lundi 25 août, de 9 h. 30 à 12 h. 30. — Ouverture du Congrès. — Lecture des rapports :

1. *Le mouvement végétarien en Allemagne*, par W. Wagner, Gladbeck (Allemagne).
2. *Le végétarisme en France*, par M. J. Morand, Paris.
3. *Le végétarisme en Angleterre*, par Emary, Londres.
4. *Le végétarisme comme idée et conduite humanitaire*, par le professeur J. Van Rees, Hilversum (Pays-Bas).
5. *L'œuvre sanglante pour l'obtention des boas et des manchons*, par J. L. Saxon, Stockholm.
6. *L'idéal végétarien* par le docteur Haig, Londres.
7. *Expérience religieuse libérale et végétarisme*, par le D^r F. C. M. Boenders, Brielsch-Nieuwland (Pays-Bas).
8. *Par raison intérieure*, par M^{lle} Titia Van der Tuuk, Utrecht (Pays-Bas).
9. *Le végétarisme et la question de la « vie pure »*, par L. Van Mierop, Soest (Pays-Bas).

Lundi, de 2 h. 30 à 5 h. 30 :

1. *Allocution du président de la Société Végétarienne de France*, par le D^r Jules Grand, Paris.
2. *Le végétarisme et la paix*, par M^{lle} Hompes, Manchester.
3. *La du verdaj aferoj*, par J. A. Gill, Tunbridge (Angleterre).
4. *Kio devas aparteni alla tuta homaro*, par M^{me} Van der Vet Dirksen, La Haye.
5. *L'âme de notre végétarisme*, par M. Nolthenius, Utrecht (Pays-Bas).
6. *Une église végétarienne*, par le D^r A. O. Broadley Salford (Angleterre).
7. *Le végétarisme doit-il être considéré uniquement au point de vue des avantages que l'homme en peut tirer*, par J. Morand, Paris.
8. *Sur les restaurants végétariens et les colonies végétariennes en Allemagne*, par P. Zimmermann, Kleugberg (Allemagne).
9. *A battoirs végétariens*, par D. De Clercq, Bloemendaal (Pays-Bas).
10. *Le côté économique du végétarisme*, par F. Domela Nieuwenhuis, Hilversum (Pays-Bas).
11. *Végétarisme et alcoolisme*, par M^{me} André, Bruxelles.
12. *Trente années d'expérience*, par M^{me} Garshagen, Godesberg a. R. (Allemagne).

Mardi, de 9 h. 30 à 12 h. 30 :

1. *Deux raisons médicales*, par le D^r J. Rutgers, La Haye.
2. *Psychologie du choix d'un régime*, par le D^r J. H. W. Van Ophuijsen, La Haye.
3. *Le problème de l'albumine dans le régime végétarien*, par le D^r A. B. Olsen, Caterham (Angleterre).
4. *L'intolérance des fruits dans les cas d'hyperacidité*, par L. Michaud, Saint-Maurice (France).
5. *L'albumine nécessaire chaque jour*, par le D^r H. F. Fleischer, La Haye.
6. *Le rôle des tropismes et de la symétrie dans la vie intégrale de l'être humain*, par M^{lle} Kipiani, Bruxelles.
7. *La recherche des causes du cancer et comment le détruire*, par le D^r Bell, Londres.

Seuls, les travaux des auteurs présents ont été lus au cours des séances. Les rapports suivants figuraient également au programme officiel :

Diet in the treatment of indigestion (Régime et traitement des maux d'estomac), par le D^r J. Olfield, Bromley (Angleterre).

La question du sel, par le D^r P. Carton, Brévannes (France).

Recent scientific discoveries confirming the principles of natural food reform (Récentes découvertes scientifiques confirmant les principes de réforme de l'alimentation naturelle), par le D^r Kellogg, Battle Creek (États-Unis d'Amérique).

Danger de l'engraissement des tuberculeux, par le D^r Georges Petit, Paris.

Vegetarianism and the great moral reform (Le végétarisme et les grandes réformes morales), par M^{me} Wright-Sewaal (Amérique).

Ce programme a été complété par une grande conférence publique donnée à l'Oranje Societeit, le 25 août, à 8 heures du soir. Les cinq orateurs suivants y prirent la parole : M. Emary, de Londres ; Miss Hompes, de Manchester ; M. Morand, de Paris ; M. J. L. Saxon, de Stockholm ; M. D. De Clercq, de Bloemendaal. Le sujet général du meeting était : *Réfutation des critiques formulées contre le végétarisme*.

Le Comité de l'Union internationale s'est réuni le mercredi 26. L'Angleterre, la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Suède y étaient représentés.

Il a été décidé que les résolutions ci-dessous seraient soumises à la ratification des sociétés intéressées.

1. Il sera nommé un membre par nation pour le Comité international végétarien.

2. Composition du Bureau international :
- Angleterre : M^{lle} Hompes, en remplacement de M. Broadbent, décédé.
Belgique : M. le D^r Nyssens, représenté ici par M^{me} E. André.
Pays-Bas : M. Nolthenius.
Allemagne : M. le D^r Selss.
France : M. Morand.
Suède : M. Saxon.
3. Les congrès auront lieu tous les trois ans.
4. Le président, pendant ces trois années, sera le représentant de la nation où aura lieu le congrès.
5. Le secrétaire général, remplissant aussi les fonctions de trésorier, sera nommé pour trois ans par le président.
6. Les membres représentant chaque nation seront nommés par leur comité national.
7. Le montant de la cotisation de chaque société est fixé à dix centimes par membre payant.

Sont nommés :

- Président d'honneur : M. le D^r Danjou ;
Président : M. Nolthenius ;
Secrétaire-trésorière : M^{lle} Hompes.

Le cinquième congrès aura lieu en 1916, en Allemagne ou en France.

[613.261 (062) « 1913 » (∞)]

Congrès international des ingénieurs-conseils et des ingénieurs-experts (1). — Les comptes rendus du Congrès international des ingénieurs-conseils et des ingénieurs-experts viennent de paraître en trois fascicules respectivement de 70, 65 et 92 pages.

Les deux premiers fascicules contiennent les rapports qui ont fait l'objet des délibérations, le troisième contient la liste des membres, les documents préliminaires, le rapport de la Commission d'organisation et les discussions qui se sont produites en séance.

Un certain nombre de résolutions dont le texte n'a pas encore été publié ici sont insérées dans le troisième fascicule. On les reproduit ci-dessous :

Étant donné que dans la plupart des pays existent des lois ou des règlements qui interdisent, sauf des cas tout à fait exceptionnels, aux fonctionnaires attachés aux administrations publiques de s'occuper d'expertises ou d'études rémunérées par des particuliers ; que malheureusement ces règles sont en général lettre morte et qu'il en résulte pour les ingénieurs-conseils et les ingénieurs-experts, une concurrence anormale et illicite ; l'assemblée émet le vœu :

- 1° Que les différentes associations existantes fassent des démarches

(1) *La Vie Internationale*, t. IV, p. 252.

auprès des pouvoirs publics de leur ressort pour réclamer l'application stricte des lois et règlements concernant la matière ;

2° Que par tous les moyens en leur pouvoir elles s'efforcent d'obtenir, s'il y a lieu, le renforcement de la législation, de manière à arriver à l'abstention totale des fonctionnaires dans l'étude ou la réception des installations privées ;

3° Que notamment, elles se mettent en rapport avec d'autres associations similaires comme, par exemple, celles des architectes, des géomètres, des comptables, etc., pour leur demander de se joindre à elles en vue d'appuyer leurs légitimes revendications et arriver ainsi à la suppression des abus signalés.

Étant donné que les ingénieurs-conseils et les ingénieurs-experts qui exercent leur profession, libérale et non commerciale, suivent les principes immuables admis par le congrès, savoir : compétence établie dans la spécialité choisie, indépendance et impartialité absolues, sont susceptibles de rendre les plus grands services aux intéressés en opérant comme experts dans les litiges d'ordre technique ; l'assemblée émet le vœu qu'à l'exemple de la Chambre des ingénieurs-conseils de France, les associations existantes fassent des démarches auprès des présidents et des membres des tribunaux et auprès des avocats de leur pays, en vue de leur faire connaître les principes d'après lesquels ils règlent leur conduite et de leur offrir leur concours comme experts.

Pour faciliter l'établissement d'une nomenclature des spécialités et éviter que des classifications différentes soient commencées, ce qui, au point de vue de l'étude internationale de la question, entraînerait, à un moment donné, l'obligation de procéder à leur revision et à leur unification ; l'assemblée émet le vœu que les associations d'ingénieurs-conseils s'inspirent pour les nomenclatures, du travail publié par la Chambre des ingénieurs-conseils de France, travail qui a été établi d'après la classification adoptée en matière de brevets par le Ministère du Commerce de France.

Le prochain congrès aura lieu à Berne en 1914.

[62 (069)] (063) « 1913 » (∞)

Deuxième Congrès international de Motoculture. — Dans ce congrès, tenu à Soissons, du 26 au 30 août 1913 et organisé par l'Association française de Motoculture, les agronomes et praticiens réunis ont, pour la première fois, défini avec une grande précision, le problème de la motoculture ; ils se sont entendus sur les indications à formuler aux constructeurs quant au travail exigé des nouvelles machines-outils pour l'ameublissement du sol, selon la composition des terres, le genre des cultures, etc.

La motoculture pourra donc maintenant faire de rapides progrès : la voie est désormais nettement tracée aux constructeurs qui, connaissant ainsi tous les détails du résultat à obtenir, pourront entreprendre

leurs études en toute connaissance de cause. Aussi, faut-il espérer que ce congrès, dont l'immense intérêt pratique n'a pas échappé à l'industrie et aux pouvoirs publics, puisque quatorze gouvernements se sont fait représenter officiellement, sera le point de départ d'une nouvelle industrie, dont le champ d'activité présentera une étendue incalculable et dépassant de beaucoup toutes les autres applications mécaniques, pourtant déjà si développées, du merveilleux moteur d'automobile.

Le congrès, après avoir passé en revue les desiderata des agriculteurs des régions de cultures représentées, exprime les avis suivants :

1° Que dans les terres fortes et moyennes, destinées à la culture des céréales d'automne, il y a lieu de réaliser la pulvérisation du sol dans toute l'épaisseur de la couche arable, à la condition d'assurer, par un rayonnement convenable, la protection des semis et l'écoulement des eaux ;

2° Que dans les mêmes terres qui doivent passer l'hiver sous jachère, la machine-outil doit laisser le sol dans un état motteux ; toutefois, cet état motteux ne doit pas être considéré comme une nécessité si, au printemps, la machine-outil peut exécuter un nouveau travail d'ameublissement ;

3° Que, dans la préparation de terres légères, le chiendent doit être enfoui à 20 centimètres et plus ou bien ramené à la surface du sol sans que la machine le divise, pour permettre sa destruction par l'action du soleil ; toutefois, il pourrait également être déchiqueté par la machine, de façon à détruire les rhizomes ;

4° Que, dans les terres fortes destinées à la culture des céréales de printemps, la machine doit exécuter un travail facilitant le plus possible la pénétration de l'eau pendant l'hiver ; qu'elle doit ensuite, au printemps, pouvoir assurer une préparation rapide du sol par une seule opération en vue de l'ensemencement ;

5° Que dans les terres moyennes et légères destinées à la culture des céréales de printemps, il convient pendant l'hiver de mettre les terres à l'état motteux et qu'au printemps la machine soit capable de préparer de la terre finement ameublie en vue des ensemencements ;

6° Que, pour la culture de la betterave, il y a lieu de s'en rapporter aux recommandations ci-dessus indiquées pour la culture des terres fortes et moyennes, en prévoyant toutefois une augmentation de la profondeur du labour ;

7° Que le labour et les travaux préparatoires aux semis doivent réaliser le mélange intime du fumier à la couche arable ;

8° Que dans le piochage, il importe d'assurer un plombage suffisant du sol lors du semis, pour faciliter la germination des graines ; que le fumier ne doit pas rester dans la couche superficielle du sol et que les mauvaises herbes doivent être enfouies ;

9° Que l'appareil de binage doit pouvoir varier sa profondeur de travail et fournir une couche superficielle bien ameublie ;

10° Que dans la généralité des régions, la viticulture exige une machine légère pouvant tourner sur place et capable de travailler sur une largeur de 1^m30 à 2 mètres ; que sa voie pourra être, suivant les cas, de 0^m75 à 1^m50 ; que pour le chausage d'hiver, elle devra pouvoir travailler à une profondeur minima de 7 centimètres et à une profondeur maxima de 15 centimètres ; que l'été elle devra faire des labours de 5 à 10 centimètres de profondeur et permettre de travailler le plus près possible des ceps, voire entre les ceps mêmes ; qu'il serait utile que la même machine puisse faire également les sulfatages et les soufrages et fonctionner par un temps humide.

La section agronomique du congrès a exprimé ensuite les vœux ci-dessous :

1° Qu'en vue d'encourager aux échanges parcellaires, il serait du plus haut intérêt que l'État entreprenne, à la demande des intéressés, une étude du remembrement des propriétés morcelées ;

2° Qu'il y a lieu d'encourager à la création de syndicats de labourage, permettant aux cultivateurs exploitant des domaines d'importance moyenne, de bénéficier des avantages que les nouvelles machines réservent à la grande culture.

La section de mécanique du congrès s'est surtout occupée des moteurs à appliquer aux nouvelles machines-outils. Elle a pu constater combien les agriculteurs étaient prévenus, à tort bien certainement, contre les moteurs à régime rapide. Les ingénieurs présents ont fait ressortir que si cette prévention était justifiée au début de la construction des moteurs à explosions, les progrès réalisés depuis dans la conception et l'établissement des divers organes ont indéniablement démontré l'inexactitude de ces préjugés et que pour de nombreuses raisons, en particulier le poids, l'encombrement et le prix, bien inférieurs des moteurs à régime rapide, on peut maintenant recommander ceux-ci en toute sécurité pour les emplois en motoculture.

[63.17 (063) « 1913 » (∞)]

Sixième Congrès international des Vins, Cidres, Spiritueux et Liqueurs. — Ce congrès, réunit à Gand, du 30 juin au 2 juillet 1913, environ 260 congressistes. Ses travaux ont eu surtout pour objet l'examen de l'introduction dans la fabrication des boissons de produits chimiques variés.

Un vœu relatif à l'organisation d'un Bureau international de chimie analytique concernant les matières destinées à l'alimentation de l'homme et des animaux a été voté, exprimant le désir qu'il commence ses travaux dans le plus bref délai possible, de façon à faire disparaître les graves inconvénients qui résultent actuellement, pour le commerce,

de la discordance apparente ou réelle des résultats analytiques fournis, en matière d'expertise, par les chimistes des divers pays.

On se souvient qu'en 1910 s'est réunie à Paris, une première Conférence internationale pour l'unification des méthodes d'analyse des produits alimentaires et qu'elle a proposé la création d'un Bureau international de chimie analytique. La deuxième Conférence, réunie à Paris, du 7 au 14 octobre 1912, a élaboré la convention nécessaire à la création de ce Bureau. Les producteurs de boissons spiritueuses ont donc appuyé ce projet dans leur réunion internationale.

D'autres résolutions concernant l'étalonnage des produits, l'introduction du sulfate de potasse, l'introduction du fluor dans les vins et liqueurs, ont été adoptées. En voici les textes :

Quand les caractères distinctifs et les éléments constitutifs d'un produit naturel auront été fixés dans son pays d'origine, ces caractères distinctifs et ces éléments constitutifs, ainsi que les méthodes adoptées par les pays d'origine pour les discerner soient, eu cas de difficultés, acceptés comme étalons par tous les pays.

Que la limitation du sulfate de potasse dans les vins de liqueur soit celle admise par la législation des pays producteurs.

Que, dans les principaux pays viticoles où le fluor a été signalé officiellement dans les vins (France, Espagne, Italie), une législation déterminant la proportion de composés fluorés que les vins peuvent être autorisés à contenir, sans risquer de compromettre la santé publique, soit établie afin d'éviter que le commerçant de bonne foi ne soit injustement accusé de fraude par les commissions d'hygiène.

Un autre vœu concernant la question des transports internationaux a été voté. Ce vœu ainsi rédigé, renouvelle en réalité un vœu déjà émis à Liège en 1905.

Que toutes les nations adhèrent à la convention de Berne et que les clauses de cette dernière soient conçues dans un esprit plus libéral et s'appliquent à toutes les catégories de transport.

Se rattachant au même ordre d'idée, le vœu ci-dessous a également été formulé :

Que la bonde des fûts ne puisse être enlevée en cours de route sous aucun prétexte.

Qu'il soit interdit aux agents des administrations publiques, douanes, octrois, fraudes, etc., de prélever leurs échantillons autrement qu'en perforant les fûts avec une vrille de faible diamètre et en recouvrant le fûsset d'une plaque de garantie au chiffre de chaque administration.

Que le veltage soit fait au moyen d'une aiguille.

Qu'en cas d'infraction à ces règles, le transporteur soit responsable et l'expéditeur exonéré de toute responsabilité commerciale ou pénale.

Signalons enfin cette dernière résolution concernant la question du développement de la consommation du cidre :

Qu'en raison des nombreuses qualités hygiéniques de cette boisson, le cidre soit opposé partout aux eaux minérales et aux produits pharmaceutiques par les soins des médecins et du commerce.

Qu'afin d'améliorer la fabrication du cidre, un enseignement cidricole, des enquêtes internationales, des cidreries expérimentales, soient organisés par les gouvernements des pays producteurs.

Qu'enfin, les conseils renseignent le Comité international sur les besoins de la consommation du cidre et sur son développement.

Le Comité international, créé par le Congrès de Paris, en 1900, s'est réuni à Gand, le 30 juin 1913. Le secrétaire a rendu compte de son activité, des travaux et des questions qui lui ont été demandés par les groupements des différents pays. La situation financière a été examinée.

A côté des séances de travail, les congressistes ont participé à des excursions : visite de la ville de Gand, réception par l'administration communale, banquet au grand restaurant *Azaléa*.

[663.2 (063) « 1913 » (∞)]

Calendrier des Réunions Internationales

CONGRES, CONFERENCES,
ASSEMBLEES, SESSIONS, CONVENTS

Sont énumérées dans ce calendrier, dans l'ordre des dates, les réunions (311), dont la convocation est parvenue à la connaissance de l'Office Central. Les chiffres des deux dernières colonnes à droite renvoient les premiers aux tomes II, III et IV de la *Revue* (ceux relatifs au tome II sont en italique, au tome III en grasse, au tome IV en romain), les seconds à *l'Annuaire de la Vie internationale*, 1908-1909 et 1910-1911 (ceux relatifs à 1908-1909 sont en italique).

Tant le calendrier que les notices qui le précèdent seront constamment mis à jour : à cette fin, il est demandé instamment aux Congrès et Associations de bien vouloir fournir sans retard les informations utiles.

<i>Abréviations employées :</i>	G. Général.
An. Association.	I. International.
As. Assemblée.	Mg. Meeting.
Cé. Comité.	Rn. Réunion.
Cf. Conférence.	Ss. Session.
Cg. Congrès.	U. Universel.
Cn. Commission.	Un. Union.
Cv. Convention.	[063 (∞)]
Fn. Fédération.	

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann
1913	Cg. I. de psychologie (7 ^e).	New-York.	15		791
1913	Cg. Européen des baptistes.	Stockholm.	286		1005
1913	Cg. I. des employés de banque et de bourse (2 ^e).	Bruxelles	331.88:332		1135
1913	Cg. I. de géologie (12 ^e).	Toronto.	55	<i>173</i>	1911
1913	Cn. I. de météorologie agricole.	Rome.	<i>5515:63</i>	182	1929
1913	As. I. des ingénieurs et des techniciens du sondage.	Munich.	622.24		2205
1913	Cg. I. de la chasse.	Berlin.	63.91		2301
1913	As. G. des hôteliers.	Amsterdam.	640.241		2309
1913	Cg. I. pour la protect. des paysag.	(Italie).	719.1		2413
1913	Cg. I. de pédagogie musicale.	Berlin.	78 (07)	<i>460</i>	
1913.01	Cf. I. centrale américaine (5 ^e).	San José	341.1	538	180

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				REV.	An n.
1913.01.28	Fn. I. aéronautique.	Paris.	797.5	188	2511
1913.02.03	Cf. I. de la saccharine	Paris.	341.27.731		313
1913.02.04/05	Fn. I. cynologique (3°).	Berlin.	63.67		
1913.02.08	Cg. I. de l'Union cycliste (27°.)	Paris.	796.6	469	2475
1913.03.17/20	Cg. I. de l'éduc. physique (3°).	Paris.	371.73	458	1663
1913.03.19/20	Cg. I. des assoc. de ski.	Berne.	796.915	469	2505
1913.03.23/29	Cg. I. de cinématographie.	Londres.	77.853	578	2437
1913.03.25/30	Cg. I. de psychologie expérim.	Paris.	133		757
1913.03.25/30	Cg. I. de zoologie (9°).	Monaco,	59	570	1973
1913.03.26/27	Cg. I. de philologie.	Groningue.	4		
1913.03.26/30	Cg. I. de physiothérapie (4°).	Berlin.	615.83	182	2113
1913.03.27/04.04	Cg. I. de géographie (10°).	Rome.	91		2523
1913.04.02	Cn. Polaire I.	Rome.	91 (211)		2531
1913.04.03/09	Cg. I. des sciences historiques(3°)	Londres.	9	284	2517
1913.04.04/07	Cg. I. de l'acétylène (7°).	Rome.	665.86		2365
1913.04.23/27	Cg. I. eucharistique (24°) .	Malte.	265.3	134	703
1913.04.26/27	Cg. I. Mezzofanti (6°).	Munich.	4.07		1781
1913.05	As. I. des Académies (7°).	St-Petersbourg	061		739
1913.05	Cg. I. de réglementat. douanière.	Paris.	337	441	
1913.05.02/10	Cf. améric. de la défense agricole.	Montevideo.	341.28.231:63.2	540	
1913.05.05	Ss. de l'Institut. Colon. Intern. (15°)	Londres.	325	266	1079
1913.05.06/07	Cé. I. olympique (15°)	Lausanne.	796	467	2453
1913.05.06	As. G. de l'Institut I. d'agric.	Rome	341.28.231		434
1913.05.08/11	Cg. I. de psychologie et de physio- logie sportives.	Lausanne	796	467	2453
1913.05.09/10	Cg. I. des ouvriers selliers (3°).	Vienne.	331.88:685.1	95	1281
1913.05.10	Cg. I. socialiste d'éduc. physique.	Gand.	371.73:335	377	
1913.05.11/14	Cg. I. spirite.	Genève.	133.9	366	759
1913.05.13/17	Cg. I. du Comité marit. int. (10°).	Copenhague.	347.79	444	1459
1913.05.17/18	Cg. I. de la mutualité libre.	Gand.	334.7	537	
1913.05.20/27	Cl. I. des femmes.	La Haye.	396	240	1761
1913.05.26/28	Cg. I. Georgiste (1°).	Ronda.	351.714.7	269	
1913.06	Rn. de la Ligue I. des hommes pour le suffrage des femmes.	Budapest.	342.83	223	1428
1913.06.01/05	Cg. I. des éditeurs.	Budapest.	655.4	262	2333
1913.06.02/07	Cg. I. des femmes.	Paris.	396	242	1761
1913.06.02/08	Cg. I. des Associations Chrét. d'étudiants.	Lake Mohonk.	378:284		1723
1913.06.05/10	Cf. I. contre la détérioration des câbles par les bateaux de pêche.	Londres.	341.28.17: 351.828.5	539	385

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIEGE	C. D.	Références	
				Re.	Ann.
1913.06.08/13	Cg. I. de l'agriculture (10 ^e).	Gand.	63	186	2237
1913.06.08/13	Cg. I. de publicité.	Baltimore.	659.1	18	
1913.06.09/11	Cg. I. de la Féd. abolitionn. (11 ^e).	Francfort s/M.	176.5	7	859
1913.06.09/11	Cg. I. des filat. et manuf. du coton	Scheveningue.	677.2	57	2389
1913.06.10/15	Cf. U. des Un. chrét. de jeun. gens	Edimbourg.	267.7:284	210	961
1913.06.11/13	Cg. I. d'aviiculture.	Gand	63.65	25	2293
1913.06.12/15	Cg. I. des fermières (3 ^e).	Gand.	63 (069)		2241
1913.06.15/18	Cg. M. des associat. internat. (2 ^e).	Bruxelles-Gand	327.3	489	35
1913.06.15/19	Cg. I. de l'enseign. ménager.	Gand.	376.3	343	1701
1913.06.15/20	Cg. I. du suffrage des femmes.	Budapest.	342.83	221	1415
1913.06.16/18	Cg. de la Fédér. I. des filateurs de lin et d'étope (4 ^e).	Gand.	677.1	576	2379
1913.06.16/20	Cg. I. forestier.	Paris.	63.49	281	2283
1913.06.18/21	Cg. I. des Assoc. touristes.	Amsterdam.	796.5		2463
1913.06.22/29	Cg. I. théosophique de la paix.	Visingö.	172.4:149.918		
1913.06.23/27	Cg. I. de la route (3 ^e).	Londres.	625.7	458	2215
1913.06.24/25	Cf. I. des ouvriers relieurs (4 ^e).	Bruxelles.	331.88:686	95	1297
1913.06.25/29	Cf. I. de la Fn. I. des Ligues catholiques féminines (4 ^e).	Londres.	396:282	365	
1913.06.28/29	Cg. I. des Droguistes.	Zurich.	668		2353
1913.06.30/07.02	Cg. I. du commerce des vins, cidres, spiritueux, etc.	Gand.	663.2	557	2355
1013.06.30/07.05	Cg. I. cont. la traite d. blanch. (5 ^e)	Londres.	176.5	557	863
1913.07.01/09	Cl I. de l'opium (2 ^e).	La Haye.	341.27.61		261
1913.07.07/08	Fn. I. des négoc. en quincaillerie.	Gand	683.1		
1913.07.08/15	As. I. de l'Ass. des écoles du dim.	Zurich.	374.62	547	1691
1913.07.16/19	Cg. I. de la propr. litt. et art.	La Haye.	347.78	99	847
1913.07.16/22	Cg. I. du christianisme libéral et des libres croyants (6 ^e).	Paris.	284.95	367	1001
1913.07.18/22	Cg. I. des ingénieurs-conseils.	Gaud	62 (069)	554	
1913.07.19/23	Cg. I. artistique.	Gand.	7	371	409
1913.07.21/25	Cg. I. des mineurs (24 ^e).	Carlsbad.	331.88:622	216	1155
1913.07.22/24	Cg. I. panceltique (3 ^e).	Gand.	572 (= 16)	568	947
1913.07.23/26	Cg. I. de la protection de l'enfance.	Bruxelles.	362.7	165	565
1913.07.27/29	Cg. G. d'escrime.	Gand.	796.86		2451
1913.07.27/08.01	Cg. I. des villes (1 ^{er}).	Gand.	352	457	
1913.07.30/08.05	Un. I. p ^r les recherches solaires (5 ^e)	Bonn.	52.37	244	1877
1913.07.31/08.02	Cg. de la Fn. aeronaut. int. (9 ^e).	La Haye.	797.5	375	2511
1913.08	Cé. I. pour l'enseign. méd. compl.	Londres.	61 (07)	455	2021
1913.08.01/03	Cg. I. cont. la fals. des denr. alim.	Gand.	351.773	171	348
1913.08.01/05	Cf. I. pour l'étude du cancer.	Bruxelles.	616.994.6		2141

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				REV.	ANN
1913.08.03/05	As. G. du Bureau de la Féd. I. des Instituteurs.	Bruxelles.	372	236	1675
1913.08.03/10	Cg. I. médical latino-amer. (4°).	Lima.	61	277	2012
1913.08.03/10	Cg. I. médical panaméricain (5°).	Lima.	61	277	2012
1913.08.04	Ss. de l'Institut. de droit int. (28°).	Oxford.	341	336	1389
1913.08.04/07	Cg. I. de cinématographie.	Gand.	77.853	578	2437
1913.08.04/08	Cg. I. d'aéronautique.	Gand.	797.5		251
1913.08.05	Rn. du bureau perm. de l'Un. I. pour la protection de l'enfance.	Londres.	362.71	545	1565
1913.08.05	Cg. I. de la presse médicale (4°).	Londres.	61 (05)	104	2013
1013.08.06	Cg. I. de la stomatologie.	Londres.	616.31		2127
1913.08.06/07	Cg. I. des métallurgistes (7°).	Berlin.	331.88:669	371	1237
1913.08.06/12	Cg. I. de médecine (7°).	Londres.	61		2005
1913.08.06/14	Cg. I. de sténographie.	Budapest.	653		2329
1913.08.07/11	Cg. I. d'horticulture.	Gand.	63.5	112	2285
1913.08.08/09	Cl. I. d'homéopathie (2°).	Gand.	615.53		2104
1913.08.10/13	Cg. I. de l'enseignement moyen.	Gand.	373	461	1689
1913.08.13	Cg. I. de l'épilepsie.	Londres.	616.853	89	2133
1913.08.13/16	Cg. I. de sauvetage.	Gand.	614.8	278	2081
1913.08.14	Cg. I. d'orthopédie.	Berck Plage	617.3		
1913.08.18	Cg. I. de la pêche.	Ostende.	63.922		2308
1913.08.20/23	Cg. U. de la Paix.	La Haye.	172.4	81	839
1913.08.20/26	Cg. I. de psychiâtr. et de neur.(3°)	Gand.	616.8	105	2121
1913.08.22/24	Cg. I. des sociétés d'aviron (22°).	Gand.	797.12	265	2507
1913.08.23	Cg. I. de l'Union cycliste (28°).	Berlin.	796.6	469	2475
1913.08.23/28	Cg. I. de l'Alliance coopérative.	Glasgow.	334	169	1347
1913.08.24	Cg. I. des sciences comptables (3°).	Gand.	657	552	2343
1913.08.24/26	Cg. I. du scouting.	Gand.	374.9		
1913.08.24/27	Cg. I. végétarien (4°).	La Haye.	613.261		2055
1913.08.25	Cg. I. des lithographes (8°).	Vienne.	931.88:655.34	218	1187
1913.08.25/29	Cg. I. colonial (3°).	Gand.	325	86	1079
1913.08.25/30	Cg. I. pour le soulagement des blessés de la guerre.	Gand.	362.191	565	1539
1913.08.25/30	Cg. I. d'hygiène scolaire (4°).	Buffalo.	371.7	377	1651
1913.08.25/31	Cg. I. esperantiste (9°).	Berne.	4.0892	548	1803
1913.08.26/30	Cg. I. des travail. du transp. (8°).	Londres.	331.88:656	218	1197
1913.08.26/30	Cg. I. de motoculture (2°).	Soissons.	63.17	555	2267
1913.08.27/30	Cn. I. d'éclairage.	Berlin.	53.524		104
1913.08.29/09.13	Cg. I. des étud. <i>Corda fratres</i> (8°).	Ithaca.	378	101	1707
1913.08.31/09.03	Cg. I. pour l'extension et la cult. de la langue française (3°).	Gand.	44	102	1857

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann
1913.08.31/09.04	Cg. I. de l'enseign. commercial.	Budapest.	38 (07)	178	1731
1913.08.31/09.07	Cg. I. de l'assainissement et de la salubrité de l'habitation.	Anvers.	613.5	456	2057
1913.09	Cf. I. des agents commerciaux.	Amsterdam.	381.2		
1913.09	As. I. des sociétés chimiques.	(Gr. Bretagne)	54		1707
1913.09	Cg. I. des inventeurs (4°).	Paris.	6.081		2001
1913.09	Cg. I. de pharmacie (11°).	La Haye.	615		2095
1913.09	Cn. I. des maladies mentales.	St-Pétersbourg.	616.89		2135
1913.09.01	Cg. I. des étudiants.	La Haye.	378	452	1707
1913.09.01/05	Cf. I. de la Commission électro-technique intern.	Berlin.	62.13	185	2185
1913.09.02/06	Cg. I. de physiologie (9°).	Groningue.	612		2041
1913.09.03/05	Cf. I. interparlementaire (18°)	La Haye.	172.4	263	807
1913.09.03/05	As. G. de l'Asscc. I. contre le chôm.	Gand.	331.6	267	111
1913.09.04/12	Cg. I. espérantiste catholique.	Rome.	4.0892:282		1817
1913.09.05	Cg. I. des sapeurs-pompiers.	New-York.	614.84		2083
1913.09.08/09	Cg. I. d'arboriculture fruitière.	Gand.	63.41		
1913.09.08/11	Cf. luthérienne univ. (14°).	Nuremberg.	284	212	
1913.09.08/13	Ss. de l'Institut. Int. de statistique.	Vienne.	31	505	1059
1913.09.09/12	Cg. I. des habitations ouvrières.	La Haye	333.32	372	1245
1913.09.09/13	Cg. I. « Pour mieux se connaître ».	Gand.	327 (43:44)	561	
1913.09.09/13	Cg. I. de sauvetage (2°).	Vienne.	614.8		2081
1913.09.14/24	Cg. I. du froid (3°).	Chicago.	621.55	574	2195
1913.09.15/17	Cg. I. de la propriété minière (6°)	Gand.	347.249		1441
1913.09.15/25	Cf. I. pour la protection légale des travailleurs.	Berne.	341.28.3	360	449
1913.09.16/18	Cf. I. des syndicats ouvriers (8°).	Zurich.	331.88	350	1123
1913.09.16/17	Cg. I. des officiers de police.	Gand.	351.74		
1913.09.20	Cf. des secrétaires de Fn. I. professionnelles (1°).	Zurich.	331.88	352	
1913.09.21/22	Cg. I. des horlogers, bijoutiers et orfèvres (1°).	Gand.	681.11		
1913.09.22/28	Cg. I. contre l'abus des boiss. alc.	Milan.	178	533	921
1913.09.22/28	Cg. I. de la Féd. prohibitionn. (3°)	Milan.	178		889
1913.09.23/25	Cg. I. des ouvriers des services publics (3°).	Zurich.	331.88:35	353	1137
1913.09.25/26	Cf. I. de droit aérien.	Francfort-s /M.	341.226		
1913.09.26/27	Fn. I. des postes, télégr. et téléph.	Londres.	331.88:383	267	1149
1913.09.29	Rn. de l'Ass. I. des Hygiénistes municipaux.	Turin.	628	371	2235
1913.09.26/28	Cf. I. des ligues soc. d'acheteurs	Anvers.	331	94	1107

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	An n
1913.10.01/06	Cf. de l'Ass. de droit intern. (28 ^e)	Madrid.	341		1395
1913.10.04/08	Cg. I. de la libre pensée.	Lisbonne.	211	349	949
1913.10.05/07	Cg. I. du droit aérien.	Francfort-s /M.	341.226	454	1409
1913.10.07/13	Cg. I. d'oléiculture.	Ajaccio.	63.413.1		2279
1913.10.12/13	Cg. I. des trav. de la pierre (3 ^e).	Vienne.	331.88:693.1		1319
1913.10.13	Cn. I. scientif. de télégr. sans fil.	Bruxelles.	654.25		
1913.10.15/22	Cg. I. d'hydrologie, de climatologie et de géologie (9 ^e)	Madrid.	551.49		105 5
1913.10.20/25	Cf. I. de l'heure (2 ^e).	Paris.	311.29:52.976		
1913.10.22/25	Cf. I. contre la tuberculose (11 ^e).	Berlin.	616.995	464	2147
1913.10.22/11.01	Cg. I. de Dry-Farming.	Tulsa.	63.111		
1913.10.26	As. génér. de la Fn. I. des clubs motocyclistes.	Paris.	796.71		
1913.11	Cf. I. génér. des poids et mesures.	Paris.	341.28.245.91		443
1913.11	Cf. I. de réglem. douanière (2 ^e).	Paris.	351.715.1		
1913.11.08/15	Cg. de médecine tropicale de l'Extrême-Orient.	Saigon.	61(213)		
1913.11.11	Cf. L de statistique commerciale.	Bruxelles.	341.29 : 31 : 38		453
1913.11.12	Cf. I. pour la sécurité en mer.	Londres.	341.28.26		
1913.11.14/20	Mg. World Missionary Council (4 ^e)	La Haye.	266		953
1913.11.17/18	Cg. I. pour la prot. de la nature.	Berne.	341.28.532		
1913.12.13/17	Cè. I. de la carte du monde.	Paris.	341.29:912		495
1914	Cg. I. de la presse périodique (4 ^e).	Leipzig.	05		731
1914	Ss. G. de l'Ordre neutre des Bons Templiers (3 ^e).	(Allemagne.)	178		901
1914	Cg. I. de l'armée du salut.		267.12		959
1914	World's Christ. Endeav. Conv.(5 ^e)	Sydney.	284		989
1914	Cg. I. pour les classes moyennes.	Hanovre.	321.91		107
1914	Cg. I. du christianisme social.	Bâle.	3:284		
1914	Cg. I. « Pour mieux se connaître ».	Bruxelles.	327(43:44)		
1914	Cg. I. socialiste (9 ^e).	Vienne	329.14		1089
1914	Cg. I. des employés d'hôtels (3 ^e)	(Italie)	331.88:640.24		1167
1914	Cg. I. des travailleurs du bois.	Vienne.	331.88:674	536	125
1914	Cg. I. de la mutualité libre (3 ^e).	Paris.	334.7		
1914	Ss. de l'Institut de Droit int. (29 ^e)	Munich.	341		1389
1914	Cf. panaméricaine (5 ^e).	Santiago.	341.1		163
1914	Rn. des Bureaux perm. de l'Un.I. pour la protection de l'enfance.	Madrid.	362.71	545	156
1914	Rn. du Bureau de la Féd. I. des Instituteurs (9 ^e)	Copenhague.	372	233	5 1675

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIEGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1914	Cg. I. des étudiants de l'Amérique du Sud.	Santiago.	378	452	1718
1914	As. génér. de la Société I. d'enseignement commercial (8 ^e).	Barcelone.	38 (07)		1731
1914	Cg. I. des bains populaires (2 ^e)	Bruxelles.	613.41	177	2074
1914	Cg. I. de sauvetage.	Amsterdam.	614.8		2081
1914	Cg. I. d'urologie (3 ^e).	Berlin	616.6		2121
1914	Cg. des aliénistes et neurologistes de langue française.	Luxembourg.	616.8		
1914	Cg. I. de chirurgie (4 ^e).	New-York.	617		2149
1914	Cg. I. des ingénieurs-conseils.	Berne.	62 (069)	555	
1914	Cg. I. agrogéologique.	St-Petersbourg.	63.11		2263
1914	Cg. U. des hôteliers.	Paris.	640.241		2309
1914	Cn. I. scientif. de télégr. sans fil.	Bruxelles.	64.25		
1914	Cg. I. des sciences comptables (4 ^e)	Luxembourg.	657		2343
1914	As. I. des chimistes du cuir (12 ^e).	Vienne.	675 : 54	459	2369
1914	Cg. I. des horlogers, bijoutiers et orfèvres (2 ^e).	Berne.	681.11		
1914	Cg. I. des architectes (10 ^e).	St-Petersbourg.	72		2417
1914	Cg. I. olympique.	Paris.	796		2453
1914	Cg. I. des Ass. touristes.	Londres.	795.5		2463
1914	Cg. I. d'aéronautique.	Lyon.	797.5	112	2516
1914.01.08/11	Cg. I. d'assistance aux aliénés (5 ^e).	Moscou.	362.2	544	1557
1914.02.14	Un. I. cycliste (29 ^e).	Paris.	796.6	469	2475
1914.03.21	Institut I. d'embryologie (2 ^e sess.)	Cambridge.	59.13	550	
1914.04	Rn. I. de thalassothérapie.	Cannes.	615.839.1		
1914.04	Rn. des Cn. spéc. du Célé.électrot. I.	Madrid.	621.3		2185
1914.04.01/04	Cg. I. de l'enseignement math.	Paris.	51 (07)		1863
1914.05.14/21	Cg. I. féministe (5 ^e).	Rome	396		1761
1914.05.30/06.02	I. Vereinigung für Rechts und Wirtschaftsphilosophie.	Francfort-s/M.	34 (01)		1377
1914.06	Cn. Panaméricaine de codification.	Rio de Janeiro.	341.018		
1914.06	Cg. I. des Chambres de Commerce.	Paris.	38 (062)	567	1727
1914.06	Cg. I. des filateurs de lin (5 ^e).	Vienne.	677.11		2379
1914.06.01/05	Cg. I. d'ethnologie et d'ethnographie.	Neuchâtel.	572		1935
1914.06.02/05	As. I. de philosophie juridique et économique (3 ^e).	Francfort-s/M.	34 (01)	453	1377
1914.06.02/08	Cg. de la Soc. I. de musique (5 ^e).	Paris.	78		2441
1914.06.08/10	Cg. I. de Laiterie (6 ^e).	Berne.	63.71	95	2295

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	An n
1914	Cg. I. des étudiants de l'Amérique du Sud.	Santiago.	378	452	1718
1914	As. génér. de la Société I. d'enseignement commercial (8°).	Barcelone.	38 (07)		1731
1914	Cg. I. des bains populaires (2°)	Bruxelles.	613.41	777	2074
1914	Cg. I. de sauvetage.	Amsterdam.	614.8		208
1914	Cg. I. d'urologie (3°).	Berlin	616.6		2121
1914	Cg. des aliénistes et neurologistes de langue française.	Luxembourg.	616.8		
1914	Cg. I. de chirurgie (4°).	New-York.	617		2149
1914	Cg. I. des ingénieurs-conseils.	Berne.	62 (069)	555	
1914	Cg. I. agrogéologique.	St-Pétersbourg.	63.11		2263
1914	Cg. U. des hôteliers.	Paris.	640.241		2309
1914	Cn. I. scientifique de télégr. sans fil.	Bruxelles.	654.25		
1914	Cg. I. des sciences comptables (4°)	Luxembourg.	657		2343
1914	As. I. des chimistes du cuir (12°).	Vienne.	675 : 54	459	2369
1914	Cg. I. des horlogers, bijoutiers et orfèvres (2°).	Berne.	681.11		
1914	Cg. I. des architectes (10°).	St-Pétersbourg.	72		2417
1914	Cg. I. olympique.	Paris.	796		2453
1914	Cg. I. des Ass. touristes.	Londres.	795.5		2463
1914	Cg. I. d'aéronautique.	Lyon.	797.5	112	2516
1914.01.08/11	Cg. I. d'assistance aux aliénés (5°).	Moscou.	362.2	544	1557
1914.02.14	Un. I. cycliste (29°).	Paris.	796.6	469	2475
1914.03.21	Institut I. d'embryologie (2°sess.)	Cambridge.	59.13	550	
1914.04	Rn. I. de thalassothérapie.	Cannes.	615.839.1		
1914.04	Rn. des Cn. spéc. du Cé.électrot. I.	Madrid.	621.3		2185
1914.04.01/04	Cg. I. de l'enseignement math.	Paris.	51 (07)		1863
1914.05.14/21	Cg. I. féministe (5°).	Rome	396		1761
1914.05.30/06.02	I. Vereinigung für Rechts und Wirtschaftsphilosophie.	Francfort-s/M.	34 (01)		1377
1914.06	Cn. Panaméricaine de codification.	Rio de Janeiro.	341.018		
1914.06	Cg. I. des Chambres de Commerce.	Paris.	38 (062)	567	1727
1914.06	Cg. I. des filateurs de lin (5°).	Vienne.	677.11		2379
1914.06.01/05	Cg. I. d'ethnologie et d'ethnographie.	Neuchâtel.	572		1935
1914.06.02/05	As. I. de philosophie juridique et économique (3°).	Francfort-s/M.	34 (01)	453	1377
1914.06.02/08	Cg. de la Soc. I. de musique (5°).	Paris.	78		2441
1914.06.08/10	Cg. I. de Laiterie (6°).	Berne.	63.71	95	2295

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1914.06.10/14	Cf. I. des Un. chrét. de jeunes fill.	Stockholm.	267.8	336	969
1914.06.24/07.09	Cg. I. d'agriculture tropicale (3°).	Londres.	63 (215)		2257
1914.07	Cf. Interparlementaire (19°).	Stockholm.	172.4		807
1914.08	Cf. de l'Ass. pr la législat. I. (20°).	La Haye.	341		1395
1914.08.02/10	Cg. I. esperantiste (10°).	Paris.	4.0892	172	1803
1914.08.03/08	Cg. I. dentaire.	Londres.	617.6		2151
1914.08.03/08	Cg. I. vétérinaire (10°).	Londres.	619		2169
1914.08.10/15	Cg. I. d'ophtalmologie (12°).	St-Petersbourg.	617.7		2 12 22
1914.08.14	Cg. I. de la droguerie.	Bruxelles.	668		2 3 5 3
1914.08.23/27	Cg. I. du bâtim et des trav. pub. (4°)	Berne.	69	264	2 4 0 3
1914.08.31/09	Cg. I. des tramways et des chemins de fer secondaires (18°).	Budapest.	625.6		2 2 1 3
1914.09	Cg. U. de la Paix (2 1°).	Vienne.	172.4	81	839
1914.09	As. I. de sismologie.	St-Petersbourg.	341.29 : 551.22		479
1914.09	Cg. I. des maladies profess. (3°).	Vienne.	613.6		2059
1914.09.07/12	Cg. I. de neurologie, de psychiatrie et de psychologie.	Berne.	616.89	105	
1914.09.07/12	Cg. I. du caoutchouc.	Batavia.	63.347.3	III	2242
1914.09.09/13	Cg. Eucharistique internat. (25°).	Lourdes.	265.3		703
1914.09.10	Cf. I. de l'Union postale univers.	Madrid.	341.28.16		343
1914.09.15/17	As. I. pour la protect. légale des travailleurs (8°).	Berne.	351.83	456	1493
1914.09.22/29	Cg. I. d'éducation familiale (4°).	Philadelphie.	371.398	229	1629
1914.10.05/10	Cg. I. des américanistes (19°).	Washington.	571 (73)	175	1067
1915	Cg. I. antialcoolique (15°).	(New Jersey).	178		923
1915	Cg. I. pour la prot. des animaux.	Paris.	179.3		687
1915	Cg. I. de la libre pensée (16°).	Prague.	211		949
1915	Cg. I. du christianisme libéral.	Tokyo.	284.95		1001
1915	Cg. de l'Institut I. de sociologie.	Vienne.	3	440	1041
1915	Ss. de l'Institut I. de statist. (15°).	Bruxelles.	31		1059
1915	Cf. I. de l'Union syndic. int. (8°)	San Francisco.	331.88		1123
1915	Cg. I. des ouvriers brasseurs (4°)	Munich.	331.88 : 663.4		1207
1915	Cf. I. télégraphique.	Paris.	341.28.17		363
1915	Cg. I. du suffrage des femmes (8°).	Berlin.	342.83		1415
1915	Cg. I. pénitentiaire (9°).	Londres.	343.8		831
1915	Cg. I. des sciences admin. (2°).	Madrid.	35	444	1463
1915	Cg. I. de l'assistance (6°).	Londres.	36		1507
1915	Cg. I. des gouttes de lait (4°).	Londres.	362.71		1565
1915	Cg. I. des actuaires (8°).	St-Petersbourg.	368	146	1580
1915	Rn. du Bureau de la Fn I. des Instituteurs (10°)	Prague	372	233	1675

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1915	Cg. I. de l'enseign. primaire (3°).	Prague.	372		1673
1915	Cg I. des étudiants (<i>Corda Fratres</i>) (9°).	Montevideo.	378		1707
1915	Cf. I. des agents commerciaux.	Budapest.	381.2		
1915	Cg. I. des chemins de fer (9°).	Berlin.	385	170	1747
1915	Cg. maritime international (13°).	Stockholm.	387	364	1459
1915	Cg. I. de radiolog. et d'électricité.	Munich.	537.531		1903
1915	Cg. I. d'anthr. et d'archéologie préhistorique (15°).	Madrid.	571	174	1931
1915	Cg U. des races (2°).	Paris.	572		1939
1915	Cg. I. ornithologique (6°).	Serajevo.	59.82		1987
1915	Cg. I. fédératif d'anatomie (3°).		611		2033
1915	Cn. I. des rech. sur le cerveau (3°).		611.82		2035
1915	Cg. I. de thalassothérapie (6°).	San Remo.	615.839.1		2117
1915	Cg. I. de laryngo-rhinologie (4°).	Copenhague.	617.8		2165
1915	Cg. I. de l'art de l'ingénieur.	San Francisco	62		
1915	Cg. I. des mines, de la métall., de la méc. et de la géolog. appl.	Londres.	622		2203
1915	Cg. I. des Ass. agricoles et de démographie rurale.	Paris.	63 (062)		2243
1915	Cg. I. d'agronomie coloniale.	Madrid.	63 (-5)		2257
1915	Cg. I. de chimie appliquée (9°).	St-Petersbourg	661		2345
1915	Cg. I. de la danse (3°).	Hambourg.	793.3		2449
1915.04	Cg. I. de pédologie (2°).	Madrid.	136.7		763
1915 06	Cg. I. p' l'essai des matériaux (7°).	St-Petersbourg.	62.01	183	2177
1915.08.27/09.05	Cg. I. dentaire.	San Francisco.	617.6		2151
1915.08.31/09.07	Cg. I. de philosophie (5°).	Londres.	1		659
1915.09	Cn. I. électro-technique.	San Francisco.	621.3		2185
1915.09.13/20	Cg. I. des applicat. électriq. (3°).	San-Francisco	621.3		2193
1916	Ss. de l'Ass. I. des Académies.	Berlin.	061		739
1916	Cg. I. antialcoolique.	San Francisco.	178		923
1916	Cg. I. des ouvriers métallurgistes.	Vienne.	333.88:669	371	1237
1916	Cf. postale sud-américaine (2°).		341.28.16		349
1916	Cg. I. d'hygiène scolaire (5°).	Bruxelles.	371.7		1651
1916	As. I. de l'Ass. des Ecoles du dimanche.	Tokyo.	374.62		1691
1916	Cg. I. des mathématiciens.	Stockholm.	51	452	1861
1916	Un. I. pr les rech. solaires (6°).	Rome.	52.37	244	1877
1916	Cg. I. de zoologie (10°).	Budapest	59		1973
1916	Cg. de l'Un. Végétarienne I. (5°).	(Allemagne ou France.)	613.261		2055
1916	Cg. I. des bains populaires (3°).	Bordeaux.	613.41	177	2074

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	An n
1916	Cg. I. d homéopathie (9 ^e).	Berlin.	615.53		2104
1916	Cg. I. du froid (4 ^e).	St-Pétersbourg.	621.55		2195
1916	Cg. I. de la route (4 ^e).	Munich.	625.7		2215
1916	Cg. I. de sténographie (12 ^e).	Alger.	653		232
1916	Cg. I. des éditeurs (9 ^e).	Paris.	655.4	262	233
1916	Cg. I. de géographie (11 ^e).	St-Pétersbourg.	91		2523
1916	Rn. de la Cn. polaire I.	St-Pétersbourg.	91 (211)		2531
1916.09	Cg. I. de physiologie (10 ^e).	Paris.	622		2041
1917	Cg. I. de la Libre Pensée (17 ^e).	Lausanne.	211		949
1917	Cg. I. des ouvriers selliers.	Copenhague.	331.88:685.1	95	1281
1917	Cf. I. de radiotélégraphie.	Washington.	341.28.17	293	381
1917	Cf. I. contre la lèpre.	Serajevo.	616.998		2122
1917	Cg. I. contre la tuberculose.	Londres.	616.995		214 7
1918	Cg. I. des sciences historiques (4 ^e).	St-Pétersbourg	9		251
1919	Cg. I. de la Libre Pensée (18 ^e).	Hambourg.	211		949
1920	World's Missionary Conference.	Hambourg.	266		953

UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

RÉUNION DE LA COMMISSION INTERNATIONALE

Gand, 18 juin 1913

M. COOREMAN, *président*. — La séance est ouverte. M. La Fontaine a la parole.

M. LA FONTAINE. — Nous avons tout d'abord à vous rendre compte de la situation financière.

Comme nous l'avons exposé lors de notre réunion au mois d'avril 1912, nous comptons sur une recette de 83,000 francs et sur une dépense de 83,000 francs également. La recette ne s'est malheureusement pas montée à 83,000 francs. Voici comment s'établissent les comptes pour 1912 :

RECETTES	PRÉVISIONS	RÉALITÉ
1. Subvention de la Fondation Carnegie	75.000	75.164 55
2. Subvention de l'Union Interparlementaire	1.000	1.000 —
3. Subvention du Gouvernement belge (gardiennat du Musée)	2.000	2.500 —
4. Cotisation des Associations		
5. Subvention des Gouvernements.		
6. Vente des publications (abonnements)	5.000	1.131 45
7. Recettes diverses		26 31
TOTAL DES RECETTES	. . . fr. 83.000	79.822 31

DÉPENSES	PRÉVISIONS	RÉALITÉ
1. Direction centrale :		
Secrétariat..... fr.		
Personnel.....	15.000	10.255 65
Local, loyer.....		
Chauffage, éclairage.....	1.500	1.051 13
Frais de poste.....	5.000	2.876 22
Frais de bureau.....	1.200	1.636 29
Mobilier.....		
Divers.....		260 38
	22.700	
2. Congrès Mondial.....	5.000 5.000	
3. Relations avec les Associations (déplacements et voyages, ré- ceptions).....	2.500 2.500	2.623 90
4. Centres nationaux d'internatio- nalisme.....		
5. <i>Annuaire de la Vie Internationale:</i>		
Personnel.....	3.000	3.000 —
Édition française.....	7.500 ⁽¹⁾	10.950 —
Édition anglaise.....		—
	10.500	
6. <i>Revue Internationale :</i>		
Direction.....	3.000	3.000 —
Collaboration.....	2.000	415 50
Édition française.....	25.000	21.400 40
Édition anglaise.....		
Édition allemande.....		
	30.000	
7. Publications et imprimés divers.		10.285 52
8. Service documentaire :	5.000	5.000 —
9. Musée International :		
Personnel.....	1.800	2.800 —
Éclairage, chauffage.....	500	279 21
Matériel.....	4.000	4.894 75
	6.300	
A REPORTER... fr. 82.000		80.728 95

(1) L'Annuaire ne paraissant que tous les deux ans, le coût en est porté pour moitié à chaque exercice.

REPORT	fr. 82.000		80.728 95
10. Code des résolutions et des vœux			
11. Service de librairie et d'édition.			
12. Bibliothèque Internationale.....		1.000	1.169 44
TOTAL DES DÉPENSES ... fr.	83.000		81.898 39
TOTAL DES DÉPENSES	81.898 39		
TOTAL DES RECETTES.....	79.822 31		
EXCÉDENT DES DÉPENSES..	2.076 08		

Le déficit s'est donc élevé à fr. 2,076.08, que nous reporterons sur 1913, ainsi que la moitié des frais d'impression de *l'Annuaire de la Vie Internationale*, soit 10,950 francs.

Nous pensons, d'autre part, qu'il sera possible de réduire quelque peu les frais d'impression de la revue. Par contre, la vente de nos publications nous assurera quelques recettes supplémentaires.

Voici le budget de 1913 tel que nous vous proposons de l'établir :

RECETTES	PRÉVISIONS	1912
1. Subvention de la Fondation Carnegie	75.000	75.164 55
fr.		
2. Subvention de l'Union Interparlementaire	1.000	1.000 —
3. Subvention du Gouvernement belge (gardiennat du Musée)	2.500	2.500 —
4. Cotisation des Associations	500	
5. Subvention des Gouvernements.	1.000	
6. Vente des publications (abonnements)	2.000	1.131 45
7. Recettes diverses	1.500	26 31
TOTAL DES RECETTES	... fr. 83.500	79.822 31

DÉPENSES	PRÉVISIONS	1912
1. Direction centrale :		
Secrétariat..... fr.		
Personnel.....	12.000	10 755 65
Local, loyer.....		
Chauffage, éclairage.....	1.500	1 051 13
Frais de poste.....	3.000	2.876 22
Frais de bureau.....	1.500	1.636 29
Mobilier.....		
Divers.....	424	260 38
	18.424	
2. Congrès Mondial.....	8.000 8.000	
3. Relations avec les Associations (déplacements et voyages, ré- ceptions).....	1.000 1.000	2.623 90
4. Centres nationaux d'internatio- nalisme.....		
5. <i>Annuaire de la Vie Internationale</i> :		
Personnel.....	3.000	3.000 —
Édition française.....	10.950 ⁽¹⁾	10.950 — ⁽¹⁾
Édition anglaise.....		
	13.950	
6. <i>Revue Internationale</i> :		
Direction.....	3.000	3.000 —
Collaboration.....	1.000	415 50
Édition française.....	18.000	21.400 40
Édition anglaise.....		
Édition allemande.....		
	22.000	
7. Publications et imprimés divers.	3.500	10.285 52
8. Service documentaire :	5.000	5.000 —
9. Musée International :		
Personnel.....	3.000	2.800 —
Éclairage, chauffage.....	550	279 21
Matériel.....	5.000	4.894 75
	8.550	
A REPORTER....fr. 80.424		80.728 95

(1) L'*Annuaire* ne paraissant que tous les deux ans, le coût en est porté pour moitié à chaque exercice.

A REPORTER. fr.	80.424	80.728 95
10. Code des résolutions et des vœux		
11. Service de librairie et d'édition.		
12. Bibliothèque internationale. . .	1.000	1.169 44
13. Déficit de 1912.	2.076	
TOTAL DES DÉPENSES fr.	83.500	81.898 39

Nous prions l'Assemblée de voter ce budget et les comptes, sous la réserve, bien entendu, d'une vérification par deux vérificateurs qui devront être désignés d'après les statuts, par cette Assemblée. Nous vous proposons de nommer, à cet effet, M. le général Sébert et M. Lange, secrétaire de l'Union Interparlementaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition à ces diverses propositions. Elles sont adoptées à l'unanimité.

M. BRODA. — Vous ne parlez pas des cotisations versées par les sociétés adhérentes?

M. LA FONTAINE. — Les sociétés ne nous en ont rien donné, à l'exception de quatre ou cinq parmi elles.

M. BRODA. — Vous avez tout de même reçu 50 francs de cotisation ?

M. LA FONTAINE. — De cotisation volontaire.

M. BRODA. — Ce n'est pas une cotisation obligatoire?

M. LA FONTAINE. — Non, elle n'est pas obligatoire, elle est volontaire ; mais nous exigeons de toutes les associations adhérentes qu'elles nous envoient régulièrement leurs publications et puis qu'elles participent au Musée International. C'est une cotisation en nature.

C'est précisément en se réclamant des dépenses que les associations faisaient ainsi pour nous, que la plupart nous ont fait observer qu'en envoyant gratuitement leurs publications, elles faisaient souvent un sacrifice considérable et que leur demander encore une cotisation c'était les faire payer deux fois.

Le Comité a trouvé que ces observations étaient fondées. Les associations, souvent pauvres, ont à faire de grosses dépenses ; mieux valait se contenter de leur simple adhésion et de leur aide matérielle, qui dépasse souvent la cotisation de 50 francs, que de renoncer à leur concours.

M. BRODA. — En cas de déficit, les cotisations assureraient des ressources.

M. LA FONTAINE. — Nous croyons qu'il faut les trouver ailleurs, et

les obtenir de la bonne volonté et de la générosité des associations.

Voici l'Union Interparlementaire, qui nous donne 1,000 francs au lieu de 50 ; d'autres Associations pourraient suivre ce bon exemple et celles parmi elles, qui ont le moyen, pourraient évidemment nous aider en entrant dans cette voie.

M. LE PRÉSIDENT. — D'ailleurs, hier, on a fait un appel très chaleureux au mécénat ; j'espère que l'appel sera entendu dans une certaine mesure. La parole est à M. Otlet.

M. OTLET. — Cette séance administrative devant forcément être très courte, nous vous demandons de considérer comme acquis ce que nous avons décidé hier, en assemblée plénière, en ce qui concerne les membres de l'Union et leurs diverses catégories, afin que nous puissions, en conséquence, considérer les résolutions prises comme incorporées dans les statuts de l'Union (1).

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu la proposition. Il n'y a pas d'opposition ? Elle est adoptée.

M. OTLET. — Enfin, il y a les nominations statutaires, et la proposition est faite de confirmer les mandats des membres de la Commission Internationale désignés l'an dernier et de les proroger jusqu'au prochain congrès. Parmi ces mandats, il y en a un cependant dont il n'a pas été question l'an dernier, c'est le mandat du Président, et nous vous demandons de bien vouloir inclure, dans la proposition, le nom de M. Cooreman, en cette qualité. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je considère la proposition comme adoptée, et je vous remercie de la confiance que vous voulez bien me témoigner et de l'honneur que vous me faites.

Personne ne demande plus la parole. Je déclare la séance levée.

ANNEXES

Extrait de l'Assemblée générale du Congrès Mondial du 17 juin 1913

M. OTLET. — A la première partie de notre ordre du jour se rattachent les résolutions formulées à la page 50 du *Rapport Général* et relatives aux membres de l'Union.

Il y a lieu de préciser les diverses catégories de groupements et de per-

(1) On trouvera en annexe un extrait des délibérations de l'Assemblée générale relatives à cette question.

sonnes qui peuvent être en rapport avec l'Union et de spécifier la nature de ce rapport.

Une question s'est posée tout d'abord : qu'est-ce qu'une Association Internationale? Nous avons dit, dans les statuts de l'Union, que pouvaient faire partie de celle-ci, les Associations Internationales. Mais, dans l'application, il a surgi bien des difficultés. A quelles conditions une association doit-elle satisfaire pour être considérée comme une Association Internationale?

Il ne suffit pas que le but envisagé soit international pour permettre à une association de se dire internationale ; la nature des personnes qui composent l'Association Internationale ou des groupes qui en font partie, est non moins nécessaire. Nous avons été ainsi amenés à exiger un triple caractère et à donner des Associations Internationales la définition que voici : « On entend par Associations Internationales, celles qui réunissent les trois caractères constitutifs suivants : 1° avoir des membres individuels ou collectifs appartenant à des nations différentes et être accessibles aux éléments semblables des diverses nations ; 2° avoir un but intéressant toutes les nations ou plusieurs d'entre elles et ne visant pas le lucre au sens juridique du mot ; 3° posséder un organe permanent. »

Ne pourrait donc adhérer comme membre, une société industrielle, une société financière, une banque internationale. L'esprit d'utilité publique doit être une des caractéristiques essentielles des Associations Internationales admises dans l'Union.

Enfin, il faut qu'elles possèdent un organe permanent. Nous ne pouvons pas considérer comme réalisant l'idée d'une Association Internationale, un simple groupement fortuit, constitué à l'occasion d'une circonstance quelconque, n'ayant ni suite, ni continuité dans ses efforts.

Il vous est donc demandé de bien vouloir consacrer cette définition, définition qu'on pourra toujours, ultérieurement, compléter ou améliorer.

Cette définition adoptée, seules les Associations Internationales qui répondent à cette définition pourront à l'avenir faire partie de l'Union ; elles auraient seules, comme membres effectifs, une autorité dans l'Union et le droit d'émettre un vote. Mais nous avons à faire une place aussi aux autres associations, et il est proposé d'en faire des membres correspondants.

D'autres relations encore doivent être déterminées plus exactement et en premier lieu les relations de l'Union avec les États. Dans la réunion qui a eu lieu ce matin avec les représentants des Gouvernements, cette question a été nettement précisée. L'Union est un organe de libre initiative formé par l'ensemble des Associations Internationales, et l'Union ne tend nullement à se transformer en Union officielle. Cependant, le concours des États est important pour l'Union, et c'est pourquoi les États sont invités à coopérer à l'Union et à se faire représenter, non pas au *sein* de l'Union, mais *auprès* de l'Union.

Enfin, il y a les relations avec les Associations Internationales officielles. Il y a, en effet, deux grands groupes d'Associations Internationales, le groupe des associations, semblables à celles qui

sont ici représentées, formées par l'initiative privée de particuliers ou de groupements nationaux, et le groupe des Unions d'États, telles que celles qui ont pour objet la Poste, les Télégraphes, les Transports par Chemins de Fer, l'Hygiène, etc. Ces associations officielles doivent bénéficier d'une situation particulière, et il est utile que nous la précisions pour éviter toute confusion et tout malentendu. D'abord elles sont très strictement limitées dans leur objet et dans leurs attributions ; elles n'ont pas la faculté que possèdent les associations libres de participer à d'autres organisations ; ce sont, en réalité, des établissements administratifs internationaux et nous proposons, pour eux, de ne pas demander qu'ils fassent partie de l'Union des Associations Internationales, mais qu'eux aussi, à l'instar des États, se fassent représenter auprès de l'Union et veuillent bien envoyer des délégués.

Voilà les décisions que nous vous demandons de confirmer ; cela donnerait de la clarté pour les demandes d'affiliation qui pourraient être faites.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole?

M. MARINUS. — Ce matin, on a adopté, dans la quatrième Section, une légère modification à la définition des Associations Internationales.

Je trouve dans cette définition, au numéro 3 : a Posséder un organe permanent. » Il y a des membres qui n'ont pas bien saisi le sens de cette phrase, qui ont confondu et qui pensaient que, par organe permanent, on entendait une revue, un journal, une publication quelconque, il s'agit surtout d'un Comité, d'une Commission ou d'un Bureau permanent. C'est pourquoi la Section a transformé le mot « organe » et l'a remplacé par le mot « organisme ». Il faudra donc que l'assemblée plénière tienne compte de cette modification.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vais consulter l'assemblée sur l'ensemble des suggestions qui vous ont été présentées. Vous avez eu l'occasion de lire les résolutions soumises à votre approbation, et je pense que, si personne n'y fait d'opposition, nous pouvons considérer ces propositions comme adoptées... Il en est donc bien ainsi. On s'en remet naturellement à l'initiative des dirigeants de l'Office Central pour les mesures d'exécution.

Liste des Associations représentées

Alliance Coopérative Internationale.
 Alliance Internationale des Hommes pour le Suffrage des Femmes.
 Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes.
 Alliance Universelle des Diamantaires.
 Alliance Universelle des Unions de Jeunes Filles.
 Alliance Universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens.
 American Association for International Conciliation.
 Association Auxiliaire du Musée International de la Presse.
 Association Catholique Internationale des Œuvres de protection de la Jeune Fille.

Association esperantiste universelle.
Association Générale des Hygiénistes et Techniciens municipaux.
Association Internationale de Comptabilité.
Association Internationale de l'Institut Marey.
Association Internationale de la Presse médicale.
Association Internationale de Perfectionnement scientifique et médical.
Association Internationale des Avocats.
Association Internationale des Congrès de Navigation.
Association Internationale des Clubs Cosmopolites.
Association Internationale des Médecins mécanothérapeutes.
Association Internationale des Pharmaciens esperantistes.
Association Internationale du froid.
Association Internationale pour la Protection de la Propriété industrielle.
Association Internationale pour l'Essai des matériaux.
Association Internationale pour l'Étude du cancer.
Association Internationale pour la Destruction rationnelle des rats.
Association Internationale pour la Lutte contre le Chômage.
Association Internationale pour la Protection légale des Travailleurs.
Association Internationale pour la Purification des fleuves, de la terre et de l'air.
Association Internationale pour la Répression de la traite des blanches.
Association Phonétique Internationale.
Association pour la création d'un Bureau de langue internationale.
Association Scientifique Internationale d'Agronomie coloniale.
Association Stomatologique Internationale.
Brücke (die). Internationales Institut zur Organisierung der Geistigen Arbeit.
Bureau Ethnographique International.
Bureau International d'informations et d'études sur l'Assistance aux étrangers.
Bureau International de Correspondance et de Résistance néomalthusienne.
Bureau International de Documentation éducative.
Bureau International de Renseignements des Congrès Internationaux de langues vivantes.
Bureau International des Fédérations d'Instituteurs.
Bureau International de la Paix.
Bureau International de Spiritisme.
Bureau Socialiste International.
Carnegie Endowment for International Peace.
Comité International pour l'Exécution de la Carte photographique du ciel.
Comité International pour l'Unification de la terminologie du potentiel et de l'élasticité.
Comité Linguistique esperantiste.
Comité Maritime international.
Comité Olympique international.
Comité permanent des Congrès internationaux d'Actuaires.

Comité permanent des Congrès internationaux de Pédologie.
Comité permanent des Congrès internationaux des Habitations à bon marché.
Comité permanent des Congrès universels d'espéranto.
Comité permanent des Congrès de la Fédération Européenne.
Comité permanent International des Assurances sociales.
Commission Électrotechnique internationale.
Commission Internationale des Méthodes d'Analyses.
Commission Internationale d'Agriculture.
Commission Internationale d'Analyses.
Commission Internationale d'Études orphéoniques.
Commission Internationale d'Unification d'analyse des Denrées alimentaires.
Commission Internationale de l'Enseignement mathématique.
Commission Internationale des Tables annuelles de constantes de chimie et de physique.
Commission Internationale permanente de l'Éducation physique.
Commission Internationale pour l'Étude chimique du sol.
Commission permanente des Congrès Internationaux de l'Enseignement technique.
Commission permanente Internationale d'Aéronautique.
Commission Socialiste Interparlementaire.
Conciliation Internationale.
Concilium Bibliographicum.
Confédération Internationale des Universités populaires.
Conférence Internationale de Génétique.
Congrès International d'Horticulture.
Congrès International de l'Enseignement secondaire.
Congrès International de Sauvetage.
Congrès International des Associations d'Ingénieurs-Conseils.
Congrès International des Villes.
Congrès International d'Éducation familiale.
Congrès Internationaux de l'Éducation morale.
Congrès Internationaux de l'Assistance publique et privée.
Congrès Internationaux des Chambres de Commerce.
Congrès Internationaux des Sciences administratives.
Congrès Internationaux du Pétrole.
Congrès périodiques internationaux de Gynécologie et d'Obstétrique.
Congrès Universel des Races.
Corda Fratres, Fédération Internationale des Étudiants.
Entente scientifique internationale pour l'Adoption d'une Langue auxiliaire.
Faculté Internationale de Pédologie.
Fédération abolitionniste internationale.
Fédération dentaire internationale.
Fédération européenne de Gymnastique.
Fédération Internationale de la Laiterie.

Fédération Internationale de la Libre Pensée.
Fédération Internationale de la Mutualité.
Fédération Internationale de la Presse Périodique.
Fédération Internationale des Associations d'Inventeurs et Artistes industriels.
Fédération Internationale des Associations de Filateurs de Lin et d'Étoupes.
Fédération Internationale des Comités permanents d'Expositions.
Fédération Internationale des Employés.
Fédération Internationale des Relieurs.
Fédération Internationale du Bâtiment et des Travaux publics.
Fédération Internationale et Universelle des Sociétés de Crémation.
Fédération Internationale pharmaceutique.
Fédération Internationale pour l'Extension et la Culture de et la Langue française.
Fédération Internationale pour l'Observation du Dimanche.
Fédération Prohibitionniste Internationale.
Indépendant Order of good Templars.
Institut Colonial international.
Institut de Droit international.
Institut International d'Art public.
Institut International de Bibliographie.
Institut International de la Paix.
Institut International de Photographie.
Institut International de Plasmologie et de Biomécanique universelles.
Institut International de Sociologie.
Institut International pour l'Étude du problème des Classes moyennes.
Institut International pour la Diffusion des expériences sociales.
Institut Polaire International.
Institution Internationale d'Éducation physique.
Intermédiaire Sociologique.
Intemacia Asocio de Instruistoj.
International Association of Medical Museums.
International Congress of free Christian and other religious liberals.
International Electrotechnical Commission.
Internationale Union zur Förderung der Wissenschaft.
Internationale Vereinigung für Rechts-und Wirtschafts-Philosophie.
Internationale Vereinigung für Vergleichende Rechtswissenschaft.
Ligue Internationale contre l'Abus des Boissons spiritueuses.
Ligue Internationale de la Paix et de la Liberté.
Ligue Internationale des Associations touristes.
Ligue Internationale des Pacifistes catholiques.
Ligue Internationale du Droit des Peuples.
Ligue Internationale pour la défense des petites nationalités.
Ligue Théosophique espéranto.
Office Central de Documentation féminine.
Office Central des nationalités.

Office Central espérantiste.
Office International de l'Enseignement ménager.
Office International de Bibliographie.
Office International de Documentation pour la Chasse.
Office International de Documentation pour la Pêche.
Office International du Travail à domicile.
Ordre International des Bons Templiers.
Ordre International pour l'Action sociale et pour l'Éducation morale.
Permanence des Congrès d'Assistance publique et privée.
Pro Gentilezza.
Scienca Asocio esperantista.
Secrétariat International de l'Action sociale de la Femme.
Société Internationale de Chirurgie.
Société Internationale de Musique.
Société Internationale pour l'étude des questions d'Assistance.
Société Internationale pour le développement de l'Enseignement commercial.
Société Internationale protectrice des Pêcheurs d'Épongés.
Société Positiviste internationale.
Société Théosophique internationale.
Société Universelle de la Croix Blanche.
Union Catholique espérantiste.
Union Celtique.
Union Cycliste internationale.
Union Economique internationale.
Union Internationale des Amies de la Jeune Fille.
Union Internationale des Tramways et des Chemins de fer d'intérêt local.
Union Internationale des Sociétés éthiques.
Union Internationale pour la Protection de l'enfance du premier âge.
Union Interparlementaire.
Union Universelle des Littérateurs Espérantistes.
Uniono por la linguo internaciona.
World's Missionary Conférence.
World's Peace Foundation.

Tables du tome IV

DE LA

VIE INTERNATIONALE

I. Table des matières par fascicule. — II. Table systématique des matières (classification décimale). — III. Table alphabétique des noms cités. — IV. Table alphabétique cumulative des matières.

I. — Table des matières par fascicule.

SOMMAIRE DU FASCICULE 15 :

DAVID STARR JORDAN. — Ce que l'Amérique peut enseigner à l'Europe	5
GEORGE SARTON. — L'Histoire de la Science et l'Organisation Internationale	27
NOTICES : L'Association Internationale des Académies, son Organisation et ses Travaux ; — Protection Internationale des Femmes sur les Lignes de Navigation ; — Un Projet grandiose de Cité Internationale	41
FAITS ET DOCUMENTS : Siège des Associations Internationales ; — Christianisme libéral ; — Emigration vers la République Argentine ; — Rôle des États secondaires du Nord-Ouest de l'Europe ; — Opinion des hommes d'affaires français et allemands sur la tension politique ; — Circulation internationale des capitaux ; — Capitaux étrangers en Russie ; — Entreprises belges à l'étranger ;	

— Réglementation internationale du trafic aérien ; — Parlement international ; — Chambres de commerce anglaises ; — Table des débouchés commerciaux ; — Marché mondial du caoutchouc ; — Importation de beurre en Egypte ; — Exportation de viande de bœuf congelée ; — Ligne du Loetschberg ; — Randonnée de Brindejonc des Moulinais ; — Commémoration internationale de Shakespeare..... 59

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES : Paix ; — Alcoolisme ; — Unions Chrétiennes de Jeunes Gens ; — Congrès Colonial ; — Emigrants ; — Comité France-Italie ; — Ligues sociales d'Acheteurs ; — Selliers ; — Relieurs ; — Mutualité ; — Littéraire et Artistique ; — Instituteurs ; — Étudiants ; — Extension et Culture de la Langue française ; — Presse médicale ; — Neurologie et Psychiatrie ; — Électriciens ; — Horticulture ; — Aéronautique..... 81

CALENDRIER DES RÉUNIONS INTERNATIONALES (en annexe).

SOMMAIRE DU FASCICULE 16 :

WILHELM OSTWALD. — Théorie des Unités..... 113

NOTICES : Le Congrès International pour la Protection de l'Enfance, — Unification des Termes dans la désignation des divers degrés de l'enseignement ; — Collaboration internationale pour l'exploration des contrées polaires..... 165

FAITS ET DOCUMENTS : Concours international d'Énergétique sociale et de Politique positive ; — Statistique internationale du Chômage chez les Fourreurs-Pelletiers ; — Assurance-Chômage internationale chez les Graveurs de Musique ; — Organisation des détenteurs des fonds publics ; — Coopération agricole ; — Participations étrangères dans la dette publique ottomane ; — Règlement franco-allemand du trafic aérien ; — Chambres de commerce italiennes ; — Exportation des phosphates tunisiens ; — Production et consommation mondiales des bananes ; — Exportation d'oeufs en 1913 ; — Projet d'entente internationale contre la cherté du café ; — Concours international de Physico-Chimie et de Psychologie ; — Prix Van Beneden ; — Lutte internationale contre les rats ; — Lutte internationale contre les maladies des plantes ; — Développement de la culture du cacao ; — Industrie mondiale de la soude..... 185

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES : Pédologie ; — Libre-Pensée ; — Unions Chrétiennes de Jeunes Gens ; — Conférence luthé-

rienne ; — Statistique du chômage ; — Mineurs ; — Lithographes ;
 — Ouvriers du transport ; — Mutualité indépendante ; — Droit
 International ; — Suffrage des femmes ; — Alliance des hommes
 pour le suffrage des femmes ; — Commission douanière et de la
 circulation ; — Protection légale des travailleurs ; — Éducation
 familiale ; — Instituteurs ; — Conseil des Femmes ; — Congrès des
 Femmes ; — Recherches solaires ; — Vulcanologie ; — Voyage
 d'études médicales ; — Viandes frigorifiées ; — Ingénieurs-Con-
 seils et Ingénieurs-Experts ; — Froid ; — Aviculture ; — Moto-
 culture ; — Éditeurs ; — Analyse du sucre ; — Bâtiment et Tra-
 vaux publics ; —
 Aviron..... 207

L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES..... 267

CHRONIQUE INTERNATIONALE.

CALENDRIER DES RÉUNIONS INTERNATIONALES (en annexe).

SOMMAIRE DU FASCICULE 17 :

ALBERT MARINUS. — La Statistique Internationale du Commerce..... 275

NOTICES : Code des résolutions des congrès ; — Fédération Univer-
 selle des Étudiants
 Chrétiens..... 303

FAITS ET DOCUMENTS : Comité international de politique positive ;
 — Indices statistiques du progrès comparé des nations ; — Immi-
 gration au Brésil ; — Immigration européenne au Maroc ; —
 Emigration portugaise en 1911 ; — Ouvriers étrangers en Prusse ;
 — Organisation des détenteurs de fonds étrangers ; — Commandes
 du Gouvernement russe à l'étranger ; — Production mondiale
 de la soie ; — Production mondiale du pétrole ; — Production
 mondiale du zinc ; — Règlement franco-allemand en matière de
 navigation aérienne ; — Solution par l'arbitrage des conflits entre
 commerçants étrangers ; — Fonctionnarisme international ; —
 Cours de vacances ; — Importation des automobiles au Brésil ;
 — Commerce extérieur de la Roumanie ; — Commerce extérieur
 de la Chine ; — Réseau des chemins de fer européens ; — Ravi-
 taillement des navires d'une compagnie de navigation mondiale ;
 — Prix international de physiologie ; — Concours international
 de tracteurs agricoles ; — Accroissement du poids des locomotives ;
 — Sauvetage maritime
 international..... 323

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES : Libre-Pensée ; — Conférence
 Syndicale ; — Conférence des Secrétaires des Fédérations Inter-

nationales professionnelles ; — Ouvriers des Services Publics ;
 — Congrès typographique ; — Droit Aéronautique ; — Protec-
 tion légale des Travailleurs ; — Tours civiques et sociaux en
 Europe ; — Congrès de Navigation ; — Liges catholiques fémi-
 nines ; — Espéranto ; — Architectes et Hygiénistes Municipaux ;
 — Congrès artistique ; — Aéronautique

..... 349

CALENDRIER DES RÉUNIONS INTERNATIONALES (en annexe).

SOMMAIRE DU FASCICULE 18 :

D^r BLONDEL. — La Révision Internationale de la Terminologie
 médicale..... 379

NOTICES : L'Action Pacifiste ; — Cours International d'Expans-
 sion
 économique..... 395

FAITS ET DOCUMENTS : Traité internationale des Blanches ; — Statis-
 tique internationale du Commerce ; — Étrangers en Belgique ;
 — Étrangers en Corée ; — Enquête sur la désertion des cam-
 pagnes ; — Le Parti radical français et la Politique extérieure ;
 — Situation des grandes banques d'émission ; — Production
 mondiale de la houille ; — Production mondiale des pommes de
 terre ; — Production et consommation mondiales de l'aluminium ;
 — Statistique des deux guerres balkaniques ; — Concurrence
 de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, dans le commerce de
 la fonte ; — Importations canadiennes ; — Commerce extérieur
 entre la France et la Grande-Bretagne ; — Lutte internationale
 contre la peste ; — Prix pour des appareils de sauvetage en mer ;
 — Prix pour la découverte d'un succédané à la
 gazoline..... 431

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES : Ouvriers métallurgistes ; —
 Travailleurs de la pierre ; — Selliers et professions similaires ; —
 Congrès Forestier ; — Filateurs de lins et d'étoupe ; — Musique ;
 — Touristes ; — Aéronautique ; — Carte aéronautique ; —
 Histoire..... 449

SOMMAIRE DU FASCICULE 19 :

ALBERT EEMAN. — Une Législature Internationale en Égypte..... 477

A. KORN. — Terminologie du Potentiel et de l'Élasticité. 489

NOTICES : Les Prix Nobel ; — Institut International de Statistique 499

FAITS ET DOCUMENTS : Statistique zootechnique mondiale ; — Population européenne en Tunisie ; — Dettes des principaux États ; — Fortune mobilière du monde ; — Banquet international pour la représentation proportionnelle ; — Commerce extérieur de la Belgique ; — Radiotélégraphie météorologique mondiale ; — Réserves mondiales du charbon ; — Télégraphie mondiale ; — Prix pour un récolteur de canne à sucre ; — Progrès de l'aviation..... 515

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES : Antialcoolisme ; — Ouvriers du bois ; — Mutualité libre de rente ; — Conférence centrale américaine ; — Opium ; — Prévention de la détérioration des câbles sous-marins ; — Défense agricole ; — Croix-Rouge ; — Assistance aux Aliénés ; — Protection de l'Enfance du premier âge ; — Manifestation maçonnique ; — Écoles du dimanche ; — Boy-Scouts ; — Espéranto ; — Eclairage ; — Embryologie ; — Union internationale végétarienne ; — Ingénieurs-Conseils et Ingénieurs-Experts ; — Motoculture ; — Vins, cidres, spiritueux et liqueurs.....533

CALENDRIER DES RÉUNIONS INTERNATIONALES 561

UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES 571

TABLES DU TOME IV DE LA VIE INTERNATIONALE :

I Table des matières par fascicule..... 583
 II Table systématique des matières (classification décimale)..... 588
 III » » des noms cités..... 591
 IV Table alphabétique cumulative des matières..... 599

ERRATA 617

CHRONIQUE INTERNATIONALE.

II. — Table systématique des matières.

(Classification décimale.)

(∞)(062).....	267	327.3 :	
(063)(∞) (083.8).....	303	727.9.....	53
06 (∞).....	59	331 (063) « 1913 » (∞).....	
061 (062) (∞).....	41	94	
079 (∞).....	499	331.6:675.6	
136.7 (072) (∞).....	207	(∞).....	186
172.4.....		331.6 : 781.981 (∞).....	187
395		331.7(∞ :	
172.4 (063) «1913» (∞).....	81	431).....	439
176.5		331.88 (063) « 1913 » (∞)	350, 352
(∞).....	431	331.88 :35](063) «1913» (∞)	353
178 (063) «1913» (∞).....	83,533	331.88 : 622(063) « 1913 » (∞)	216
211 (063) « 1913 » (∞).....	209, 349	331.88 : 655(063) « 1912 »(∞)	354
267.7 (071.4) (∞).....	85	331.88 : 655.34(063) « 1913 »	
267.7 : 284(063) « 1913 » (∞)	210	(∞).....	
284 (063) « 1913 » (∞).....	212	...218	
284.95		331.88 : 656(062) «1913»(∞)	218
(∞).....	60	331.88 : 669 (063) «1913»(∞)	449
304 (062) (∞).....		331.88 : 674 (063)«1914»(∞)	536
323		331.88 : 685.1(062)«1913»(∞)	95
304 (079) (∞).....		331.88 : 685.1(063)«1913»(∞)	456
185		331.88 : 686.1(062)«1913»(∞)	95
31 (062) (∞).....		331.88 : 693.1 (063)«1913»(∞)	454
505		332.01	
31 : 331.6] (062) « 1912 » (∞)	212	(∞).....	
31 : 38 (∞).....	275,	64	
432		332.13	
31 : 63.61/63 (∞).....		(∞).....	438
515		334.63 : 31	
311.2 : 308 (∞).....		(∞).....	189
324		334.7 (062) « 1913 » (∞).....	220
312.9 (493).....		334.7 (063) « 1913 » (∞).....	98, 537
434		336.3 (∞).....	519
312.9 (519).....		336.3 (4 : 9).....	187,
435		329	
312.9 (611 :		336.3 (496 :	
4).....	518	(∞).....	191
312.92:63		338 (∞ :	
(4:9).....	435	47).....	65
325 (063) « 1913 » (∞).....	86	338 : 553.2	
325.1 (∞ :		(∞).....	
81).....		... 439	
..... 328		338:6 (47 : ∞).....	
325.1 (4 : 64).....		332	
328		338 : 63.512.1 (∞).....	439
325.2 (∞ :82).....		338 : 63.78 (∞).....	333
	61	338 : 665.5 (∞).....	
325.2 (063) « 1912 » (∞).....	89	333	
325.2 (469 : ∞).....		338 : 669.5 (∞).....	
328		333	
327.3 (4).....		338 : 669.71 (∞).....	440
	62	338.9 (493: ∞).....	
327.3 (43 : 44).....		66	
63		339.3 (∞).....	
327.3 (44 : 45).....		520	
	93	339.4 : 669.71	
327.3 (73 :		(∞).....	440
4).....			
	5		
327.3:329 (44) 3.....			
436			

341 (062)	∞)..... 192
(∞).....	38:63.411.83
..... 221	(∞)..... 193
341.1 (061) «1913 »	38:63.72 (∞ : 62).....
(72.8).....538	73
341.226	38 : 63.74
(∞)..... 68	(∞)..... 194
341.226 (062) «1913 »	38 : 63.75
(∞).....354	(∞)..... 73
341.226 (43 : 44).....191,	38 : 663.93
334	(∞)..... 195
341.251 (∞).....	
69	
341.27.61 (061) « 1913 » (∞) 538	
341.28.17 : 351.828.5 (061)	
«1913 »	
(∞).....539	
341.28.231:63.2(061) «1913»	
(∞).....	
.540	
341.28.3(061)«1913»(∞)....226, 360	
342.53 (∞ :	
62).....477	
342.827 (064.5) «1913 » (∞). 522	
342.83 (062) « 1913 » (∞)..221, 223	
347.78 (062) «1913 »(∞).....	
99	
347.918	
(∞).....336	
35.08 (∞)	
.....336	
351.811.1 (062)	
(∞).....225	
352 (079.3) (∞).....	
362	
355	
(497).....	
442	
362.191 (062) (∞).....	
542	
362.2 (063) «1914 » (∞).....	
544	
362.71 (062) «1913 » (∞)..... 545	
362.74 (063) «1913 » (∞)..... 165	
362.86 : 387.5	
(∞)..... 45	
366 (063) «1913 » (∞).....	
547	
37	
(014).....	
175	
371.398 (063) «1913 » (∞).....	
229	
372 (062) « 1913 » (∞).....100,233	
374.62.....	
547	
374.64	
(43.23)..... 337	
374.9 (079.3) (∞).....	
548	
378 (063) «1913 » (∞).....	
101	
378 : 284 (062) (∞).....	
314	
38 (062)	
(42)..... 69	
38 (062)	
(45)..... 192	
38 (07)	
(∞)..... 422	
38 (63.347.3) (∞).....	
71	
38.012	
(014)..... 70	
38 : 629.113	
(81)..... 338	
38:63.167.21 (611 :	

38 : 669.16 (42 :	5515 : 654.25
43)..... 442	(∞)..... 526
382 (∞ : 71).....	553.23
444	(∞)..... 527
382(42 :	576.3 (079) (∞).....
44)..... 445	199
382 (493).....	59.13 (062) (∞).....
523	550
382 (498 :	61 (014) (∞).....
∞)..... 338	379
382 (51 :	61 (05)] (063) «1913» (∞)..... 104
∞)..... 340	61 (07) «1913» (∞).....
384.1	251
(∞)..... 527	612 (079) (∞).....
385	344
(4).....	613.261 (062) «1912» (∞)..... 552
341	614.319 (063) (∞).....
386 (063) «1913» (∞)..... 364	251
387.5	614.99 (062) (∞).....
(43).....	199
342	616.89 (063) (∞).....
396 (062) «1913» (∞).....	105
240	616.913
396 (063) «1913» (∞).....	(∞)..... 446
242	62 (069)] (063) «1913» (∞).252, 554
396 : 282 (063) «1913» (∞)..... 365	621.13
4.089.2 (062) «1913» (∞).....	... 345
548	621.143 (079) (∞).....
4.089.2 (063) «1913» (∞)..... 366	345
44 (063) «1913» (∞).....	621.3 (063) «1913» (42 : 44) 110
102	621.55 (062) (∞).....
5	253
(09).....	625
.	(494).....
27	74
52.37 (062) «1913» (∞)..... 244	627.95 (079.1) (∞).....
531.7 (01).....	448
113	628 (062) (∞).....
53.524 (062) «1913» (∞)..... 549	371
539 (014).....	63.17 (063) «1913» (∞)..... 258,555
489	63.21 (∞).....
541.1 (079) (∞).....	202
197	63.343.1 - 174.5(079.1)(∞).
551.21 (072) (∞).....	530
250	

63.346.24.....	7 (063) « 1913 » (∞).....	371
... 203	78 (063) «1914 » (∞).....	462
63.49 (063) « 1913 » (∞).....	796.5 (063) «1913 » (∞).....	464
63.5 (063) «1913 » (∞).....	797.12 (062) « 1913 » (∞)..	265
63.65 (062) « 1913 » (∞).....	797.5	
654.5 : 347.799.1 (∞).....	(∞).....	
346	530	
655.4(063) « 1913 » (∞).....	797.5 (062) « 1913 » (∞).....	375
656.61.028.....	797.5 (063) « 1913 » (∞).112,469	
347	797.5 (079.1).....	
661.321.21.....		78
204	797.5 (084)] (062) «1913»(∞)472	
663.2 (063) « 1913 » (∞).....	9 (063) (∞).....	
664.1 : 54 (062) (∞).....	476	
264	91 (211) (∞).....	
665.54 (079.1) (∞).....	179	
448	92 S.....	
677.11 (063) « 1913 » (∞)..		80
69 (063) « 1913 » (∞).....		

III. — Table alphabétique des noms cités.

A	Avebury (lord), 506.	Beckers, 268.	Blochmann, 253.
Abbot, 246.	Avril de Sainte-Croix (M ^{me}), 242.	Becqué (E.), 64.	Blondel, 105, 379.
Aberdeen (comtesse), 240, 242.	B	Becquerel (Jean), 501.	Blondel La Rougery, 473.
Ackers, 71.	Babinski, 386.	Bedel (R.), 80.	Bochet, 111.
Acland, 68.	Babson (Roger W.), 324, 325, 326.	Beer, 453.	Bodio (Luigi), 505, 506.
Acton (lord), 24.	Baecke, 450.	Beesau, 108.	Boenders, 552.
Adam, 239.	Baelde (M ^{me} E.), 242.	Beguïn, 253.	Boirac (Émile), 370.
Agamennone, 250.	Bagenoff, 544.	Beisert (doyen), 92.	Boire, 220.
Alexander (B.), 428.	Baillaud (Jules), 246.	Bell, 553.	Boisseau (F.), 374.
Amades, 99.	Bajer (Frédéric), 504.	Bellome, 511, 512.	Boland, 89.
Amaldi (P.), 84.	Balint (Invie), 427.	Belopolsky, 249.	Bonaparte (prince Roland), 378, 472, 473.
Amundson, 473.	Balkanyi (Kalmann), 428.	Belpaire (M ^{me}), 95.	Boros, 60.
Andersen (H C.), 54.	Bamler, 473.	Benoist (Charles), 522.	Bortkiewicz, 507.
André (M ^{me}), 552, 554.	Bang, 201.	Berger (commandant), 191.	Boulenger, 108.
Andresen, 84.	Bardet (G.), 251.	Bergmann, 84, 534.	Bouneieff, 544.
Anziferoff, 509, 510.	Bartholdt (R.), 412.	Berkhout, 89.	Bourlet (Carlo), 367.
Appia (Louis), 542.	Barthou (Louis), 93, 462.	Bernstein, 224.	Bourne (cardinal), 366.
Arboux, 98, 99.	Bateman, 293.	Berryer, 274.	Bousset, 60.
Armengaud (Marcel), 112.	Batty (R. A.), 84.	Bertarelli (E.), 84.	Bouttieaux (colonel), 112, 470.
Armstrong, 396.	Batz (G.), 87.	Bertholet, 534.	Brächet, 108.
Arnaud, 400.	Bayard, 9.	Berzilius, 158.	Braf (Albin), 506.
Arthus, 88.	Becke (E.), 224.	Bidwell, 366.	Braun (Alexandre), 168.
Asquith, 224.		Billings (John), 506.	Braun (E.), 252, 470, 537.
Assheton, 551.		Blanc-Garin, 372.	Brendel, 42.
Aubert, 84.		Blanchard, 251.	Brehm (Marie), 84.
Auerbach, 224.		Blaschke, 507.	
Ausset, 171.		Blériot, 111.	
Austerlitz (Wilhelm), 389.		Bloch (Richard), 256.	

Brindejonc des Moulinais, 78, 79, 80.	Championnière (Lucas), 104. Charcot, 107. Chavet (Gabriel), 366.	D d'Abbadie d'Ar- rast (M ^{me}), 170. Danitsch, 84. Danjou, 554.	De Gerlache, 181. de Gnoinski, 253. de Guiche (duc), 470.
Broadbent, 546, 554.	Cheng - Ting - Wang, 317.	Dansaert de Bail- lencourt, 169.	de Györy (Tibe- rius), 390.
Broadley (A. O.), 552.	Cherrington (Ern.), 84.	d'Arsonval, 254.	de Henyey (Guil- laume), 427.
Brodén, 87.	Claessens, 87.	Daucourt (P.), 80.	De Jonghe (Ed.), 87.
Brownlie, 453.	Claro, 100.	Daum, 84.	de la Baume Plu- vinel, 244, 245, 248.
Bruce, 239.	Claude, 111.	Davignon, 300.	de Lafargue (lieu- tenant), 470.
Bund (Charles), 427.	Clausius, 245.	De Backer, 470.	Delage, 470.
Bryan, 412, 416.	Cnudde (P.), 100, 233, 237, 239.	de Béthune (ba- ron), 473.	de la Hault (A.), 112, 474.
Bud (Jean), 426.	Cockburn (sir John), 224.	de Borchgrave (baron), 44.	de la Kethulle de Ryhove, 88.
Buisson, 245.	Cohen, 453.	De Breyne (Aug.), 470.	de la Vaulx, 378.
Bünfkirchen- Liechtenstein (comtesse), 92.	Colin (A.), 84.	de Casabianca, 168, 169.	Delbet, 544.
C	Colesco, 508.	de Casamajor, 99.	Delbrück, 84.
Cabrini (A.), 84.	Collard, 169.	de Castillon de Saint-Victor (comte), 376, 377, 378.	Delcourt, 174.
Cadoux, 511, 512.	Colucci, 535.	Saint-Victor (comte), 376, 377, 378.	Delombre (Paul), 423, 429.
Cahensly, 90.	Constant, 100.	de Cholnoky (Eu- gène), 426.	de Louter, 396.
Caignon, 293.	Conti (Ugo), 169.	De Clercq (D.), 552, 553.	Delvincourt, 220.
Caloyanni, 169.	Cooreman, 267, 268.	De Clercq (R. P.), 87.	de Maday (An- dré), 224, 427.
Cambon, 68.	Coronedi, 344.	de Clermont (R.), 100.	de Maklekovits (Alexandre), 426, 427.
Camis, 344.	Cort van den Lin- den, 411.	de Colovnine, 256.	de Meülenaere (F.), 88.
Campioni, 168, 169.	Corthell, 253.	Decroly, 108.	de Mikszrath (Kaiman), 426.
Camus (C.), 89.	Cortland Bishop, 377, 378.	De Cyon (Elia), 344.	De Monge, 472.
Carnegie (M ^{me} Andrew), 405.	Cortie, 247.	de Domanowsky (Alexandre), 426.	de Montenach(ba- ronne), 92.
Carnegie (An- drew), 267, 268 269, 273, 274 405, 407, 408	Costa (Affonso), 209.	de Edvi - Illès (Aladar), 427.	de Mortier, 95.
Carswell, 544.	Coulon, 87.	de Foville, 279, 506, 512.	Denis (Hector), 213, 506.
Carton (P.), 553	Courtney of Fon- with(lord), 522.	de Gederstrom (baron G.), 371.	Denison (C.), 224.
Carton de Wiart 165.	Crémer, 415.		de Pantchoulid- zoff (M ^{le} A.), 84.
Cathelin (F.),251	Crémer (M ^{me}),415		
Cauderlier, 60.	Cremer (sir Ran- dal), 268, 408, 410.		
Cels (Jules), 220	Crocq, 108.		
Cerny, 239.	Cruveilhier, 173.		
Cettline, 545.	Culp, 256.		
Chabaud, 99.	Curie (M ^{me}), 501		

de Pechmann (baron), 212.	de Zahn, 212.	Eötvös, 145.	Frazier (Georges H.), 232.
de Penha Garcia (comte), 411.	D'Hollander, 108.	Eriksson (J.), 203.	F r e y (colonel Émile), 367, 368, 473.
de Perre, 257.	D'Hossche (R. P.), 87.	Esnault-Pelterie, 111.	Friedländer, 250, 251.
de Pierpont (Ed.), 98.	Domela Nieuwenhuis (F.), 552.	Evershed, 246.	Fries (Karl), 322.
de Pinto, 396, 403.	Donath, 544.	F	Froidevaux (Henri), 86.
de Pirkner (Jean), 427.	Donitch, 249.	Fabry, 245.	Fuster, 511, 512.
de Polzer (chevalier), 168.	Dorand (commandant), 112.	Fahlbeck, 509, 510.	G
Dér (Armin), 427.	Drysdale (E. V.), 224.	Fallon (baron F.), 89.	Gallet, 89.
de Radisics (Jenö) 428.	Dubreucq, 87.	Famenne, 108.	Galton (Fr.), 33.
De Raeck, 253.	du Breuil de Saint-Germain (J.), 224.	Faman, 111.	Gardonyi (Albert) 428.
Déri (Franz), 428.	Dubuisson, 220.	Faure (Fernand), 512.	Gargas, 92.
Deroitte, 108.	Dudfield, 507.	Fays (H.), 88.	Garshagen (M ^{me}), 552.
Dervillé, 93.	Dufort, 173.	Fellner (Friedrich) 428, 509, 510.	Gassmann, 224.
de Sadeleer, 268.	Dufour (général), 542.	Ferenczi (Zoltan), 428.	Gaul (Karl), 427.
de Saussure (René), 366, 369.	Dugas, 220.	Féron, 108.	Gerlach, 224.
Descamps (baron) 268.	Dunant (Henry), 542.	Ferrari, 99.	Gesser, 471.
De Smit, 87.	Duner, 248.	Ferrari (F.), 83, 534.	Gibbon (J. G.), 213.
de Souza, 220.	du Sart de Bouldard (baron), 98.	Ferrie (commandant), 111.	G i e s s w e i n (Alex.), 224.
d'Estournelles de Constant, 417, 419.	du Teil (baron Joseph), 84.	Feuilleloy, 168.	Gilbert, 251.
Destrée (Jules), 268, 372.	d'Uzès (duchesse) 374.	Finez, 445.	Gill (J. A.), 552.
de Teleky (comte Paul), 426.	E	Fischer, 502.	Gillain, 233.
de V a r j a s s y (Louis), 428.	Echegaray, 508.	Fisher (Irving), 509.	Girardville (Lucas), 472.
de Vacleroy, 84.	Economio, 378.	Flaig (J.), 84.	Girault (A.), 88.
Devos (J.), 88.	Eeman (Albert), 477.	Fleischer, 553.	Gisselere, 89.
de Vuyst (Paul), 171, 230, 233.	Eickhoff, 413.	Flesch, 253.	Giusti, 508.
De Weert, 470.	Eiffel, 111.	Focillon, 374.	Glorieux, 108.
de Wendrich (général), 112, 470, 472, 511.	Elars, 99.	Fonö, 253.	Goblet d'Alviella (comte), 412, 522.
De Wildeman (E.) 89.	Elmqvist (H.), 213.	Forbin, 447.	Godefroid, 239.
de Wildner (Edmond), 428.	Ely, 507.	Forcher, 507.	Godfrey, 508.
	Emary, 552, 553.	Fournier (Français), 69.	Goeman Borge-sius (H.), 396.
	Engelen, 168.	Fowler, 245, 246, 248.	Goetseels (J.), 88.
	Engelhardt, 212.	Francke (A. H.), 314.	Goffin, 253.
		Frank, 413.	

Gohr, 88.	Hébrard, 54.	Janet (P.), 549.	Kipiani (M ^{le}), 553.
Goldscheid, 224.	Heemskerck (Th.), 396.	Janssen (Fr.), 89.	Kirchner (Bela), 428.
Goldschmidt (R.), 475.	Héger, 174.	Janssens (Edm.), 86, 87, 88.	Kirste, 472.
Gollancz, 476.	Hegh, 87.	Jantzen, 453.	Kistler, 369.
Gonser, 84.	Heine, 387.	Jarkowski, 472.	Kloth, 98.
Grand (Jules), 552.	Heins, 470.	Jaspar (H.), 167.	Klotz, 242.
Graves, 387.	Heirman, 253.	Jauregg (Wagner V.), 544.	Koch, 182.
Gray, 100.	Helenius - Seppälä (Matti), 83.	Jeanne (colonel), 473.	Kochs (J.), 84.
Grosfils, 88.	Helleputte, 267, 364.	Jennigès (J. M.), 87.	Koehne, 169.
Grossier, 522.	Hensalech, 245.	Johnson (William E.), 83.	Kögler, 84.
Gruber Ritter von Menningen, 507.	Hercod (R.), 83, 174, 534.	Jonckheere, 169.	Kohanyi (Zoltan), 427.
Grünow, 256.	Hergesell, 473.	Jordan (David Starr), 5, 100, 397.	Kolb, 455.
Guiard, 220.	Hertz, 245.	Joubert, 99.	Konen, 245.
Guillaume, 254.	Heyse, 88.	Juglar, 279.	Korn (A.), 489.
Guillaux, 80.	Highfield, 111.	Julin (Armand), 292, 301, 510, 511.	Kornhausen, 60.
Guyot (Yves), 507, 509, 510.	Hildesheimer, 473.	Junod, 424.	Kornis (Michael), 428.
H	Hobson, 452.	K	Koudelka, 90.
Haack, 212.	Hobson (John A.), 24.	Kamerlingh Onnes (H.), 254, 501, 502.	Krapoll, 171.
Hagerup, 221.	Hoegel, 511.	Kammerer, 470.	Kraus, 542.
Haig, 552.	Holitscher, 83, 534, 535.	Karoly (Rezso), 427.	Kriege, 68.
Hale (G.), 245.	Holland, 221.	Kassiepe (B.), 92.	Krupp, 396.
Halek, 92.	Hompes (M ^{le}), 552, 553, 554.	Katscher (Leopold), 224.	Kulawy, 91.
Hamel, 172.	Hoppe, 212.	Kayser, 245.	Kummer (Jean), 506.
Hammond, 111.	Howe, 84.	Kehrer, 224.	Kunos (Ignaz), 426, 428.
Hancisen, 98.	Hübener, 212.	Keibel, 551.	L
Hansen (colonel), 364.	Huber, 507.	Keir Hardie, 224.	Laboulaye (Ed.), 10, 11, 13.
Hansez (Jules), 225.	Hubrecht, 551.	Kellogg, 553.	La Fontaine (Henri), 6, 267, 396, 400, 403, 504, 505.
Harford, 84.	I	Kemény (François), 428.	Laitinen, 174.
Harmand (G.), 372.	Ibuka (K), 317.	Kervyn, 87.	Lallemand, 470.
Harnack, 60.	Iriquin, 220.	Kiaer, 508, 509, 510.	Lallié, 201.
Harrach (comte), 93.	Israels, 100.		Lambin, 88.
Hartwig, 83.	J		Lammasch, 221.
Hausleiter, 212.	Jacobs (E.), 375, 376, 377, 378.		Lampens, 470.
Hausmann (Conrad), 419.	Jaeger, 60.		Lapaille, 455.
Hay (John), 9.			Larose (J. M.), 63.
Haypal, 224.			

Larsen Eir, 256.	M	May, 220.	Mosny (E.), 251.
Lasocki (comte), 92.	Mabilleau, 98, 99.	Maze, 99.	Mott (John R.), 315, 316, 317, 319.
Laugée (Georges), 371.	Machiavel, 18.	Mäzen, 111.	Moulaert, 89.
Laussedat, 471.	Mac Pike, 256.	Mazurowski, 90.	Moynier (Gustave), 542.
Lavissee, 93.	Maenhaut, 268.	Mechelynck, 413.	Mullendorf, 253.
Lavoisier, 143.	Magalhaès Lima, 209.	Mecklembourg (duc de), 81.	Müller-Simonis, 91.
Lazarard (Max), 213.	Magni Magno, 84.	Mentré, 33.	Mullie (J.), 89.
Lebeau, 253.	Mahillon, 87.	Marcalli, 250.	Murri, 60.
Lebel, 502.	Maly (Franz), 427.	Mercier, 475.	N
Leblanc (Maurice), 111.	Mansfeldt, 224.	Merrheim, 450, 454.	Nacken, 195.
Lecoite, 182.	Marburg (Théodore), 267, 274.	Messmer, 90.	Nathan (F.), 224.
Lefèvre, 453.	March (Lucien), 173, 213, 507, 509, 511, 512.	Methorst (H. W.), 213, 513.	Na ville (Ernest), 368.
Lefort, 168.	Marchiafava (Hector), 83.	Meuriot, 508.	Neill (Charles), 213.
Le Foyer (Lucien), 436.	Marchis, 112.	Meyer, 84.	Neumann - Spallart, 279.
Legrain, 84, 534.	Marées van Swinderen, 407.	Meyer (Robert), 506.	Neymarck (Alfr.), 512, 520, 521.
le Grand (R. P.), 88.	Marescalchi (A.), 84.	Michail (Horace), 522.	Nicolai, 507.
Lemaire, 172.	Marie (A.), 544.	Michaud (L.), 553.	Nicolas, 99.
Lémonon (Ernest), 93.	Marie (Pierre), 107.	Michelson, 245.	Nicolas (professeur), 551.
Leneveu (capitaine), 253.	Marinus (Albert), 275, 433.	Milhaud (Ed.), 506.	Niedermayer, 320.
Léonard (H.), 89.	Marki (Hugo), 428.	Minami, 60.	Nikanor (M ^{lle}), 374.
Lepiae, 87, 89.	Martinez Vargas, 172.	Mirguet, 172.	Nippold, 420.
Leroux, 253.	Marx, 253.	Mirouël, 99.	Noël, 470.
Leroy, 88.	Masion, 253.	Mischler (Ernest), 213, 506.	Nolthenius, 552, 554.
Lesage, 171.	Masoin (P.), 108.	Modjeski, 253.	Norby, 212.
Lesage, 220.	Massaut, 108.	Moeller, 171.	Nordenskjöld (Otto), 182, 184.
Levassort (Ch.), 251.	Masson, 253.	Molnar (Geza), 428.	Norfolk (duchesse de), 366.
Lévy Morelle (J.), 170, 174.	Mathias, 501.	Mondaini (G.), 84.	Nubar Pacha, 477.
Lichtenberg, 133.	Mathieu, 470.	Monod (A.), 84.	Nyssens, 554.
Ljunggren, 84.	Mathieu, 470.	Montemartini (Giovanni), 213.	O
Loir, 201.	Mathot (R. E.), 252, 253.	Montessori (M ^{me}), 236.	Obst, 100.
Lorand (Georges), 522.	Matignon (Camille), 440.	Montet, 99.	Ochsé (J.), 104.
Lotzky, 60.	Maunoir (Th.), 542.	Monti (Eudo), 84.	
Lucaire, 93.	Maury, 88.	Montu, 378, 470.	
Lyka (Karl), 428.	Maus, 170.	Morand (J.), 552, 553, 554.	
		Moravec, 239.	
		Mortara, 509, 510.	

Oldham (J. H.), 320.	Pichon (Stephen), 93.	Rawson, 279.	Rutgers (J.), 553.
Olfield (J.), 553.	Pickering (E. C.), 249.	Raymond, 106, 107.	Ruyssen (Th.), 398.
Olsen (A.B.), 553.	Pilez, 544.	Reinitz (Max), 224.	Rynine (A.), 472.
Olyff (J.), 89.	Ponickau, 84.	Rejtö (Alexandre), 427.	Ryser, 454.
Orth, 387.	Popovic, 84.	Renard (lieutenant - colonel), 253, 469, 470, 472.	S
Osterrieth, 99.	Porominas, 220.	Renault, 68, 221.	Saleeby, 83.
Ostwald (Wilhelm), 113.	Pouillet (E.), 371.	Renault, 169.	Salvator (archiduc Leopold), 505, 513.
Otlet (Paul), 267, 269.	Poupinel, 99.	Repassy (Nikolases), 427.	Samuel (Charles), 372.
Ottavi (Ottavio), 83.	Poussep, 544.	Rez (Geza), 427.	Sano, 108.
Otto, 100, 237.	Piasky (M ^{me}), 171, 172.	Ricci, 509.	Sarton (George), 27.
P	Plucker, 245.	Riccó, 249.	Sassenbach, 95.
Paisant (R.), 436.	Pluyaud, 236.	Richald, 311.	Sauveur (Maurice), 513.
Pallier (M ^{me}), 239.	Pollock (Antony), 448.	Richet (Charles), 503.	Saxon (J. L.), 552, 553, 554.
Parent, 84.	Pollock (M ^{me} Antony), 448.	Riéman (F.), 84.	Schack (Bela), 425.
Passez, 168, 169.	Prachâr, 90.	Rigola (Rinaldo), 84.	Schäfer, 344.
Pasteur, 502, 503.	Pradel (Fernandez), 470.	Ritter Hussarek von Heinlein (Max), 505.	Scheimpflug, 471.
Pastorello (D.), 84.	Pratt (Hodgson), 504.	Robert, 253.	Schelle, 511.
Paul-Boncour (G.), 169, 170.	Prayon, 472.	Ronse (Edm.), 87, 88.	Schellekens (chevalier), 256.
Pays-Bas (princes), 81, 548.	Pringsheim, 245.	Root (Elihu), 408, 503.	Schiavi (A.), 84.
Peary, 184.	Prins, 166, 167, 168.	Rosa (Don Giovanni), 92.	Schiff, 509, 511.
Peeters (Edward), 179.	Pueckler (comte), 320.	Rossignol, 100, 236, 239.	Schilow (Alexis), 84.
Pégoud, 530.	Q	Röthlisberger, 99.	Schlesinger, 249.
Perez Fernandez, 220.	Queralta, 349.	Roubinovitch, 544.	Schlicke, 454.
Périer (W.), 88.	Quidde (L.), 396, 397, 400.	Roullier, 369.	Schmid (Jacob), 366.
Pérot (Hamy), 245, 248.	Quintens, 108.	Rouse (M ^{lle} Ruth), 318.	Schmidt, 508.
Pérriol, 544.	Quiros (Meliton), 220.	Roussel (Geo), 373.	Schneider, 396.
Perris, 396.	R	Roux, 202.	Schultess, 360.
Perrot, 203, 204.	Rabindranath Tagore, 499.	Roux, 253.	Schuster, 44.
Petit (Georges), 553.	Raffalovich, 256.	Rowart, 472.	Schwartzschild, 245.
Petit Gérard, 372.	Ramoizy, 220.	Ruddick, 256.	Schwarz (Félix), 428.
Petterson (Otto), 179.	Raventos, 220.	Runge, 245.	Sckiff, 476.
Peucker, 473.			Scott (James Brown), 221.
Picard, 44.			

Scott Andersen (M ^{me} J.), 233.	Suring (Rév. P.), 84.	Van Beneden (Ed.), 199.	Variez (Louis), 213, 511, 512.
Sébert (général), 370.	Sykes, 239.	Van Beneden (P. J.), 199.	Vaunois, 99.
Sée (Alex.), 470.	Szana, 172, 173.	Van Bleyenbergh, 88.	Vay de Vaya, 91.
Seligmann (A. E. M.), 475.	Szanto, 84.	Van Caenegem (chanoine F.), 430.	Védrines (J.), 80, 530.
Selss, 554.	Szende (Julius), 427.	Van Crombrughe (J.), 88.	Veil-Picard (M ^{me}), 172.
Serafin (évêque), 91.	T	Van de Kerkhove, 174.	Verbessen (Albert), 374.
Sherwell, 84.	Taillefer (A.), 100.	Vanderborght, 506, 511.	Ver Hees, 98, 99.
Siebert, 253.	Tamburini, 544.	VanderGoltz, 378.	Verley, 99.
Siegfried (J.), 84.	Tardieu, 253.	Van der Mandere, 82.	Vervaeck, 169.
Silbermann, 432.	Tatlow (Tissington), 320.	Van der Stegen (E.), 470.	Victor - Emmanuel (roi), 533.
Silvy-Leligois, 374.	Thiele, 471.	Van der Tuuk (M ^{lle} Titia), 552.	Vig (Albert), 427.
Simar (Th.), 86, 87.	Thirring, 508.	Van der Vet Dirksen, 552.	Vincent, 470.
Simiand, 509.	Thomson (William), 157.	Van Deventer, 544.	Virchow, 387.
Simon, 95.	Thury, 111.	Van Dooren, 253.	Visconti - Venösta (marquis), 93.
Skarvig, 100, 236, 239.	Tibbaut, 268.	Van Hamel, 167, 168.	von Barczy (Stephan), 224.
Skrbenski (cardinal Freiherr), 92.	Tissandier (Paul), 377, 378.	van Karnebeck (A. P. C.), 403, 405, 407.	von Cramer (N.), 84.
Slinge, 111.	Toulouse, 503.	Van Mierop (L.), 552.	von Farkas (Franz), 427.
Smeyers (F.), 88.	Touret, 95.	Van Ophuijsen, 553.	Von Gorissen, 79.
Smith (Roger T.), 111.	Trautmann (Henri), 427.	Van Ortrov (F.), 89.	von Haggeshalmy (Ludwig), 427.
Smrtka, 239.	Troeltsch, 60.	Van Overbergh, 268.	von Jagow, 68.
Solvay (Ernest), 185, 197, 204, 205, 323.	Trommershausen, 84.	van Rees (J.), 83, 552.	von Koch (Red. G.), 84.
Soreau, 470.	Tschernsychew, 184.	Van Remoortel, 169.	von Kovacs (Julius), 427.
Sorer, 509, 510.	Tschuprow, 507.	Van 't Hoff, 502.	von Liszt (M ^{lle}), 169.
Soutros Pacha Ghali, 481.	Turner Rae (J.), 83.	van Vollenhoven, 397.	von Lukacs (G.), 224.
Spencer (Herbert) 119.	Tydeman, 410.		von Mayr (Georges), 213, 214, 507, 511, 512, 513.
Stappers, 87.	U		von Monakow, 106.
Steer, 239.	Ude, 84.		von Tschudi (major), 376, 377.
Steinlein, 212.	V		Vorhölzer, 454.
Stilemann - Gibbard (L. C.), 84.	Vago (J.), 427.		
Stojan (chanoine), 93.	Valle (comte), 376.		
Strecker, 490.	Valli (Giulio), 470, 472.		
Stubbe, 84.			

Scott Andersen (M ^{me} J.), 233.	Suring (Rév. P.), 84.	Van Beneden (Ed.), 199.	Variez (Louis), 213, 511, 512.
Sébert (général), 370.	Sykes, 239.	Van Beneden (P. J.), 199.	Vaunois, 99.
Sée (Alex.), 470.	Szana, 172, 173.	Van Bleyenbergh, 88.	Vay de Vaya, 91.
Seligmann (A. E. M.), 475.	Szanto, 84.	Van Caenegem (chanoine F.), 430.	Védrines (J.), 80, 530.
Selss, 554.	Szende (Julius), 427.	T	Veil-Picard(M ^{me}), 172.
Serafin (évêque), 91.	Taillefer (A.), 100.	Van Crombrughe (J.), 88.	Verbessen (Albert), 374.
Sherwell, 84.	Tamburini, 544.	Van de Kerkhove, 174.	Ver Hees, 98, 99.
Siebert, 253.	Tardieu, 253.	Vanderborght, 506, 511.	Verley, 99.
Siegfried (J.), 84.	Tatlow (Tissington), 320.	VanderGoltz, 378.	Vervaeck, 169.
Silbermann, 432.	Thiele, 471.	Van der Mandere, 82.	Victor - Emmanuel (roi), 533.
Silvy-Leligois, 374.	Thirring, 508.	Van der Stegen (E.), 470.	Vig (Albert), 427.
Simar (Th.),86,87.	Thomson (William), 157.	Van der Tuuk (M ^{lle} Titia),552.	Vincent, 470.
Simiand, 509.	Thury, 111.	Van der Vet Dirksen, 552.	Virchow, 387.
Simon, 95.	Tibbaut, 268.	Van Deventer, 544.	Visconti - Venosta (marquis), 93.
Skarvig, 100, 236, 239.	Tissandier (Paul), 377, 378.	Van Dooren, 253.	von Barczy (Stephan), 224.
Skrbenski (cardinal Freiherr), 92.	Toulouse, 503.	Van Hamel, 167, 168.	von Cramer (N.), 84.
Slinge, 111.	Tourret, 95.	van Karnebeck (A. P. C.), 403, 405, 407.	von Farkas (Franz), 427.
Smeyers (F.), 88.	Trautmann (Henri), 427.	Van Mierop (L.), 552.	Von Gorissen, 79.
Smith (Roger T.), 111.	Troeltsch, 60.	Van Ophuijsen, 553.	von Haggeshalmy (Ludwig), 427.
Smrtka, 239.	Trommershausen, 84.	Van Ortroy (F.), 89.	von Jagow, 68.
Solvay (Ernest), 185, 197, 204, 205, 323.	Tschernschyew, 184.	Van Overbergh, 268.	von Koch (Red. G.), 84.
Soreau, 470.	Tschuprow, 507.	van Rees (J.), 83, 552.	von Kovacs (Julius), 427.
Sorer, 509, 510.	Turner Rae (J.), 83.	Van Remoortel, 169.	von Liszt (M ^{lle}), 169.
Soutros Pacha Ghali, 481.	Tydeman, 410.	Van 't Hoff, 502.	von Lukacs (G.), 224.
Spencer (Herbert) 119.	U	van Vollenhoven, 397.	von Mayr (Georges), 213, 214, 507, 511, 512, 513.
Stappers, 87.	Ude, 84.		von Monakow, 106.
Steer, 239.	V		von Tschudi (major). 376, 377.
Steinlein, 212.	Vago (J.), 427.		Vorhölzer, 454.
Stilemann - Gibbard (L. C.), 84.	Valle (comte), 376.		
Stojan(chanoine), 93.	Valli (Giulio),470, 472.		
Strecker, 490.			
Stubbe, 84.			

W	Weiskirchner (Richard), 506.	Wilder (Robert P.), 315.	Z
Wagner, 552.	Weiss, 501.	Winnens, 239.	Zacher (Georges), 84, 213.
Wakely (Charles), 84.	Wendte, 60.	Wishard (L. D.), 315	Zahn, 509, 510, 511
Waldeyer, 42, 44	Werner (Alf.), 502.	Wollenborg (A.), 189.	Zamenhof, 367, 369, 370.
Wallaardt - Sacré (commandant), 376.	Werthmann, 91, 171.	Wright - Sewaal (M ^{me}), 553.	Zerboglio (A.), 84.
Wallace (Roger), 376, 377, 378.	Westergaard (Harald), 213.	Wu - Lien - Ten, 446, 447.	Zeus (Ernest), 378.
Wallbröhl (Zeno), 91.	Weymann, 376, 377	Wurzberger, 509.	Zimmermann (P.), 552.
Walther, 212.	Weyprecht, 180.	Wyllie, 256.	Zipemowsky (C.), 224.
Washington, 17.	White (Andrew D.), 410.	Y	Zolotaref (général), 506.
Weber, 257.	Wiener (O.), 140.	Yao-Si-Eiou, 470.	Zoricic (Milavan), 506.
	Wilbur Wright, 376.		

IV. — Table alphabétique cumulative des matières (1).

A	
Académie, Ass. I. : IV, 41.	Alcoolisme, abolitionnistes : I, 593 ; III, 76 ; Bur. I. : II, 339 ; Comité I. d'étude : III, 77 ; Cg. I. : II, 335 ; IV, 83 ; Croix-Bleue : III, 265.
Académie de droit intern. : I, 215 ; II, 107 ; IV, 221.	Aliénés, Cg. I. d'assistance : IV, 544
Accidents du travail, Cg. méd. : I, 524 ; Cg. techn. : I, 287 ; II, 349.	Alimentation, Cg. I. des ouvriers chrétiens : III, 77.
Acétylène, production mondiale : I, 521.	Allemagne, France et Grande-Bretagne : III, 137.
Acide carbonique, syndicat I. : I, 577.	Allemagne et France, tension : IV, 63.
Acier, commerce d'exportation : III, 259.	Allemagne et Grande-Bretagne : I, 35 ; III, 251.
Acier, consommation : I, 128 ; trust international : I, 511 ; III, 259.	Alliance I. pour le suffrage des femmes : III, 78.
Actuaires, Cg. I. : I, 270 ; II, 146.	Alpinisme, médaille d'or I. : III, 74.
Aéronautique, Cn. I. de la carte : IV, 472 ; Cg. I. : IV, 112, 469 ;	Aluminium, cartel I. : I, 579 ; II, 107.
Expos. I. : I, 647 ; Fédérat. I. : III, 188, 579 ; IV, 375.	Aluminium, prod. et consomm. I. : IV, 440.
Aéroplane, sécurité : III, 361 ; vols internationaux : III, 361.	Aménagement scolaire, Expos. I. : I, 643.
Afrique, œuvre des missions : III, 151 ; régime des spiritueux : I, 93.	Américanistes, Cg. I. : I, 133 ; II, 175.
Agence de voyages internationaux : III, 71.	Amérique et Europe : IV, 5.
Agents d'assurances, Cg. I. : I, 598.	Amérique latine, formation : II, 5.
Agents de publicité : III, 186.	Anarchistes, Cf. I. : I, 111.
Agriculture, Cf. américaine de défense : IV, 540 ; Cg. I. : I, 289 ; II, 180 ; groupe interparlementaire : III, 367 ; Institut I. : I, 250, 429 ; météorologie : III, 181.	Angles, unités : IV, 125.
	Anthropologie préhistorique, Cg. I. : I, 131, 536 ; II, 174 ; Cf. I. : III, 88.
	Anthropométrie, unification des mesures : III, 68.

(1) Les abréviations employées dans cette table sont les mêmes que celles indiquées en tête du calendrier, p. 561.

- Antialcoolisme, Rn. I. : IV, 533.
 Arbitrage, cour permanente I. : I, 105 ; III, 454.
 Arbitrage entre commerç. étrangers : IV, 336.
 Arbitrage obligatoire :
 États-Unis, France : I, no.
 États-Unis, Grande-Bret. : I, 110.
 Archéologie, Cg. I. : I, 618.
 Archéologie préhistorique, Cg. I. : I, 131, 536; II, 174.
 Architectes municipaux, Ass. I. : IV, 371.
 Argentine, capitaux étrangers : III, 437 ; Immigration : IV, 61.
 Armée du Salut : I, 575.
 Art, Cg. I. : I, 140, 290; III, 466; IV, 371.
 Art, histoire, Cg. I. : I, 427.
 Artistes, protection int. : II, 201 ; III, 82.
 Arts décoratifs modernes, Expos. I. : I, 647.
 Arts du travail, Expos. I. : I, 643.
 Arts du vêtement, Expos. I. : I, 646.
 Arts graphiques, Expos. I. : I, 645.
 Assainissement, habitations, Cg. I. : I, 607; II, 456.
 Assistance aux aliénés, Cg. I. : IV, 544.
 Assistance aux émigrants, Cf. I. : IV, 89.
 Association I. des Académies : IV, 4L
 Association littéraire et artistique : III, 456 ; IV, 99.
 Associations Internationales :
 Commission intern. : I, 148
 Dédoublement : II, 404.
 Régime juridique : I, 488.
 Siège : IV, 59.
 Associations juridiques : I, 69.
 Associations touristes, Cg. I. : II, 187.
 Assurance, accidents de mer : II, 158.
 Assurance, agents, Cg. I. : I, 598.
 Assurance incendie : I, 599.
 Assurance maritime, Ass. I. : I, 599.
 Assurance ouvrière : I, 583.
 Assurances étrangères, Russie : I, 513.
 Assurances sociales, Cf. I. : I, 419 ; II, 68.
 Assurance transport : II, 111.
 Assurance vie, comptabilité : I, 318.
 Astronomie, mesure sidérale : III, 158.
 Auteurs, protection intern. : II, 201.
 Automobiles, importation au Brésil : IV, 338 ; en Russie : III, 357.
 Automobilisme de Belgique vers l'étranger : III, 359.
 Aveugles, librairies pour : III, 447.
 Aviation : I, 343 ; Cé. juridique I. : III, 454 ; concours Pékin-Paris : I, 255 ; droit internat. : I, 221 ; progrès en 1913 : IV, 530; randonnée de Brindejone : IV, 78 ; records : III, 361 ; règlement du trafic : IV, 334.
 Aviculture, Féd. I. : IV, 256.
 Aviron, Fédération I. : III, 194 ; IV, 265.
 Avoine, production mondiale en 1911 : I, 586 ; II, 329.

B

- Bains populaires, Cg. I. : I, 134, 286 ; II, 177.
 Baisse des rentes : II, 105, 420.
 Balkans : III, 227 ; statistique des guerres : IV, 442.
 Baltique, Cf. I. : I, 111, 244.
 Bananes, consomm. mondiale : IV, 193 ; product. mondiale : IV, 193.
 Banques d'émission, comité internat. : I, 175 ; situation (1912.09) : II, 419 ; (1913) : IV, 438.
 Bataille de Waterloo : I, 242.
 Bateaux de pêche et câbles sous-marins : IV, 539.

- Bâtiment, Cg. I. : I, 139 ; II, 186 ; IV, 264 ; Fn. I. : III, 123.
- Belgique, commerce extérieur : IV, 523 ; entreprises à l'étranger : IV, 66 ; étrangers : IV, 434.
- Belgique dans le mouvement I. : III, 123.
- Beurre en Égypte, Importation : IV, 73.
- Bière, production mondiale : II, 331.
- Blé, production mondiale : III, 342.
- Blessés, Cg. I. pour le soulagement : III, 565.
- Bois, Cg. I. des travailleurs : IV, 536.
- Boy-Scouts, Rn. I. : IV, 548.
- Brésil, immigration : IV, 328 ; importation d'automobiles : IV, 338.
- Brevet d'invention internat. : I, 241, 582.
- Bruit inutile, Ass. I. : III, 462.
- Budget intern. des Unions I. : II, 315.
- Budgets militaires, 1911 : I, 576.
- Bureau moderne, Expos. I. : I, 644.
- C**
- Câbles, protection des navires poseurs : IV, 346.
- Câbles sous-marins, détérioration : IV, 539.
- Cacao, culture : IV, 203.
- Café, entente I. contre la cherté : IV, 195.
- Calendrier des réunions intern. : I, 143, 293, 619 ; II, 463 ; III, 581 ; IV, 561.
- Calendrier, unification : III, 334.
- Calendrier universel : I, 394.
- Canal de Panama : I, 113, 236, 516 ; II, 116, 323 ; concurrence avec Suez : III, 550.
- Canal de Suez, concurrence avec Panama : III, 550 ; mouvement : I, 514.
- Canada, Importations : IV, 444.
- Canaux maritimes, neutralité : I, 233.
- Canne à sucre, récolteur : IV, 530.
- Caoutchouc, Cg. I. : II, 184 ; commerce mondial : II, 423 ; marché mondial, IV, 71.
- Capitaux américains en Espagne : I, 498.
- Capitaux belges à l'étranger : III, 546.
- Capitaux, circulation I. : IV, 64.
- Capitaux étrangers en Argentine : III, 437 ; en Russie : IV, 65.
- Carat métrique I. : III, 156.
- Carte aéronautique, Cn I. : I, 541 ; IV, 472.
- Carte du monde au 1,000,000^e : I, 400.
- Cartel intern. des rails : I, 391.
- Cartel intern. de la navigation (Baltique et Mer Blanche) : I, 244.
- Catholicisme, développement mondial : I, 379.
- Catholiques, Cl. I. des Ligues féminines : IV, 365.
- Chambres de commerce, Cè permanent : III, 567 ; Cg. I. : I, 129, 274 ; II, 165 ; III, 177.
- Chambre de commerce I. du Brésil : III, 66.
- Chambres de commerce anglaises : IV, 69.
- Chambres de commerce italiennes : IV, 192.
- Charbon, limitation int. : II, 418 ; III, 153 ; production et consommation : II, 427 ; réserves mondiales : IV, 527.
- Chemin de fer, Afrique du Nord : II, 115 ; Europe : IV, 341 ; statistique mondiale (1906-1910) : II, 116.
- Chemins de fer, activité (1912) : II, 425 ; Cg. I. : II, 170 ; trust sud-américain : I, 510 ; Union technique : I, 269.

- Chemins de fer d'intérêt local, Cg. I. : I, 539.
- Chemins de fer internationaux : II, 111 ; (Brésil-Uruguay) : III, 444 ; (Tehuantepec) : I, 585 ; (Transibérien) III, 442 ; (Transmondial) : II, 322.
- Chèque postal intern. : II, 249.
- Chèque, unification : I, 171.
- Cherté de la vie, Cf. I. : I, 96 ; III, 295.
- Cherté du café : IV, 195.
- Chimie appliquée, Cg. I. : I, 425 ; III, 186.
- Chimie, Ass. I. : I, 535 ; Institut I. : I, 116, 517 ; grandeurs : IV, 157.
- Chimistes du cuir, Cf. I. : II, 459.
- Chimistes espérantistes : III, 157.
- Chine, commerce extérieur : IV, 340 ; révolution : I, 153.
- Chine, Russie et Mongolie : III, 242.
- Chômage, assurance chez les graveurs de musique : IV, 187 ; chez les fourreurs-pelletiers : IV, 186.
- Chômage, Cg. I. : I, 123 ; II, 66 ; III, 267 ; statistique : IV, 212.
- Christianisme libéral : IV, 60.
- Christianisme progressif, Cg. I. : III, 367.
- Cidres, Cg. I. : IV, 557.
- Cinématographie, Cg. I. : I, 141 ; III, 578.
- Circulation I. des capitaux : IV, 64.
- Circulation monétaire, Europe : I, 387.
- Circulation routière, Cn I. : IV, 225.
- Cité I. : IV, 53.
- Classification douanière : I, 184.
- Clause compromissoire : I, 105.
- Clubs cosmopolites : I, 371, 584.
- Code aéronautique : I, 415.
- Code antituberculeux : II, 429.
- Code des vœux des Cg. : IV, 303.
- Code syndical international : I, 478.
- Codex alimentarius : I, 110.
- Codification panaméricaine : I, 526.
- Colonial, Cg. I. : IV, 86.
- Colonisation, Institut I. : I, 260 ; III, 266.
- Comité juridique panaméricain : I, 526.
- Comité maritime intern. : I, 125 ; II, 418, 444 ; III, 525.
- Commémoration I. de Shakespeare : IV, 80.
- Commerce européen : II, 422.
- Commerce international : Allemagne : III, 352. Allemagne, France : II, 318. Allemagne, Grande-Bretagne : III, 251. Belgique : IV, 523. Belgique, Grande-Bretagne : I, 514. Bulgarie : III, 258. Chine : IV, 340. États-Unis : I, 393 ; III, 258, 354. France, Grande-Bretagne : IV, 445. Grande-Bretagne : III, 351. Roumanie : IV, 338. San Francisco : II, 422.
- Commerce international (1910) : II, 113 ; (1911-1912) : III, 257 ; origine des produits : II, 111 ; ports : I, 394.
- Commerce panaméricain : II, 111.
- Commerce, solution arbitrale des conflits : IV, 336 ; statistique I. : IV, 275, 432 ; table des débouchés : IV, 70.
- Compagnies brêmoises de navigation : III, 358.
- Compagnies de navigation, ravitaillement : IV, 342.
- Concentration des organismes I. : III, 97.
- Conciliation internationale : I, 505 ; II, 277 ; IV, 415.
- Concours internationaux : Appareils mécaniques agricoles : III, 359. Aviation, Pékin-Paris : I, 255.

- Construction d'un club à Montevideo : III, 555.
 Gordon-Bennett, ballons sphériques : II, 129.
 Monument à Rio Branco : III, 448.
 Protection des ouvriers : III, 244.
 Tracteurs agricoles : II, 431 ; IV, 345.
 Violon : I, 588.
 Conférence anglo-allemande, Londres : I, 576.
 Conférence centrale américaine : III, 268 ; IV, 538.
 Conférence de la Paix : I, 217 ; ratifications : I, 580 ; III, 269.
 Conférence sanitaire I. : I, 266.
 Conférences gouvernementales : I, 74.
 Congo, Bassin conventionnel : I, 227 ; droit de préemption : I, 228.
 Congrès, Code des vœux : IV, 303.
 Congrès I., calendrier : I, 143, 293, 619 ; II, 463 ; III, 581 ; IV, 561.
 Congrès mondial (1913) :
 Compte rendu : III, 489.
 Lettre d'invitation : II, 193.
 Programme : II, 195 ; III, 391.
 Questionnaire : II, 473.
 Renseignements : III, 287.
 Conseiller américain près du gouvernement chinois : III, 434.
 Constantes chimiques, physiques et techniques : II, 426.
 Constantinople, rôle économique. : II, 321.
 Construction, Expos. I. : I, 551.
 Convention de La Haye (1907) : I, 580.
 Convention sucrière, Grande-Bretagne : I, 513 ; Italie : I, 582.
 Coopération agricole : IV, 189 ; enquête internationale : I, 510 ; statistique : II, 98.
 Coopération, en général : I, 22 ; Cg. I. : III, 169 ; mouvement pacifiste : I, 77.
 Coopératives agricoles, Ass. I. : I, 263.
 Corda Fratres : I, 129.
 Corée, étrangers : IV, 435.
 Coton, Cg. I. : III, 577 ; production mondiale : II, 123.
 Couleurs, unification : I, 117.
 Cour d'arbitrage : I, 105.
 Conflit franco-italien : I, 106, 235 ; III, 546.
 — italo-péruvien : I, 235.
 — russo-japonais : I, 236.
 — russo-turc : I, 235 ; II, 317.
 Cours de vacances, Iéna : IV, 337.
 Cours pour étrangers : III, 254.
 Courtiers d'assurance, Cg. I. : I, 598.
 Coût de la vie, Cf. I. : III, 295.
 Crises : II, 316, 365.
 Croix-Blanche : I. no.
 Croix-Bleue : III, 265.
 Croix-Rouge, Cé. I. : IV, 542 ; Cf. I. : III, 172 ; Exposition I. : I, 552 ; rôle dans les Balkans : III, 532.
 Cuivre, rôle mondial : I, 397 ; consommation (1907-1911) : II, 433.
 Cyclisme, Un. I. : III, 95, 469.
 Cynologie, Fn I. : I, 424.
- ## D
- Dardanelles, fermeture : I, 242.
 Débouchés commerciaux, table : IV, 70.
 Défense agricole, Cf. américaine : IV, 540.
 Délimitation des frontières, Cn I. : I, 265.
 Démographie, Cg. I. : I, 135.
 Denrées périssables, trafic intern. : I, 253.
 Dépenses navales : II, 102.
 Dermatologie, Cg. I. : I, 538.

- Désertion des campagnes, Enquête I. : IV, 435.
- Détenteurs de fonds étrangers : IV, 329.
- Détention de biens immobiliers au Japon : III, 347.
- Détroits, neutralité : I, 233.
- Dettes ottomane, participations étrangères : IV, 191.
- Dettes des principaux États : I, 389 ; IV, 519.
- Deutsche Bank : III, 435.
- Die Brücke : III, 451.
- Diplômes universitaires : I, 110.
- Documentation éducative, Bur. I. : I, 523 ; II, 133.
- Documentation internat. : I, 317.
- Documentation scolaire : III, 149.
- Dotation Carnegie, Bur. européen : I, 406.
- Douanes, automobiles : IV, 225 ; facilités : III, 154 ; nouveau tarif américain : III, 545 ; réglementation, Cg. I. : I, 441.
- Droguistes, Fn. I. : II, 185.
- Droit aéronautique, Cn. I. : I, 415 ; IV, 354 ; réglementation : IV, 68.
- Droit de la mer : III, 525.
- Droit international, en général : II, 387 ; Académie I. : I, 215 ; IV, 221 ; Ass. I. : I, 414 ; Institut I. : I, 265 ; II, 336 ; poursuite des infractions : III, 346 ; Union catholique : I, 526.
- Droit maritime : III, 347 ; Cé I. : I, 125, 418 ; II, 444 ; III, 525.
- Droit panaméricain, Cé I. : I, 526.
- E**
- Échange d'élèves : III, 446.
- Échange de professeurs : I, 102.
- Échanges, service I. : III, 313.
- Éclairage, Cn. I. : IV, 549.
- École, documentation : III, 149.
- Écoles du Dimanche, Cg. I. : IV, 547.
- Écoles, hygiène, Cg. I. : I, 600.
- Économie mondiale : I, 556.
- Économie politique : I, 553.
- Écueils, repérage : II, 126.
- Éditeurs, Cg. I. : II, 184 ; III, 387 ; IV, 262.
- Éducation familiale, Cg. I. : IV, 229.
- Éducation morale, Cg. I. : I, 128, 532 ; II, 85.
- Éducation physique, Cg. I. : I, 419 ; II, 161 ; III, 64, 458 ; Cg. socialiste I. : III, 377 ; Exposit. I. : III, 207.
- Éducation populaire, Cg. I. : I, 127, 273 ; II, 159 ; III, 173.
- Église Luthérienne, Cf. U. : IV, 212.
- Egypte, importation de beurre : IV, 73 ; législation I. : IV, 477.
- Élasticité, terminologie : IV, 489.
- Électriciens anglo-français, Cg. : IV, 110.
- Électricité, grandes entreprises : III, 260.
- Électroculture, Cg. I. : II, 181.
- Électrologie médicale, Cg. I. : II, 289.
- Électrotechnique, Cn. I. : III, 185.
- Élevage de la volaille, Assoc. internationale : I, 540.
- Emballage, Expos. I. : III, 479, 484.
- Embryologie, Institut I. : IV, 550.
- Emigrants, Cf. I. d'assistance : IV, 89.
- Emigrants, protect. soc. : I, 594.
- Emigration, en général : III, 45 ; Cf. I. : I, 261 ; italienne : I, 508 ; II, 101, 416 ; portugaise en 1911 : IV, 328 ; statistique : II, 312 ; vers l'Amérique du Sud : II, 415 ; vers l'Argentine : I, 383 ; IV, 61.
- Émissions (1911) : I, 508 ; Allemagne : II, 420 ; Londres : III, 61.

- Émissions étrangères, France : II, 104 ; Londres : I, 389.
- Employés, Fn I. : I, 525.
- Emprunt chinois : I, 157 ; II, 103.
- Énergétique sociale, Concours I. : IV, 185.
- Énergies, unités : IV, 147.
- Enfance, protection, Cg. I. : I, 597 ; IV, 165.
- Enfance du premier âge, Rn. du Bureau I. : IV, 545.
- Enseignement commercial, cours internationaux : I, 243 ; III, 178, 349 ; IV, 422 ; Exposition : III, 475.
- Enseignement mathématique : I, 532 ; II, 452.
- Enseignement médical complémentaire : II, 455.
- Enseignement ménager, Cg. I. : II, 164, 343.
- Enseignement moyen, Bur. I. : I, 419 ; Cg. I. : III, 461 ; Enquête I. : III, 155.
- Enseignement, unif. des termes : IV, 175.
- Ententes ouvrières I., légalité : III, 341.
- Entomologie, Cg. I. : I, 537.
- Entreprises à l'étranger : III, 439.
- Entreprises belges à l'étranger : IV, 66.
- Éphémérides astronomiques, Cf. I. : I, 279 ; III, 379.
- Epilepsie, Rn. I. : I, 137 ; Cg. I. : III, 89.
- Équivalence des diplômes : I, 110.
- Esclaves, Bur. I. de la traite : III, 375.
- Escompte mondial : I, 386.
- Espagne, capitaux américains : I, 498.
- Espéranto, Ass. U. : III, 462 ; Cg. I. : I, 563 ; II, 172 ; IV, 366 ; physiciens et chimistes : III, 157 ; réunions I. : IV, 548 ; semaine internat. : II, 349 ; service postal internat. : I, 248.
- Essai des matériaux, Cg. I. : II, 457 ; III, 183.
- Étalon de lumière : I, 116.
- Étalon intern. de radium : I, 249, 517.
- États du N.-O. de l'Europe, leur rôle intern. : IV, 62.
- Ethnographie documentaire : I, 317.
- Ethnologie, semaine int. : II, 454.
- Étoupe, Cg. I. des filateurs : IV, 461.
- Étrangers à Paris : II, 29 ; en Belgique : III, 55 ; IV, 434 ; en Corée : IV, 435.
- Étudiantes étrangères à Genève : III, 64.
- Étudiants chrétiens. Féd. U. : IV, 314.
- Étudiants, Cg. américain : III, 273 ; Cg. I. : I, 129 ; II, 452 ; IV, 101 ; rapprochement : I, 392.
- Étudiants étrangers, Allemagne : III, 441 ; Belgique : II, 409 ; III, 235 ; France : III, 349.
- Étudiants sud-américains, Cg. I. : II, 452.
- Eucharistie, Cg. I. : II, 134.
- Eugénisme, Cg. I. : I, 258.
- Europe et Amérique : IV, 5.
- Expansion commerciale, cours I. : I, 243.
- Expansion économique, cours I. : IV, 422.
- Expansion française : II, 416.
- Exploitation rationnelle du globe : III, 58.
- Exploration de la mer, Cf. I. : I, 269 ; III, 170.
- Exploration des contrées polaires : IV, 179.
- Exportation, œufs : IV, 194 ; phosphates tunisiens : IV, 192 ; viande de bœuf congelée : IV, 73.
- Exportation mondiale : II, 321.
- Expositions, Comité permanent : I, 607 ; Cf. I. : II, 176.
- Expositions connexes : I, 647.

- Expositions internationales : I, 543 ; III, 195 ; statistique : III, 160.
- Expositions spéciales : I, 643 ; III, 195, 472.
- Expositions universelles :
- Dunkerque (1912) : I, 550.
- Gand (1913) : I, 545, 591, 627 ; III, 163, 471.
- San Francisco (1915) : I, 209, 547, 633.
- Tokio : I, 642.
- F**
- Falsification des denrées alimentaires, Cg. I. : III, 171.
- Fédération abolitionniste I. : I, 593 ; III, 76.
- Fédération dentaire I. : I, 538 ; II, 349.
- Fédération d'instituteurs, Bur. I. : I, 273, 600 ; II, 341 ; III, 174.
- Fédération pharmaceutique I. : I, 288.
- Fédérations I. professionnelles, Cf. des secret. : IV, 352.
- Féminisme, Cg. I. : I, 131, 277 ; III, 179 ; IV, 242 ; Conseil I. : II, 119 ; III, 274 ; IV, 240 ; droit de suffrage : III, 78 ; Ligues catholiques, Cl. I. : IV, 365 ; protection I. en mer : IV, 45.
- Fermières, Cg. I. : I, 423.
- Filateurs de lin et d'étoupe, Cg. I. : I, 426 ; III, 388, 576 ; IV, 461.
- Finance internationale : III, 58.
- Finances balkaniques : II, 288.
- Flotte marchande du monde : I, 115 ; III, 259.
- Fonctionnarisme I. : IV, 336.
- Fonds d'État, leur marché : I, 105 ; baisse mondiale : II, 420.
- Fonds étrangers, détenteurs : IV, 187, 329.
- Fonte, concurrence de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne : IV, 442 ; consommation : II, 128 ; production : II, 326.
- Forestier, Cg. I. : III, 281.
- Forêt, Cg. I. : IV, 460.
- Formats de papiers : IV, 133.
- Fortune mobilière du monde : IV, 520.
- Fourreurs-Pelletiers, statist. du chômage : IV, 186.
- Français, Cg. I. pour l'extension du : IV, 102.
- France, Allemagne et Grande-Bretagne : III, 137.
- France et Allemagne, tension : IV, 63.
- France et Grande-Bretagne, commerce : IV, 445.
- France et Italie, Comité : IV, 93.
- France, politique extérieure : IV, 436.
- Fraudes alimentaires : I, no.
- Froid, Ass. I. : III, 383 ; IV, 253 ; Cg. I. : I, 609 ; III, 91, 574 ; Exposit. : III, 479.
- Froment, production mondiale : I, 586 ; II, 328.
- Frontières, Cn. I. de délimitation : I, 265.
- G**
- Gaz, Exposition I. : III, 205.
- Gazoline, prix pour un succédané : **IV, 448.**
- Génétique, Cf. I. : III, 569.
- Géodésie, Cf. I. : II, 146.
- Géographie, Cg. I., programme sommaire : I, 291.
- Géologie, Cg. I. : II, 173.
- Georgiste, Cg. hispano-américain : III, 269.
- Glaceries, Un. I. : III, 344.
- Gordon-Bennett, concours ballons sphériques : II, 129.

- Grande-Bretagne, Allemagne et France : III, 137.
 Grande-Bretagne et Allemagne : I, 35 ; III, 251.
 Grande-Bretagne et France, commerce : IV, 445.
 Grande-Bretagne, grève des mineurs : I, 103 ; retrait de la convention sucrière : I, 513.
 Grandes villes : II, 311.
 Grands hôtels, C^{ie} I. : III, 162.
 Grands magasins : II, 114.
 Graveurs de musique, assur.-chômeur : IV, 187.
 Grève générale, Suède, aide I. : II, 313.
 Grève, mineurs anglais : I, 103.
 Guerre des Balkans, statistique des morts : IV, 442.
 Guerre italo-turque : I, 384.
 Gynécologie, Cg. I. : I, 423.
- H**
- Habitations, assainissement, Cg. I. : I, 607 ; II, 456.
 Habitations ouvrières, Cg. I. : I, 123 ; III, 453.
 Hausse des prix : II, 107.
 Heure, Cf. I. : II, 43.
 Histoire, Cg. des sciences de l' : III, 284.
 Histoire de l'art, Cg. I. : I, 427.
 Histoire de la science et organ. I. : IV, 27.
 Histoire de l'humanité : III, 448.
 Histoire des religions, Cg. I. : I, 121, 412.
 Hommage I. à Clémence Royer : III, 73
 Hommes d'affaires et tension politique : IV, 63.
 Horticulture, Cg. I. : II, 352 ; IV, 112.
 Hôtels, industrie des : III, 261.
- Houille, limitation internat. : II, 418 ; production et consommation : II, 427 ; production mondiale : IV, 439.
 Huiles, Comité I. de défense : I, 289.
 Hygiène, Cg. I. : I, 135.
 Hygiène publique, Cf. I. : I, 266.
 Hygiène scolaire Cg. I. : I, 127, 600 ; III, 377.
 Hygiénistes municipaux, Ass. gén. : IV, 371.
- I**
- Immigration au Brésil : IV, 328 ; au Maroc : IV, 328 ; statistique : II, 312.
 Importation, automobiles au Brésil : IV, 338 ; beurre en Egypte : IV, 73 ; canadienne : IV, 444.
 Importation mondiale : II, 321.
 Imprimés, statistique : II, 413.
 Incendie, Expos. I. : I, 551.
 Indemnités chinoises : III, 56.
 Industrie chimique du cuir : II, 459.
 Industrie graphique, Exp. I. : III, 199, 201.
 Industrie hôtelière en Europe : III, 261.
 Industrie huilière, C^e I. : I, 289.
 Industrie, Institut I. : II, 316.
 Industrie laitière : III, 95.
 Industrie textile, syndicats chrétiens : II, 143.
 Ingénieurs-Conseils, Cg. I. : III, 465 ; IV, 252, 554.
 Ingénieurs municipaux, Ass. gén. : IV, 371.
 Institut chimique intern. : I, 116, 517.
 Instituteurs, Bur. I. : IV, 100 ; Fn. I. : I, 273, 600 ; II, 341 ; III, 174 ; IV, 233.
 Instituts internationaux, Chine : III, 241 ; franco-américain : III, 241 ; franco-espagnol : III, 452.

- Institut vulcanologique I. : IV, 250.
- Internationale ouvrière et la paix : II, 283.
- Internationalisme : I, 9 ; I. et militarisme : III, 544 ; I. et syndicalisme : I, 455 ; I. et tuberculose : I, 501.
- Italie et France, Comité : IV, 93.
- Italie, retrait de la convention sucrière : I, 582.
- J
- Jeunes filles, protection : II, 340.
- Jeunes gens, unions chrétiennes : III, 168.
- Jeunesse universitaire : II, 93.
- Jeux olympiques (Stockholm) : I, 118, 521.
- L
- Laine, production mondiale : II, 125.
- Laiterie, industrie : III, 95.
- Langue auxiliaire intern. : I, 536.
- Langue française, Cg. I. pour l'extension : IV, 102.
- Latin, prononciation : III, 87.
- Législation comparée, Cg. I. : I, 263.
- Législature I. en Egypte : IV, 477.
- Lettre de change, Cf. I. : I, 269.
- Librairie allemande à l'étranger : II, 431.
- Librairies pour aveugles : III, 447.
- Libres croyants, Cg. I. : III, 367.
- Libre pensée, Cg. I. : I, 413 ; II, 335 ; IV, 209, 349.
- Lignes ferrées internat. : I, 111, 585 ; II, 322.
- Ligue franco-allemande : III, 562.
- Ligues catholiques féminines, Cl. I. : IV, 365.
- Ligues sociales d'acheteurs, Cf. I. : IV, 94.
- Lin, Cg. I. des filateurs : IV, 461 ; production mondiale (1912) : I, 586 ; II, 329.
- Liqueurs, Cg. I. : IV, 557.
- Lithographes, Cg. I. : IV, 218.
- Littérature, influence au point de vue I. : III, 209 ; protection : III, 82.
- Livres, exportation : II, 431 ; Expos. I. : I, 645 ; III, 201.
- Locomotives, accroissement du poids : IV, 345.
- Loetschberg, ligne du : IV, 74.
- Longueurs, unités : IV, 127.
- Lutte I., contre la peste : IV, 446 ; contre les maladies des plantes : IV, 202 ; contre les rats : IV, 199.
- M
- Machinisme agricole : I, 587.
- Maçonnerie, Rn. I. : II, 341 ; IV, 547.
- Maïs, production mondiale (1912) : I, 586 ; II, 329.
- Maladies des plantes, Cf. I. : III, 385 ; lutte I. : IV, 202.
- Maladies mentales, Cg. I. : III, 89.
- Maladies professionnelles, Cg. I. : I, 608.
- Maladies universelles : II, 429.
- Manganèse, production mondiale (1912) : II, 428.
- Marchés économiques : II, 365.
- Maroc, immigration : IV, 328.
- Marques de fabrique, unification : I, 187.
- Masse, unité de : IV, 141.
- Matériel scolaire, Expos. I. : I, 643.
- Mathématiciens, Cg. I. : I, 421, 606 ; II, 173, 452.
- Mécénat : II, 414.
- Médecine, Ass. I. de perfectionnement : I, 421 ; IV, 251 ; Cg. américain : III, 277 ; Cg. I. : I, 133, 281 ; Cg. I. de presse : IV, 104 ; terminologie internat. : I, 518 ; IV, 379.

- Mer Blanche, Cf. I. : I, 111, 244.
 Mer, droit de la : III, 525.
 Merveilles du monde : III, 429.
 Mesure du temps : III, 421 ; IV, 123.
 Mesures, système : III, 5.
 Métallurgie, Cg. I. des ouvriers : IV, 449.
 Météorologie agricole : III, 181.
 Météorologie, observations I. : III, 67 ; transmission radiotélégraphique : I, 395 ; IV, 526.
 Météques : II, 29.
 Méthodes d'analyse, produits alimentaires, unification : II, 442.
 Méthodes sucrières, unification : I, 540.
 Mètre, son adoption : I, 392 ; III, 5. 552.
 Migrations humaines : III, 45.
 Militarisme et internationalisme : III, 544.
 Minerai de fer, réserves mondiales : II, 325.
 Mineurs anglais, grève (1912) : I, 103.
 Mineurs, Cg. I. : I, 413 ; II, 141 ; III, 368 ; IV, 216.
 Missions d'Afrique, œuvre I. : III, 515.
 Mobilier de bureau, Expos. I. : I, 644.
 Modes, Expos. I. : I, 646.
 Mongolie, Russie et Chine : III, 241.
 Monopole des assurances, Italie : I, 237.
 Monorail Nice à Monte-Carlo : I, 399.
 Mortalité infantile : III, 434.
 Motoculture, Cg. I. : IV, 258, 555.
 Motocyclisme, Fn. I. : II, 461.
 Mouvement I. en Belgique : III, 123.
 Mouvement pacifiste : I, 61 ; II, 263 ; IV, 395.
 Mouvement touriste : I, 119.
 Musiciens, Cg. I. : II, 441.
 Musique, Cg. I. : IV, 462.
 Musique, sa valeur int. : II, 128.
 Mutualité, Bur. perm. I. : IV, 98 ; mutualité indépendante, Féd. I. : IV, 220 ; mutualité libre de rente, Cg. I. : III, 375 ; IV, 537.

N

- Nationalité individuelle : I, 238.
 Nationalités, Cg. U. : I, 124 ; II, 144.
 Nations, indices statistiques du progrès : IV, 324.
 Navigation aérienne : I, 221 ; réglementation : IV, 314.
 Navigation, Cn. I. des Cg. : IV, 364 ; compagnies brémoises : III, 358 ; Cg. I. : I, 130, 420, 603 ; II, 450.
 Navigation et pétrole : I, 375.
 Navigation fluviale, Rhin : II, 324.
 Navigation maritime, Cf. I. : I, 527 ; trust intern. : I, 510 ; vitesse : II, 118.
 Navigation, protect. I. des femmes sur les lignes de : IV, 45 ; ravitaillement des navires : IV, 342.
 Nègres, anthropogéographie générale : III, 553 ; dénombrement en Afrique : I, 386.
 Neurologie, Cg. I. : III, 280 ; IV, 105.
 Neutralisation des détroits et canaux maritimes : I, 233.
 Neutralité belge : I, 231.
 Neutralité Scandinave : I, 109.
 New-York, population étrangère : II, 312.
 Nitrates, consommation mondiale : II, 430.
 Nombres, unification : IV, 118.
 Nomenclature chimique : I, 535.
 Nomenclature pomologique : III, 68.

O

- Obstétrique, Cg. I. : I, 423.
 Océan, surveillance internat. : II, 109.
 Odontologie, Fn. I. : I, 538 ; II, 350.
 Œufs, Bulgarie : II, 423 ; États-Unis : II, 113 ; Grande-Bretagne : III, 549 ; Russie : II, 320.
 Œufs, exportations : IV, 194.
 Œuvre d'art, protection en temps de guerre : III, 346.
 Œuvre des gares, Cf. europ. : II, 449.
 Œuvres françaises à l'étranger : II, 416.
 Olympique, Cé. I. : III, 467 ; Médaille I. : III, 71.
 Opium, Cf. I. (1912) : I, 87 ; (1913) : IV, 538.
 Or, production mond. : II, 120.
 Organisation internationale : I, 9 ; III, 97
 Organisation I. et histoire de la science : IV, 27.
 Organismes I. publics, concentration : III, 97.
 Orge de brasserie, estim. I. : II, 127.
 Orge, production mondiale (1912) : I, 586 ; II, 328.
 Otologie, Cg. I. : I, 422 ; III, 574.
 Ouvriers chrétiens, Cg. I. d'alimentation : III, 77.
 Ouvriers de la pierre, Cg. I. : IV, 454.
 Ouvriers des services publics, Cf. I. : IV, 353.
 Ouvriers des transports, Cg. I. : III, 370 ; IV, 218 ; Fn. I. : III, 154.
 Ouvriers étrangers en Prusse : IV, 329.
 Ouvriers métallurgistes : III, 371 ; IV, 449.
 Ouvriers relieurs, Cl. I. : III, 268 ; IV, 95.
 Ouvriers selliers, Cg. I. : IV, 95, 456.
- Ouvriers typographes, Cg. I. : IV, 354.
 Ozène, enquête I. : III, 68.

P

- Pacifisme : I, 61, 209, 212, 217.
 Paix, action pacifiste (1912) : II, 263 ; 1913 : IV, 395 ; Cg. U. : IV, 81, 396 ; compte rendu : II, 272 ; III, 167 ; programme : I, 257 ; inauguration du Palais : IV, 403 ; internationale ouvrière : II, 283 ; organisation du mouvement : I, 61 ; Union interparlementaire, Cf. : IV, 410.
 Paix anglo-américaine, centenaire : III, 542.
 Palais de la Paix, inauguration : IV, 403.
 Pancelisme, Cg. I. : I, 132 ; III, 568.
 Parlement I. : IV, 69.
 Pathologie comparée, Cg. I. : I, 537 ; III, 463.
 Paysages, protection : I, 290.
 Pêcheurs d'éponges : III, 161.
 Pédagogie musicale, Cg. I. : II, 187, 460.
 Pédiatrie, Cg. I. : I, 422.
 Pédologie, faculté I. : I, 225 ; IV, 207.
 Perfectionnement scientifique, Ass. intern. : I, 421.
 Péril noir : I, 386.
 Périodiques : II, 397.
 Peste, Ci. I. : I, 268 ; III, 382 ; lutte I. : IV, 446.
 Pétrole, avenir : I, 375 ; Cn. I. : I, 616 ; lutte I. : II, 122 ; navigation : I, 375 ; production : III, 164 ; IV, 333.
 Pharmacie, Cg. I. : I, 288.
 Philatélie, Exposition I. : III, 478.
 Philosophie juridique et économique, Ass. I. : III, 453.
 Philosophie positive, Sé. I. : II, 134.

- Phosphates égyptiens : III, 260 ; tunisiens, export. : IV, 192.
- Physiciens espérantistes : III, 157.
- Physico-chimie, concours I. : IV, 197.
- Physiologie, prix I. : IV, 344.
- Physiologie sportive, Cg. I. : I, 617 ; III, 188, 467.
- Physiothérapie, Cg. I. : I, 537 ; III, 182.
- Physique, Institut I. : III, 88, 378.
- Phytopathologie, Commission univers. : II, 350.
- Pierre, Cg. I. des ouvriers : IV, 454.
- Plasmogénèse, Institut I. : I, 249.
- Pneumothorax thérapeutique : III, 91.
- Poids atomiques, Cé I. : I, 536.
- Poids et masse, unité : IV, 141.
- Poisson africain à Paris : III, 161.
- Pôles, exploration I. : IV, 179.
- Pôle Sud, découverte : I, 120.
- Politique internationale :
 Allemagne, France (Maroc) : I, 101.
 Allemagne, Grande-Bretagne : I, 100.
 Espagne, France (Maroc) : I, 106.
 Grande-Bretagne, Russie : I, 101.
 Italie, Turquie (Tripoli) : I, 102.
 Ses caractères au XIX^e siècle : III, 434.
- Politique positive, Cé. I. : IV, 323 ; concours I. : IV, 185.
- Politique, tension et hommes d'affaires : IV, 63.
- Pommes de terre, prod. mondiale : IV, 439.
- Pomologie, nomenclature : III, 68.
- Population du monde : III, 541.
- Population européenne en Tunisie : IV, 518.
- Port de Constantinople : III, 444.
- Ports, agrandissement : II, 119 ; mouvement commercial : I, 394 ; mouvement maritime : II, 324, 425.
- Portugal, emigration en 1911 : IV, 328.
- Poste, Ass. I. des employés : III, 267 ; réduction des taxes : III, 330 ; statistique intern. (1910) : I, 507 ; Union sud-américaine : I, 391 ; Un. U. : III, 253.
- Postes, Cologne-Bruxelles-Londres : II, 114 ; Martinique : III, 63.
- Potentiel, terminologie : IV, 489.
- Poulets, importation en Allemagne : III, 358.
- Pour mieux se connaître, Cg. I. : III, 561.
- Presse argentine : II, 414.
- Presse, Cg. I. : I, 257 ; Cg. I. des Associations : III, 365 ; médicale, Cg. I. : IV, 104 ; périodique, Cg. I. : I, 403 ; II, 434.
- Prévention des accidents, Cg. technique : I, 287.
- Prix I. de physiologie : IV, 344 ; Miller, odontologie : I, 538 ; Nobel (1911) : I, 98 ; (1912) : II, 307, 309 ; (1913) : IV, 499 ; pour appareils de sauvetage en mer : IV, 448 ; pour succédané de la gazoline : IV, 448 ; récolteur de canne à sucre : IV, 530 ; Van Beneden : IV, 199.
- Production mondiale, agriculture : I, 383 ; II, 328 ; aluminium : IV, 440 ; houille : IV, 439 ; pétrole : IV, 333 ; pommes de terre : IV, 439 ; soie : IV, 333 ; zinc : IV, 333.
- Produits alimentaires, commerce : II, 319 ; méthodes d'analyse : II, 442 ; III, 159.
- Propriété artistique et littéraire : II, 207 ; III, 82.
- Propriété immobilière, Cg. I. : I, 414.
- Propriété industrielle, Ass. I. : III, 79 ; Cg. I. : I, 530.
- Protection de l'enfance, Cg. I. : I, 597 ; II, 141 ; III, 270 ; IV, 165 ; Office I. : II, 79 ; Rn. de l'Un. I. : IV, 545.

- Protection des femmes en mer : IV, 45.
- Protection des œuvres d'art en temps de guerre : III, 346.
- Protection des ouvriers, concours I. : III, 244.
- Protection des paysages, Cg. I. : I, 290.
- Protection des poseurs de câbles : IV, 346.
- Protection légale des travailleurs, Ass. I. : I, 531 ; II, 68 ; III, 63, 456 ; Cf. diplom. : IV, 226, 360.
- Prusse, ouvriers étrangers : IV, 329.
- Psychiatrie, Cg. I. : III, 280 ; IV, 105.
- Psychologie, Ass. I. : II, 457 ; concours I. : IV, 197 ; expérimentale, Cg. I. : I, 404 ; sportive, Cg. I. : I, 617 ; III, 188, 467.
- Psychothérapie, Ass. I. : II, 457.
- Publicité, agents : III, 186.
- Publicité I. de l'Exposit. de Gand : III, 163.
- Q**
- Question d'Orient : I, 384.
- Quinquina, production mondiale : II, 330.
- R**
- Race nègre, Cf. I. : I, 261.
- Races, Institut I. : I, 279.
- Radicalisme français et politique extérieure : IV, 436.
- Radiologie médicale : I, 289.
- Radiotélégraphie : I, 519 ; III, 69 ; Cf. I. : I, 226, 418, 596 ; II, 293 ; météorologie : I, 395 ; IV, 526 ; pêche maritime : I, 251 ; statistique : II, 125 ; III, 70 ; transmission graphique : II, 125.
- Radium, étalon internat. : I, 249, 517.
- Rails, cartel internat. : I, 391.
- Randonnée de Brindejonec : IV, 78.
- Rapprochement franco-allemand : II, 138 ; IV, 415.
- Rapprochement universitaire : I, 392.
- Rats, Lutte I. : IV, 199.
- Ravitaillement de la Grande-Bretagne : I, 514 ; III, 65.
- Ravitaillement des navires : IV, 342.
- Ravitaillement international : I, 584.
- Réexportation, Grande-Bretagne : II, 424.
- Régime des spiritueux, Afrique : I, 93.
- Régime juridique, Ass. I. : I, 488.
- Réglementation I. du trafic aérien : IV, 68.
- Relieurs, Cf. I. des ouvriers : III, 268 ; IV, 95.
- Religions, histoire, Cg. I. : I, 121, 411.
- Rentes d'États, baisse mondiale : I, 105 ; II, 420.
- Représentation proportionnelle, Banquet I. : VI, 522.
- Républicains, Cg. I. : I, 595.
- Réserves mondiales de charbon : IV, 527.
- Révolution chinoise : I, 153.
- Revue périodiques : II, 397.
- Rhin, navigation : II, 324.
- Riz, production mondiale (1912) : I, 586 ; II, 329.
- Roumanie, commerce extérieur : IV, 338.
- Route, Cg. : I, 138, 612 ; II, 458 ; Exposit. I. : I, 552 ; III, 208.
- Russie, capitaux étrangers : IV, 65.
- Russie, Chine et Mongolie : III, 242.
- Russie, commandes à l'étranger : IV, 332.
- S**
- Salubrité, habitation, Cg. I. : I, 607.
- Sapeurs-Pompiers, Cg. I. : I, 137.

- Sauvetage, Cg. I. : III, 278.
 Sauvetage en mer, prix pour appareils : IV, 448.
 Sauvetage maritime I. : IV, 347.
 Scandinavie, rapproch. : II, 102.
 Science, histoire et organ. I. : IV, 27.
 Sciences administratives, Cg. I. : I, 126, 270 ; II, 444.
 Secours publics, Cg. I. : III, 278.
 Sécurité en mer : III, 185.
 Seigle, production mondiale (1911) : I, 586.
 Selliers, Cg. I. : IV, 95, 456.
 Semaine sociale : II, 61.
 Services publics, Cf. I. des ouvriers : IV, 353.
 Shakespeare, commémoration I. : IV, 80.
 Siège des Assoc. I. : IV, 59.
 Sionisme : III, 397.
 Ski, Ass. I. : III, 469.
 Sociétés de la Paix : I, 65.
 Sociologie, Institut I. : I, 594 ; II, 440.
 Soie, commerce : II, 320 ; production (1912) : I, 586 ; IV, 333.
 Soleil, Cg. I. de recherches : IV, 244.
 Solidarité économique : II, 365.
 Solidarité ouvrière I. : III, 342.
 Soude, industrie mondiale : IV, 204.
 Soufre, production mondiale : II, 327.
 Sourds-muets, Cg. I. : I, 531.
 Souscription I., Ch. Tellier : I, 589.
 Spiritisme, Cg. I. : I, 593 ; II, 333, 334 ; III, 366.
 Spiritueux, Cg. I. : IV, 557.
 Spiritueux en Afrique, Cf. dipl. : I, 93.
 Spitzberg, droit internat. : I, 230.
 Sports, Exposit. I. : III, 207, 485 ; psych. et phys., Cg. I. : I, 617 ; III, 188, 467.
 Statistique :
 Chômage : IV, 212.
 Commerce : IV, 275, 432.
 Congrès I. (1913) : III, 433.
 Guerres balkaniques : IV, 442.
 Immigration : I, 312.
 Imprimés : I, 413.
 Postes (1910) : I, 507.
 Progrès des nations, indices : IV, 323.
 Syndicats : III, 252.
 Télégraphes : IV, 527.
 Zootechnie : IV, 515.
 Statistique, Bureau I. : I, 507 ; Institut I. : IV, 505.
 Statistique, unification, en matière douanière : I, 507 ; en Scandinavie : I, 383.
 Sténographie, Exposit. I. : III, 198.
 Sucre, prix pour un récolteur de canne à sucre : IV, 530.
 Sucres, Cf. I. (1911) : I, 83 ; convention, retrait de la Grande-Bretagne : I, 513 ; retrait de l'Italie : I, 582 ; exportation : I, 584 ; lutte intern. : II, 432 ; production mondiale : II, 331, 433 ; trust international : I, 511 ; unification des méthodes : I, 540 ; IV, 264.
 Suffrage des femmes, AU. I. des Hommes : IV, 223.
 Suffrage des femmes : I, 483 ; II, 422, 443 ; III, 78 ; IV, 221.
 Surfaces, unités : IV, 127.
 Sylviculture, Cg. I. : III, 281.
 Symboles physico-chimiques : I, 536.
 Syndicalisme et internationalisme : I, 455.
 Syndicalisme I., Cf. : IV, 350 ; statistique : III, 252.
 Syndicat intern. d'acide carbonique : I, 577.
 Syphiligraphie, Cg. I. : I, 538.
 Système métrique : I, 392 ; III, 5, 552.

T

- Tables des débouchés commerciaux : IV, 70.
 Tarif douanier américain : III, 545.
 Tauromachie, ligue int. : II, 440.
 Taxe postale, réduction : III, 330.
 Télégraphe, Ass. I. des employés : III, 267 ; statistique mondiale : IV, 527 ; tour du monde : I, 518.
 Télégraphie sans fil, navires : I, 111, 251 ; II, 330 ; Paris-Washington : III, 446.
 Téléphone, Ass. I. des employés : III, 267.
 Téléphonie à grande distance : I, 252 ; automatique : I, 521 ; entre Grande-Bretagne et Continent : III, 442 ; postes existants : I, 519 ; sans fil : III, 555.
 Temps, mesure : III, 421 ; IV, 123.
 Terminologie du potentiel et de l'élasticité : IV, 489.
 Terminologie médicale intern. : I, 518 ; IV, 379.
 Théorie des unités : IV, 113.
 Thé, production mondiale : II, 123.
 Tourisme : I, 119 ; Cg. I. : II, 187 ; IV, 464 ; Exposition : III, 485.
 Tours civiques et sociaux en Europe : IV, 362.
 Tracteurs agricoles, concours int. : II, 431 ; IV, 345.
 Trafic aérien : I, 343 ; réglementation : IV, 68 ; régl. franco-allemand : IV, 191, 334.
 Traite des blanches, Cf. prélim. : I, 109 ; Cg. I. : II, 437 ; III, 557 ; IV, 431.
 Traite des esclaves. Bur. I. : III, 375.
 Tramway, Cg. I. : I, 539.
 Transafricain : I, 111.
 Transcaucasien : I, 112.
 Transibérien : III, 442.
 Transiranien : I, 112.
 Transpersan : I, 112.
 Transports, Cg. I. des ouvriers : III, 370 ; IV, 218.
 Transports postaux, statistique : I, 507.
 Transports rapides : I, 399.
 Travail à domicile, Cg. I. : I, 262, 595 ; II, 67.
 Travail, protection légale, Ass. I. : I, 531 ; II, 68 ; III, 63, 456 ; Cf. I. : IV, 226, 360 ; sécurité : III, 244.
 Travailleurs du bois, Cg. I. : IV, 536.
 Travaux publics, Cg. I. : I, 139 ; II, 186 ; Fn. I. : II, 389 ; IV, 264.
 Trust de l'acier : I, 511, 577 ; III, 259.
 Trust des chemins de fer sud-américains : I, 510.
 Trust maritime international : I, 390, 510.
 Trust sucrier international : I, 511.
 Trypanosomiasis : II, 429.
 Tuberculose, Cg. I. : I, 138 ; III, 464 ; code : II, 429.
 Tuberculose et internationalisme : I, 501.
 Tunisie, population européenne : IV, 518.
 Tunnel du Loetschberg : IV, 74.
 Tunnel sous la Manche : I, 398 ; II, 327.
 Tuyaux à gaz, cartel int. : II, 107.
 Typographes, Cg. I. des ouvriers : IV, 354.

U

- Unification :
 Calendrier : III, 334.
 Chèque : I, 171.
 Couleurs : II, 117.
 Classifications douanières : I, 184.
 Heure : II, 43.
 Lettre de change : I, 269.
 Marques de fabrique : I, 187.
 Mesures anthropométriques : III, 68.

- Méthodes d'analyse des produits alimentaires : II, 442 ; III, 159.
Méthodes sucrières : I, 540 ; IV, 264.
Poids et mesures : III, 5.
Statistique Scandinave : I, 383.
Statistiques douanières : I, 507.
Termes de l'enseignement : IV, 175.
Théorie des unifications : IV, 113.
Union cycliste I. : III, 95, 469.
Union des Associations Internationales :
Budget (1912) : I, 313 ; (1913) : IV, 573.
Centre architectural : I, 314.
Commission internationale (1912.04.15/16), invitation : I, 148 ; compte rendu sommaire : I, 301 ; liste des Associations représentées : I, 306 ; résolutions adoptées : I, 308 ; (1913.06.18) : IV, 571.
Congrès Mondial : II, 193, 473 ; III, 287, 391, 489.
Fondations : II, 355.
Gouvernements : II, 357.
Visite de Carnegie : IV, 267.
Union économique intern. : I, 122, 169.
Union interparlementaire : I, 72, 191 ; II, 334 ; III, 75, 263 ; IV, 410.
Union postale sud-américaine : I, 391.
Unions chrétiennes de jeunes gens : Collège I. : IV, 85 ; Cf. I. : I, 122 ; IV, 210.
Unités frigorifiques : I, 117.
Unités, théorie des : IV, 113.
Universités, nombre en Europe : III, 155 ; relations intern. : I, 392.
- V**
- Valeurs étrangères, Allemagne : III, 59 ; France : I, 388 ; III, 60 ; Londres : I, 389 ; III, 61.
- Valeurs étrangères, réglementation : III, 246.
Valeurs mobilières : IV, 520.
Vanille, production mondiale : I, 588.
Végétariens, Cg. I. : IV, 552.
Viande congelée, commerce : III, 548 ; exportation : IV, 73 ; mesures sanitaires : IV, 251.
Viandes frigorifiées, mesures sanitaires : IV, 251.
Viandes importées, Cf. I. : I, 608.
Vie internationale : I, 9.
Vie privée internationale : I, 18.
Vie publique internationale : I, 15.
Villes, Cg. I. : III, 83, 457 ; Exposition : III, 206, 472.
Villes cosmopolites : II, 415.
Vins, Cg. I. : IV, 557.
Violon, concours intern. : I, 588.
Visites internationales : III, 149.
Volaille, élevage, ass. intern. : I, 540.
Volcans, Institut I. : IV, 250.
Volumes, unités : IV, 127.
Voyageurs de commerce eu Suisse : III, 441.
Voyageurs, mouvement : I, 399.
Voyageurs transatlantiques : III, 67.
Vulcanologie, Institut I. : I, 116.
- W**
- Wagons-Lits, C^{ie} I. : III, 162.
Waterloo, commémoration int. : I 242.
- X**
- Xylographie, Expos. I. : I, 552.
- Z**
- Zinc, production mondiale : IV, 333.
Zoologie, Cg. I. : II, 455 ; III, 570.
Zootechnie, statistique mondiale : IV, 515.

ERRATA

Page 70, ligne 28, lire (42) au lieu de (2).

» 104, » 28, » *Pavie* au lieu de *Paris*.

» 229, » 15, » 341.28.3 au lieu de 351.83.

» 260, » 7, » *août* au lieu de *avril*.

» 280, » 23, » *spécial* au lieu de *général*.

» 431, » 10, supprimer *télégraphie mondiale*.

- 1913.09.21* Les troupes albanaises après un combat acharné s'emparent de Dibra.
- 1913.09.23* Garros traverse la Méditerranée en aéroplane, de Saint-Raphaël à Bizerte.
- 1913.09.25* Le Gouvernement grec procède au rappel des réservistes et les dirige sur la Macédoine.
- 1913.09.27* Les troupes albanaises pénètrent plus avant sur le territoire serbe.
- 1913.09.29* Signature du traité de paix entre la Bulgarie et la Turquie.
- 1913.09.29* Mort de l'inventeur Diesel.
- 1913.09.30* L'armée serbe repousse les troupes albanaises des diverses positions occupées par elles.
- 1913.10.01* Ismaïl Kemal et Essad Pacha expriment à la Serbie leurs regrets des incidents qui se sont produits à la frontière albanaise.
- 1913.10.01* Le Gouvernement grec mobilise sa flotte
- 1913.10.03* Vote par la Chambre des Représentants et par le Sénat américain, du nouveau tarif douanier.
- 1913.10.06* Yuan-Shi-Kaï est nommé président de la République chinoise, par 507 voix contre 179 à Li-Yuan-Hong.
- 1913.10.07* Visite de M. Poincaré, président de la République française, à la cour d'Espagne.
- 1913.10.07* Manifestation franco-allemande à Nuremberg, à l'occasion de la réunion de la Société allemande de la Conciliation internationale. MM. d'Estournelles de Constant, sénateur français, et Conrad Haussmann, député au Reichstag, y sont acclamés.
- 1913.10.09* Procès fait à Kiew, à un nommé Beilis, accusé d'avoir commis, sur un enfant, un crime rituelique.
- 1913.10.10* Publication d'un communiqué officiel comme suite aux entrevues réalisées au cours du voyage de M. Poincaré.

Les entretiens qui ont eu lieu entre le comte de Romanonès, M. Lopez Munoz et M. Pichon, et qui ont porté sur toutes les questions d'ordre politique, économique et commercial intéressant la France et

l'Espagne ont permis de constater une parfaite concordance de vues entre les représentants des deux pays. Leur politique en Afrique et en Europe se développe selon les principes posés dans les accords de 1904, 1907 et 1912 et s'inspire de plus en plus des sentiments d'entente et d'amitié cordiales qui répondent aux intérêts comme aux aspirations et aux besoins des deux peuples. Ces principes trouveront leur application toute naturelle aussi bien dans la politique générale des gouvernements de Paris et de Madrid, que dans les questions spéciales qui se rattachent à l'œuvre qu'ils accomplissent au Maroc.

1913.10.10 M. Woodrow Wilson, président des États-Unis d'Amérique, fait sauter électriquement, de son cabinet à Washington, la digue de Gamboa qui, seule, s'opposait encore à la communication des eaux de l'Atlantique et de celles du Pacifique, dans le lit du Canal de Panama.

1913.10.11 Sauvetage, grâce à la télégraphie sans fil, de la plupart des passagers et des hommes d'équipage du vapeur *Volturno*, mis en péril par un incendie.

1913.10.11 Célébration, à Parme, du centenaire de Verdi.

1913.10.14 Terrible catastrophe minière à Cardiff : elle fait plus de 400 victimes.

1913.10.17 Explosion d'un Zeppelin à Joharmistal, à 300 mètres d'altitude : les 26 occupants du dirigeable sont tués.

1913.10.18 Inauguration du monument commémoratif de la bataille de Leipzig.

1913.10.18 Remise au Gouvernement de Serbie, par le Chargé d'Affaires d'Autriche-Hongrie, d'une note verbale tendant à ce que les troupes serbes évacuent dans les huit jours, les districts qu'elles occupaient en Albanie.

1913.10.18 M. Winston Churchill prononce, à Manchester, un discours au cours duquel il propose à l'Allemagne de suspendre pendant un an la construction des cuirassés. En voici les passages essentiels :

Je n'ignore pas que plusieurs des partisans les plus loyaux du régime libéral s'inquiètent des dépenses faites pour les armements maritimes. Au cours de ces dernières années, ces dépenses ont augmenté de façon marquée; aujourd'hui, elles atteignent le point le plus haut qu'elles aient jamais atteint ; l'année prochaine, elles seront plus élevées encore. Il nous faut regarder les faits en face.

Cette augmentation n'est du reste pas chose inattendue, mais découle des programmes établis et votés au cours des années précédentes. En outre, les budgets de défense nationale ne doivent pas être considérés isolément, mais doivent être rapportés à l'ensemble des grands faits généraux de la vie du pays, à l'augmentation de sa richesse, au fardeau des impôts sur les diverses classes de la société et, enfin et surtout, en ce qui concerne la marine, à l'importance des transactions d'outre-mer.

Sous le gouvernement de M. Gladstone, en 1870 et 1880, les budgets d'armements absorbaient un tiers du revenu total de la nation. Aujourd'hui la proportion n'a que peu augmenté. Cette année-ci, par exemple, sur un budget total de 4 milliards 900 millions, nous dépensons 1 milliard 875 millions en armements, c'est-à-dire environ 5 p. c. de plus que sous le ministère Gladstone...

Il y a deux moyens de diminuer nos dépenses navales : le premier est de réduire le nombre des navires mis en chantier ; le second, de réduire leur qualité et leur puissance.

Si vous étiez à ma place, vous diriez : « Ces dépenses faites pour la marine sont épouvantables. Nous les regrettons, nous les déplorons, nous les détestons, nous les tenons en abomination ; mais nos hommes doivent avoir les outils qu'il faut pour leur travail. »

Réduire ces dépenses serait un soulagement indicible pour les finances du pays, mais il n'y a, pour aboutir, qu'un moyen unique : arriver à un accord international.

Nous n'avons pas l'intention d'évoluer dans cette direction de « vacances » d'armements maritimes, à moins que le Gouvernement allemand ne soit persuadé que nous agissons vis-à-vis de lui de la façon la plus loyale. Nous ne voulons pas avoir l'air de tenter d'obtenir des louanges pour avoir fait des propositions nettes et d'essayer en même temps de ne pas réduire nos propres dépenses.

Nos relations avec l'Allemagne sont maintenant bien meilleures sans que nous ayons pour cela perdu l'amitié qui nous unit à d'autres nations. Mais nous paraissions avoir atteint un point où les relations des grandes puissances les unes avec les autres, quel que soit le degré d'inimitié ou d'amitié auquel elles puissent arriver, sont restées sans effet sur les préparations belliqueuses.

L'offre que je fais au nom du Gouvernement, de prendre des « vacances » d'armements maritimes est fort simple. L'année prochaine, indépendamment des navires offerts par le Canada ou de leur équivalent, indépendamment de ce que pourrait requérir un changement d'équilibre en Méditerranée, nous devons mettre en chantier quatre grands bâtiments et l'Allemagne deux. Nous disons maintenant à l'Allemagne : « Si vous acceptez de reculer d'un an la mise en chantier de vos deux vaisseaux, nous reculerons, absolument de bonne foi, la construction de nos quatre navires pour une période exactement égale. » Il y aurait, par conséquent, une année entière de « vacances » en

ce qui concerne la construction de grosses unités en Allemagne et en Angleterre.

Et à la fin de l'année, toutes les puissances qui auraient adhéré à un accord de ce genre seraient tout aussi grandes, tout aussi puissantes qu'elles l'eussent été en construisant les bâtiments projetés actuellement. De plus, des centaines de millions pourraient être employés au progrès de l'humanité. Je fais cette proposition pour 1914 ou, si l'on estime qu'il est trop tard, pour 1915. Je m'inquiète peu des objections qui seront faites chez nous ou à l'étranger par les grands établissements de constructions navales. Ils doivent servir et non pas être les maîtres.

1913.10.19 Mort de Charles Tellier, inventeur du froid artificiel.

1913.10.19 Célébration à Limoges du bi-centenaire de Diderot.

1913.10.20 La Serbie fait part aux puissances du retrait de ses troupes dans une note officieuse ainsi conçue :

Quand les Albanais en grand nombre pénétrèrent, de l'Albanie sur notre territoire, incendièrent nos villages, massacrèrent la population et rencontrèrent nos troupes, des mesures furent prises de notre côté pour rejeter l'ennemi de notre territoire. A cette occasion, le Gouvernement royal, par sa manière de voir, a voulu prouver qu'il respectait les conseils et les décisions des puissances. Il a déclaré à maintes reprises que nos troupes se borneraient à défendre notre territoire et qu'elles ne feraient aucune conquête territoriale. En même temps, on a déclaré de notre côté que si nos troupes pénétraient en territoire albanais et y occupaient des positions stratégiques, ce ne serait que provisoirement et qu'elles se retireraient dès que les frontières albanaises seraient délimitées par la commission internationale et que l'ordre y régnerait d'une manière telle que le territoire serbe ne courrait plus de danger d'être violé. Cette déclaration du Gouvernement royal répond pleinement aux conseils des grandes puissances et démontre clairement l'attitude pacifique et correcte de la Serbie dans cette question. Si le Gouvernement royal a eu l'intention, dans un esprit amical et dans l'intérêt de la paix définitive, de faire une démarche auprès des grandes puissances, pour une rectification de sa frontière avec la nouvelle Albanie, c'est une preuve de plus que la Serbie a voulu, d'une manière correcte et amicale, résoudre cette question tant dans l'intérêt du Gouvernement que dans l'intérêt de l'Albanie. La Serbie a donc, par son attitude, donné une preuve suffisante qu'elle n'a pas l'intention, par une voie arbitraire ou par la force, de modifier les décisions des grandes puissances. Cependant, cette intention du Gouvernement royal, qui n'aurait touché en aucune façon les intérêts de quiconque, n'a pas encore eu le temps d'être exécutée que déjà l'Autriche-Hongrie nous adresse des reproches. L'Autriche, mécontente de la déclaration du Gouvernement serbe, a exigé, par un ultimatum, que nos troupes se

retirent de la frontière fixée par la Conférence de Londres, dans un délai de huit jours et, dans le cas contraire, elle prendra, des mesures qui réaliseront sa demande. Le Gouvernement serbe, après cette démarche inattendue, fidèle à sa politique conciliatrice et dans le désir de renouveler la preuve de son attitude correcte et pacifique, a ordonné aux troupes serbes de se retirer vers les frontières fixées par la Conférence des ambassadeurs de Londres, laissant la responsabilité de cet acte à ceux qui pensent de cette manière fortifier la conviction de l'Europe dans la paix.

1913.10.21 Une nouvelle tentative de restauration monarchique survient au Portugal, mais elle aboutit à un échec complet.

1913.10.22 Devant le tribunal de première instance a commencé, le procès contre Maximilien Brandt, ancien directeur de l'Agence Krupp, à Berlin, et contre Eccius, directeur à Essen.

1913.10.23 Catastrophe minière à Dawson (Nouveau Mexique), qui fait plus de 250 victimes.

1913.10.26 Visite de l'empereur Guillaume II à l'empereur François-Joseph.

1913.10.26 Elections générales en Italie sous le régime du suffrage étendu. Les socialistes obtiennent un million de suffrages.

1913.11.03 Acceptation officielle par le prince de Wied de la candidature au trône d'Albanie.

1913.11.05 Signature de l'accord sino-russe au sujet de la Mongolie. Cet accord vise les points suivants :

1° La Russie reconnaît que la Mongolie extérieure se trouve sous la suzeraineté de la Chine ;

2° La Chine reconnaît l'autonomie de la Mongolie extérieure ;

3° La Chine reconnaît le droit exclusif des Mongols de la Mongolie extérieure à pourvoir eux-mêmes à l'administration intérieure de la Mongolie autonome, et à régler toutes les questions commerciales et industrielles touchant ce pays. La Chine s'engage à ne pas intervenir dans ces matières. Par conséquent, elle n'enverra pas en Mongolie extérieure des troupes. Elle n'y entretiendra aucun fonctionnaire civil ou militaire et elle s'abstiendra de toute colonisation de ce pays.

Il est cependant entendu que le dignitaire envoyé par le Gouvernement chinois pourra résider à Ourga accompagné du personnel subalterne nécessaire à son escorte. En outre, le Gouvernement chinois pourra, en cas de besoin, entretenir dans certaines localités de la Mongolie extérieure, à définir au cours des pourparlers prévus dans l'article 5

du présent accord, des agents pour la protection des intérêts de ses sujets. La Russie, de son côté, s'engage à ne pas maintenir de troupes dans la Mongolie extérieure à l'exception des gardes consulaires, à n'intervenir dans aucune branche de l'administration de ce pays et à s'abstenir de coloniser ;

4° La Chine se déclare prête à accepter les bons offices de la Russie pour établir des relations avec la Mongolie extérieure, conformément aux principes énoncés et aux stipulations du protocole commercial russo-mongol du 3 novembre ;

5° Les questions qui ont trait aux intérêts de la Russie et de la Chine dans la Mongolie extérieure et qui sont créées par le nouvel état de choses dans ce pays feront l'objet de pourparlers ultérieurs.

Simultanément paraîtront les notes échangées le 5 novembre entre le ministre de Russie à Pékin et le ministre des Affaires étrangères de la Chine dont la teneur suit :

1° La Russie reconnaît que le territoire de la Mongolie extérieure fait partie du territoire de la Chine ;

2° En ce qui concerne les questions d'ordre politique et territorial, le Gouvernement chinois se mettra d'accord avec le Gouvernement russe au moyen de négociations auxquelles les autorités de la Mongolie extérieure prendront part ;

3° Les pourparlers prévus dans l'article 5 de la déclaration auront lieu entre les trois parties intéressées qui désigneront à cet effet le lieu de réunion de leurs délégués ;

4° La Mongolie extérieure autonome comprendra les régions qui étaient sous la juridiction de l'amban chinois de l'Ourga, du général tartare Ouliassoutai et de l'amban chinois de Koubdo. Étant donné qu'il n'existe pas de carte détaillée de la Mongolie et que les limites des divisions administratives de ce pays sont incertaines, il est convenu que les limites exactes de la Mongolie extérieure ainsi que la délimitation entre le district de Koubdo et le district de l'Atlas feront l'objet de pourparlers ultérieurs prévus dans l'article 5 de la déclaration.

1913.11.05 Suppression de la régence en Bavière.

1913.11.11 Premiers incidents provoqués à Saverne par l'attitude du lieutenant von Fœrstner.

1913.11.13 Signature du traité de paix entre la Grèce et la Turquie.

1913.11.22 Visite du roi Alphonse XIII d'Espagne à la cour d'Autriche-Hongrie.

1913.11.27 M. Asquith, dans un discours prononcé à Leeds, fait la déclaration suivante :

Dans les cinq dernières années qui viennent de s'écouler, les cinq

plus grandes nations du continent ont augmenté d'au moins une fois et demie leurs dépenses militaires. Le Gouvernement britannique regrette cette dérivation énorme de richesse nationale vers des terrains improductifs. Un ministre qui, en Angleterre, augmenterait de 25 francs seulement les dépenses d'armement commettrait un crime de lèse-nation s'il le faisait par sottise, par provocation ou dans un esprit de concurrence fanfaronne. Ce n'est pas à nous qu'on peut faire un pareil reproche. Notre devoir est de surveiller avec attention ce que font les autres nations et de ne jamais perdre de vue les intérêts dont nous avons la garde sur tous les points du globe. Ou me demande combien de temps va durer cet état de choses. Lors du banquet du Guild-Hall, j'ai adressé aux hommes d'État un avertissement. Vous pouvez me dire : des paroles, c'est fort bien, mais que faut-il faire?

La réponse d'un homme qui n'est ni rhéteur ni sentimental, c'est que rien d'efficace ne pourra être fait tant que la population elle-même n'aura pas forcé les grandes puissances du monde d'alléger de concert le fardeau sans cesse croissant des nouveaux impôts. L'augmentation grandissante des dettes nationales nous conduira au résultat que n'ont pu atteindre jusqu'ici ni les philosophes, ni les idéalistes. Nous saisirons toutes les occasions que nous pourrons découvrir ou faire naître, afin qu'un accord intervienne pour alléger le fardeau sous le poids duquel sont étouffés les efforts et les meilleures aspirations de l'humanité.

- 1913.12.01 M. Woodrow Wilson lit au Congrès américain, un message où, après avoir constaté les bonnes relations avec toutes les puissances, il explique l'attitude que le Gouvernement des États-Unis a prise à l'égard du Mexique.
- 1913.12.03 Chute, en France, du ministère Barthou, à l'occasion de la discussion de l'emprunt de 1,400,000,000 de francs pour couvrir les dépenses militaires.
- 1913.12.04 Vote de défiance du Reichstag, par 293 voix contre 54, à l'égard du Chancelier de l'Empire, M. Bethman Hollweg, comme conclusion à une interpellation sur les incidents de Saverne.
- 1913.12.07 Les élections, en Bulgarie, donnent la majorité aux groupes agrarien et socialiste, qui sont opposés à une politique belliqueuse.
- 1913.12.08 A une imposante majorité, la Chambre des Représentants à Washington a voté un ordre du jour qui invite le président à acquiescer à la proposition faite par M. Winston Churchill et relative à une vacance internationale dans la construction des cuirassés.

- 1913.12.11 Condamnation des recrues qui avaient révélé les faits qui se sont passés à la caserne et qui ont donné lieu aux incidents de Saverne.
- 1913.12.12 Le tableau célèbre de Léonard de Vinci, *La Joconde*, est retrouvé à Florence, entre les mains d'un nommé Vincenzo Perugia
- 1913.12.13 Imposante manifestation socialiste à Londres contre le militarisme ; y prennent la parole Jean Jaurès, Emile Vandervelde et Anatole France.
- 1913.12.15 Remise du commandement du premier corps d'armée de Turquie au général allemand Liman von Sanders. Cet événement provoque des demandes d'explications de la part des représentants de la Triple Entente.
- 1913.12.15 La Grande-Bretagne fait une proposition en vertu de laquelle serait accordée à la Grèce, sous certaines garanties, la possession des îles de la mer Egée qu'elle occupe, à l'exception d'Imbros et de Tenedos ; par contre, le Dodecanese, actuellement occupé par l'Italie, serait évacué par elle et restitué à la Turquie ; les îles qui le composent recevraient une autonomie similaire à celle accordée à Samos ; la Grèce, dans ces conditions accepterait les frontières méridionales de l'Albanie telles qu'elles ont été fixées par la Commission internationale.
- 1913.12.17 Décès du cardinal Rampolla.
- 1913.12.19 Condamnation du lieutenant von Foerstner par le Conseil de guerre de Strasbourg.
- 1913.12.24 Catastrophe dans un cinématographe à Calumet (Michigan) . Une panique y cause la mort de plus de 70 personnes, en majorité des enfants.
- 1913.12.30 Célébration au Collège de France du centenaire de Claude Bernard.

Publications de l'Office Central des Associations Internationales

(Extrait du Catalogue général)

La Vie Internationale (Revue).

Revue mensuelle publiant des études d'ensemble et des informations sur la vie et l'organisation internationales. — Paraît depuis avril 1912. — Abonnement, 25 francs par an.

Rubriques. — La Vie internationale et l'effort pour son organisation (exposé général de la question). — Calendrier des Congrès et des Expositions internationales. — Compte rendu des congrès. — Faits et Documents sur les questions d'actualité en matière d'organisation internationale. — Articles exposant l'œuvre de certaines associations et les résultats obtenus. — Articles sur la participation des divers pays au Mouvement international. (Prospectus spécial.)

L'Annuaire de la Vie Internationale.

Monographies résumant toutes les données de l'enquête permanente sur les Associations internationales. — Volume I (1908-1909), 1550 pages, 25 francs. Publ. n° 3.— Volume II (1910-1911), 2652 pages, broché 40 fr., relié 45 fr. Publ. n° 47.

Actes du Congrès Mondial des Associations Internationales (1910).

Session de 1910 : Deux volumes in—8°, 1246 pages, 10 francs. ... Publ. n° 2.
Session de 1913 : A l'impression 10 francs. Publ. n° 46.

Notice **générale sur l'Union des Associations Internationales.** Son but, son organisation, ses services et collections, la collaboration internationale, etc.

Un volume in-8°, 168 pages, 2 francs. Publ. n° 25a

Code de l'organisation internationale.

(En préparation.) Doit contenir une synthèse des résolutions de principes et d'applications pratiques votées par les Associations et Congrès internationaux. — Premiers éléments du Code publié : Publ. n° 25a chap. 7 ; Publ. n° 2 ; Publ. n° 47.

MUSÉE INTERNATIONAL. — Série des catalogues des diverses sections.

(Prix, sauf exception : 1 franc par catalogue) :

Catalogue général sommaire, fr. 0.20. Publ. n° 27

Catalogue de la Section des Sciences Administratives (donation de l'Espagne). Publ. n° 8

Catalogue de la Section du Congrès International de la Route... Publ. n° 9

Catalogue de la Section de l'Espéranto Publ. n° 19

Catalogue de la Section de Bibliographie et de Documentation.....Publ. n° 23

Le Musée International et l'Enseignement..... Publ. n° 61

L'Union des Associations Internationales

ORGANISATION

Le *Congrès Mondial* se réunit à intervalles de trois années minimum. La *Commission Centrale*, composée de délégués des Associations, se réunit annuellement. L'*Office Central* agit comme organe exécutif de l'Union. Il est aidé dans ses travaux, par six *Commissions* dans lesquelles toutes les Associations peuvent se faire représenter et qui envisagent toutes les questions du point de vue des relations mutuelles et interscientifiques : 1. Coopération et entreprises communes; 2. Réglementation et législation; 3. Systèmes d'unités; 4. Organisation interne des Associations et des Congrès; 5. Documentation et publications; 6. Langage scientifique et technique.

CENTRE INTERNATIONAL

Le Centre International a été établi à Bruxelles, siège actuel de 65 organismes internationaux. Il est installé dans un ensemble de locaux, encore provisoires, mis gracieusement à sa disposition par le Gouvernement belge (4,200m²). Un grand nombre d'Associations y ont leur domicile.

Les services et collections organisés en coopération au Centre International sont :

1° Le Musée International (16 salles, comprenant environ 3,000 objets et tableaux) ; 2° la Bibliothèque Collective Internationale (75,000 volumes) ; 3° le Répertoire Bibliographique Universel (11 millions de notices sur fiches classées par matières et par auteurs) ; 4° les Archives Documentaires Internationales (10,000 dossiers comprenant environ 300,000 pièces et documents iconographiques) ; 5° un Service collectif de librairie fonctionnant au sein de l'Office Central.

PUBLICATIONS

L'Union fait paraître les publications suivantes : 1° *Actes du Congrès Mondial* (rapports, discussions et vœux) ; 2° *Annuaire de la Vie Internationale* (monographies résumant toutes les données de l'enquête permanente sur les Associations Internationales;) 3° *La Vie Internationale* (revue mensuelle publiant des études d'ensemble et des informations sur la vie et l'organisation internationale) ; 4° *Code des Vœux et Résolutions des Congrès Internationaux* (coordination des desiderata principaux dans tous les domaines de la vie internationale) (en préparation).

MOYENS D'ACTION

Le budget de l'Union est alimenté par les cotisations volontaires des Associations, par les subventions des États et par les libéralités du mécénat. Elle est notamment subsidiée par l'Union Interparlementaire et par la « Carnegie Endowment for International Peace ».

ADRESSE : *Office Central des Associations Internationales*. — Bruxelles, 3bis, rue de la Régence (Palais des Beaux-Arts).

Consulter la publication n° 25a : *L'Union des Associations Internationales*.

L'Union des Associations Internationales

BUT ET PROGRAMME

L'Union des Associations Internationales a été constituée à Bruxelles, en 1910, au cours d'un Congrès Mondial, auquel adhèrent 132 organismes internationaux.

Son programme est le suivant :

1° Grouper les Associations Internationales (institutions, fédérations, ligues, congrès, instituts, commissions, bureaux permanents, etc.), créées au cours des cinquante dernières années; établir entr'elles des relations permanentes, seconder leur action et leurs travaux, les amener à coopérer, à unifier leurs méthodes et à coordonner leur organisation et leur programme;

2° Etudier systématiquement les faits généraux de la vie internationale ; en dégager la conception pratique d'une organisation mondiale fondée à la fois sur le droit, sur le progrès scientifique et technique et sur la libre représentation des intérêts communs à toute l'humanité ;

3° Tenir les Associations Internationales comme la représentation la plus haute des diverses catégories d'intérêts mondiaux qu'elles ont fédérés internationalement ; les amener à se confédérer librement dans le but de poursuivre ensemble l'organisation de la vie internationale dans toutes ses parties ;

4° Créer un Centre International pour y aménager les installations matérielles nécessaires à l'activité de l'Union et à celle des Associations affiliées, ainsi que pour faciliter la gestion des grands intérêts mondiaux ;

5° Contribuer à développer les relations par delà les frontières, à accroître la solidarité humaine et à assurer la paix entre les nations.